



Université d'Ottawa • University of Ottawa



Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

KAPENDA, Marc

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

M.A. (science politique)

GRADE - DEGREE

Science politique

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

Dynamique du nationalisme québécois 1960 – 1976

François-Pierre Gingras

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

Duncan Cameron

Gilles Labelle

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

SIGNATURE

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE
AND POSTDOCTORAL STUDIES

Dynamique du nationalisme québécois
1960 – 1976

MARC KAPENDA

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales,
en vue de l'obtention de la Maîtrise ès arts en Science politique

Faculté d'éducation
Université d'Ottawa

©Marc Kapenda, Ottawa, Canada, 2003



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

Acquisitons et
services bibliographiques

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 0-612-90089-4
Our file *Notre référence*
ISBN: 0-612-90089-4

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this dissertation.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de ce manuscrit.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the dissertation.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

Canada

Résumé

La Dynamique du Nationalisme Québécois.

Le mouvement nationaliste québécois persiste malgré un contrôle social fédéral hostile à son égard et la mondialisation qui tend à homogénéiser la culture. Quels facteurs soutiennent cette persistance ?

A l'aide de la théorie des mouvements sociaux de Neil Smelser, un regard sur la période 1960 à 1976 permet d'établir que le nationalisme québécois est un mouvement social axé sur des valeurs. Il tire sa conductibilité dans une cohésion sociale et est soutenue par plusieurs facteurs. Des tensions sociales dans la communauté francophone du Québec, des représentations qui y sont formulées, des motivations et des moyens qui sont développés en vue de résoudre les tensions, le leadership ainsi que les effets du contrôle social interviennent dans une dynamique. Chacun de ces facteurs, ajouté à la dynamique, contribue à déterminer la persistance du mouvement. Tant que la dynamique demeurera, le Parti Québécois, le leadership nationaliste, peut maintenir la mobilisation en faveur de l'objectif de l'autonomie nationale, présentée comme une solution adéquate aux tensions de divers niveaux (politiques, économiques, culturelles et sociales). Plutôt qu'un contrôle social hostile, les négociations politiques offriraient de meilleures chances d'intégration constitutionnelle des aspirations nationalistes.

Chapitre 1

Problématique

Jamais avant la révolution tranquille, le Québec n'avait connu de revendications souverainistes qui ont perduré aussi longtemps. Et pourtant, dans le passé, avant la révolution tranquille, il y avait bien eu des épisodes de manifestations nationalistes. La prise d'armes par des patriotes du Bas-Canada en 1837, outre les objectifs démocratiques liés au pouvoir de l'assemblée et l'exigence d'un exécutif responsable vis-à-vis d'elle que ce mouvement eut en commun avec celui des patriotes anglophones du Haut Canada (1838), renvoyait à des revendications plus spécifiques liées aux valeurs considérées nationales: lois civiles, intérêts ruraux et religieux, place du français, autonomie politique. Comme l'indique le rejet de l'union législative de 1840, perçue par le Bas-Canada comme une forme d'assimilation du fait français, cette mobilisation avait bien un caractère nationaliste.

D'autres épisodes nationalistes peuvent être retracés dans l'histoire du Québec. La mobilisation contre la conscription en 1918 ainsi que la mobilisation du Bloc Populaire, sous Laurendeau, contre la conscription de 1942 à 1945, furent perçues comme un refus de se mettre au service de l'étranger. Toutes ces manifestations nationalistes furent de durée limitée. Mais, depuis 1960, le mouvement nationaliste québécois persiste. Ce, malgré un contrôle social fédéral vigoureux, qui n'épargne pas ses efforts pour le contrer. Les revendications souverainistes sont maintenues même après des échecs référendaires. De plus, à comparer le résultat de 49.5 % en faveur de la souveraineté en 1995 avec celui de 40 % pour la souveraineté-association qui l'avait précédé en 1980, on peut affirmer que l'allégeance à l'égard de la souveraineté n'a pas décliné pendant cette période. Depuis 1967, les négociations provinciales ou fédérales-provinciales, en vue d'« accommoder le Québec », ne se sont pas estompées. Sur le plan national canadien, les revendications souverainistes des Québécois tiennent le fédéralisme en haleine. Notre préoccupation générale est de savoir quels facteurs soutiennent le nationalisme québécois né de la révolution tranquille.

Les analyses existantes sont autant des réponses à la question des causes du nationalisme québécois que des solutions pour la sauvegarde de l'unité fédérale. Parmi celles-ci, il y a des analyses des partisans du fédéralisme, dont l'approche souvent fonctionnaliste privilégie la condamnation de la séparation du Québec en faveur d'un Canada uni. D'autres, tout aussi intéressantes, sont l'oeuvre des adeptes du nationalisme, qui justifient la revendication de l'autonomie ou de la souveraineté, à partir des éléments subjectifs tels que: l'appartenance nationale, l'identité québécoise, l'amour de la patrie, le principe de l'autodétermination, l'aliénation nationale, etc. Puisque tant les partisans du fédéralisme (de l'unité nationale canadienne) que ceux de la souveraineté tentent d'influencer les comportements des citoyens, leurs analyses peuvent paraître suspectes par rapport à l'éthique d'objectivité requise en sciences sociales.

Leurs perspectives ont tendance à expliquer l'émergence du nationalisme québécois par un défaut de genèse ou de fonctionnement de la confédération canadienne. Ce faisant, elles ciblent un élément présenté comme la cause du mouvement nationaliste ou du mauvais fonctionnement du gouvernement fédéral. Faute de présenter la dynamique nationaliste dans son ensemble, il est difficile de percevoir sa solidité et donc la possibilité de sa persistance. La question spécifique que nous posons est : si l'on considère la période de 1960 à 1976, la période de son émergence et de sa construction, quels sont les facteurs constitutifs du nationalisme québécois qui puissent rendre compréhensible sa stabilité depuis la révolution tranquille? Autrement dit, sur quels éléments la persistance du mouvement souverainiste québécois se fonde-t-elle? La question d'approche est tout aussi importante : la théorie des mouvements sociaux de Neil Smelser peut-elle servir de cadre d'analyse au nationalisme québécois? Nous proposons l'hypothèse suivante:

Le nationalisme québécois est une somme de revendications exprimé en termes de valeurs, de normes et des moyens. Les solutions apportées aux tensions sociales courantes dans la communauté francophone du Québec de 1960 à 1976, n'ont pas résolu ces revendications dans leur globalité. L'autonomie politique, la représentation généralisée pour la résolution globale des tensions socio-économiques et culturelles n'a pas été réalisée à la satisfaction de tous les groupes sociaux. Bien au contraire, l'intégration de la communauté francophone du Québec dans l'économie continentale nord-américaine engagée par les gouvernements en place de 1960 à 1976, d'une part, et un contrôle social fédéral hostile envers les demandes nationalistes, d'autre part, ont contribué à la mobilisation et à la radicalisation nationalistes. Alors, la souveraineté devenait l'idée du ralliement au nationalisme, celle susceptible de concilier le progrès économique avec la réhabilitation des valeurs symboliques. Sans atteindre le niveau d'autonomie désiré et susceptible de permettre la préservation des valeurs symboliques, les

revendications nationalistes persisteront aussi longtemps qu'elles s'appuieront sur une structure conductrice, des ressources et un leadership institutionnel.

Revue de littérature

Beaucoup de travaux scientifiques examinés sur la question du nationalisme québécois adoptent une approche structurelle. Les études structurelles qu'elles soient de perspective fonctionnaliste ou « communautarienne », ont, en examinant la question des rapports sociaux et institutionnels, supposé la possibilité pour les communautés historiques du Canada, anglophones et francophones, de déterminer la culture, les institutions et les politiques canadiennes. Certaines ont fait le constat qu'en raison de la composition sociologique du pays, les Francophones n'ont pas exercé autant d'influence sur la vie fédérale que les Anglophones. Les tensions socio-économiques entre les deux grandes communautés ont alors été présentées comme causes des épisodes nationalistes, voire même du nationalisme québécois. Comment peut-on ignorer un Québec qui représente 25 % de l'électorat canadien, où vivent plus de 88 % des Francophones du Canada et où ces derniers constituent la majorité de la population?

Le cadre théorique de l'analyse fonctionnelle réclame expressément une définition du fédéralisme, comme unité organique pour laquelle l'élément nationaliste culturel du Québec n'est pas fonctionnel. Tout en reconnaissant la diversité de la composition sociologique du Canada, ce cadre voit dans les politiques et les institutions canadiennes le reflet des élites qui ont articulé les besoins sociologiques. Puisque les actes sociaux et culturels remplissent des fonctions sociologiques¹ et qu'en réalité, avant l'ère Trudeau, ceux-ci ont été posés par une élite à majorité anglophone, on peut comprendre le déséquilibre existant et partant, les tensions d'ordre socio-économique entre le Québec et le Canada anglophone. Mais, cette approche estime qu'avec la Loi sur les langues officielles, favorisant les embauches des Francophones dans le secteur public, l'équilibre a été atteint. De ce fait, le nationalisme québécois ne devrait plus se justifier. Et pourtant le nationalisme persiste et le bilinguisme officiel n'a pas été perçu par plusieurs nationalistes québécois comme une solution adéquate à leurs demandes.

Des usages et des sentiments sociaux, comme le fait remarquer R. K. Merton, un représentant du fonctionnalisme, peuvent être fonctionnels pour certains groupes et ne pas l'être pour d'autres dans la même société. Le bilinguisme officiel, pourtant satisfaisant pour des francophones hors Québec, qui avaient formulé des demandes concernant la promotion du français dans leurs provinces, a créé de l'hostilité au Québec et en même temps du mécontentement au Canada anglais. C'est ce qu'on peut voir par l'exigence du retrait en 1968 du projet de Loi 85, projet de Loi du gouvernement Bertrand qui faisait du français la langue prioritaire du Québec mais laissait aux parents le libre choix scolaire. Les groupes nationalistes du Québec désiraient plus de considération pour la langue française au Québec. Bien que nous ne puissions prétendre réunir, dans ces pages, la majorité des travaux pertinents des spécialistes de la question du nationalisme québécois, les œuvres discutées plus loin traitent du nationalisme et du problème qu'il pose à l'équilibre fédéral. Cependant, elles ne répondent pas, selon nous, à la question de la persistance de ce nationalisme.

Guy Laforest dans *Trudeau et la fin d'un rêve* impute les tensions entre le Québec et le Canada, aux transformations constitutionnelles de 1982, mais rien ne dit que n'eut été ces transformations, les revendications souverainistes se seraient arrêtées. D'ailleurs, lorsque Guy Laforest lui-même dénonce l'incapacité du « libéralisme monochrome » d'accepter le caractère distinct du Québec, ne reconnaît-il pas que le problème de fond est historique; la-non reconnaissance de la dualité canadienne?

Même Louis Balthazar qui dans *Bilan du nationalisme au Québec* établit une continuité historique du nationalisme, s'est plus intéressé à établir la relation entre des épisodes nationalistes. Il n'a pas établi les facteurs causaux et de persistance du mouvement souverainiste.² L'œuvre de Samuel Laselva, *Moral foundations of Canada federalism; paradoxes, achievements & tragedies of nationhood*³ attribue la persistance du nationalisme québécois à l'irrespect de la convention de solidarité des peuples au départ. Expliquer le nationalisme québécois né de la révolution tranquille seulement à partir d'un défaut de genèse, ne peut satisfaire toute notre curiosité, car s'agissant d'un mouvement social complexe, il y a

¹ MALINOWSKI cité par Grawitz (1972) : 385

² BALTHAZAR, Louis (1986)

bien d'autres facteurs importants qui risquent d'être ignorés. Pour Jane Jacobs⁴, le nationalisme québécois est une réaction au déclin économique de Montréal au profit de Toronto, dans la période de l'après deuxième guerre. Le transfert de Montréal comme capitale économique à Toronto a réduit Montréal à une ville régionale. Or, en même temps, la ville connaît une urbanisation accélérée et un accroissement de la population. De ce contexte il résulte des tensions sociales et culturelles qui sont à la base du mouvement indépendantiste.

Quant à Coleman, il ajoute à l'explication de Jacobs l'élément de lutte de classe. L'auteur estime que ce sont trois groupes de Québécois francophones (la classe ouvrière, la classe intellectuelle et la classe moyenne) qui, pour des motivations diverses mais complémentaires, ont senti l'insécurité du contexte fédéral de 1945 à 1970. Ils ont renforcé leur cohésion devant un ennemi commun et se sont mobilisés pour la souveraineté du Québec, chacun voyant dans la souveraineté la solution adéquate à l'insécurité sociale⁵. En situant le fondement des tensions qui déclenchent la mobilisation souverainiste dans la combinaison du déclin économique et l'accroissement de la population de la ville de Montréal, aussi bien J. Jacobs que Coleman apportent des éléments d'explication pertinents. Mais pour que les tensions déclenchent une mobilisation, elles doivent miner des symboles ou des valeurs. Le rapport entre la conductibilité structurelle et les tensions n'est pas clairement établi par ces auteurs.

Ils sont aussi nombreux les universitaires qui expliquent le regain du nationalisme québécois par des vices de la Constitution et par ce qu'ils appellent le mauvais fonctionnement du fédéralisme canadien. Gérard Bergeron, par exemple, pense que le modèle parlementaire britannique adopté par la confédération canadienne est irrespectueux des principes fédératifs.⁶ François Rocher impute le problème à la mauvaise interprétation de la Constitution de 1867.

Tremblay et Pelletier estiment que la tendance à la centralisation du gouvernement fédéral est le facteur principal des tensions à la source du nationalisme québécois. John Trent pense que

³ LASELVA, Samuel (1996)

⁴ JACOBS, J.(1981)

⁵ COLEMAN, D.W. (1984)

⁶ BERGERON, Gérard (1992)

c'est à cause de l'irrespect de l'éthique fédérale que le nationalisme québécois persiste⁷. Frank Scott, juriste anglophone, quant à lui, estime que le nationalisme québécois est justifiable de par l'attitude des Canadiens anglais qui considèrent le Canada comme un pays entièrement britannique, d'une langue et d'un seul drapeau et pensent du Canada français, lorsqu'ils daignent en tenir compte, que c'est une exception inévitable et géographiquement circonscrite à l'uniformité.

Neil Nevitte, dans son livre intitulé *The decline of deference : canadian value change in cross-national perspective*⁸, outre la crise constitutionnelle due à la conclusion de l'Accord du Libre-échange, aborde la question de la montée du nationalisme québécois, qu'il situe dans le refus de René Lévesque et de toute la délégation québécoise de signer le rapatriement constitutionnel de 1982. C'est plus spécialement avec l'échec du Lac Meech, conçu pour ramener le Québec à la famille constitutionnelle, que la crise s'approfondit. Neil Nevitte fait la démonstration qu'il y a une accumulation de frustrations chez des nationalistes québécois du fait de l'incompréhension du problème qu'ils posent. Une fois accumulées, les frustrations peuvent conduire à la radicalisation du mouvement social, certes, mais ce n'est pas sans compter sur des élites et des organisations capables de répandre les représentations.

Le nationalisme québécois a aussi été expliqué selon le paradigme de la modernité selon lequel les révolutionnaires libéraux de l'équipe Lesage auraient rejeté le traditionalisme de Duplessis. Le paradigme de réalignement électoral en 1960 (Blais, *Une élection du réalignement*⁹), justifiée par des appuis aux nouvelles valeurs¹⁰, par un changement des mentalités¹¹ ou par un abandon de l'idéologie traditionnelle avec son cortège de croyances et de représentations en faveur de la sécularisation et de la modernité¹², a été critiqué par F.P. Gingras et Neil Nevitte.

Ces derniers, par une analyse des appuis électoraux de la période 1956 à 1962, démontrent

⁷ TRENT, John (1998)

⁸ NEVITTE, Neil (1996)

⁹ Blais, A., cité par F.Gingras et N. Nevitte (1983 : 694-5)

¹⁰ RIOUX, Marcel (1978)

¹¹ ROCHER, François (1971)

¹² McROBERTS et POSTGATE (1993): 1080

que l'Union nationale même si elle a été défaite, a gardé des appuis importants. « En 1960, la perte électorale pour l'Union Nationale fut relative: 2% de l'électorat, mais un gain absolu de plus 21.000 votes par rapport aux élections provinciales de 1956 »¹³

A cet égard, Gilles Bourque soutient plutôt que si le discours de Duplessis dans l'après-guerre et les années cinquante était conservateur, c'est parce qu'il défendait avec « obstination » un pouvoir politique libéral¹⁴. En réalité, comme nous l'expliquons au chapitre 4, plusieurs groupes s'étaient mobilisés pour les changements des années 60. Tous, néo-nationalistes et libéraux ont voulu des changements. Ce désir de changement repose sur un passé partagé. Une explication de la révolution tranquille ne suffit pas pour comprendre toute la dynamique du nationalisme québécois.

Tous les facteurs mentionnés par ces auteurs sont pertinents, mais pris isolément, ils sont insuffisants pour expliquer la stabilité du mouvement souverainiste québécois. Comment, en effet, peut-on prouver qu'un facteur ou un groupe de facteurs donnés est prédominant pour déterminer une dynamique sociale comme le nationalisme québécois ? De manière générale, les fonctionnalistes s'intéressent à une entité organique, le fédéralisme canadien, qui doit rendre compte des actes et de la culture politiques. Pour satisfaire les revendications exprimées par des nationalistes québécois, les fonctionnalistes ont apporté des réponses de nature fonctionnelle ayant trait à la répartition des pouvoirs et des ressources. Des ententes administratives, des accords de péréquation et une compensation fiscale dans l'exercice du droit de retrait ont cherché à moduler la répartition des ressources. Or, en dépit de ces analyses, pourtant intéressantes, le déséquilibre fédéral dû à la persistance du nationalisme québécois demeure une préoccupation. Des analyses pour une meilleure compréhension de ce mouvement s'avèrent nécessaires.

D'autres analyses se sont intéressées à la dimension sociologique. Gad Horowitz et Louis Hartz ont perçu au Canada la présence de deux cultures principales; la culture libérale classique et la culture conservatrice provenant des loyalistes anglais et de l'ancien féodalisme français. Or, si les deux communautés historiques avaient pu informer également ou

¹³ GINGRAS, F. ET N. NEVITTE (1983) : 694-5.

proportionnellement la culture du pays, présumant que les normes et les institutions nationales sont le reflet de ces influences, on aurait pu observer dans ces communautés des allégeances partagées pour l'identité nationale canadienne. Ainsi, le développement des allégeances souverainistes au Québec aurait été difficile à expliquer. Bien que Horowitz et Hartz¹⁵ n'aient pas décrit le nationalisme québécois, ils ont anticipé quelques-uns des fondements des tensions entre les deux nations. Gad Horowitz, particulièrement, a introduit la notion de « partnership » à établir entre une « nation canadienne » à valoriser et la nation canadienne française. Horowitz et Hartz ont écrit sur la philosophie comparée des États-Unis et du Canada. Mais, le caractère bipolaire et l'apport philosophique diversifié de la culture canadienne qu'ils ont évoqué, intéresse une étude sociologique sur le nationalisme québécois. Ces auteurs nous rappellent, en effet que contrairement aux États-Unis, le fédéralisme canadien ne peut trouver son équilibre que, dans une harmonie de la diversité culturelle qui le fonde. Ces auteurs n'ont toutefois pas étudié le nationalisme québécois.

Dans une analyse intitulée *Rapprocher les solitudes; écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada*, Charles Taylor, un «communautarien», définit les grandes transformations qui ont secoué les sociétés canadienne et québécoise dans les décennies de l'après deuxième guerre mondiale. Il y explique l'émergence du nationalisme québécois par le refus de reconnaître la « la diversité profonde » qui caractérise le Canada, soit le refus de reconnaître les différents sentiments d'appartenances nationales. Il en voit trois : canadien de langue anglaise, québécois francophone et autochtone¹⁶. Pour Charles Taylor, c'est le refus de reconnaître les différents sentiments d'appartenances nationales des Canadiens qui explique la manifestation du nationalisme québécois.

Will Kymilcka explique le rapport entre le nationalisme et le fédéralisme par les idéologies qui les fondent. Il cherche à réconcilier le libéralisme et le communautarisme. Sa critique du libéralisme réside dans le fait que celui-ci, surtout dans son développement d'après 1945, a un modèle simpliste de l'État nation, où la communauté politique équivaut à une seule et unique communauté culturelle. Puisque le libéralisme croit que la communauté comme lieu

¹⁴ BOURQUE, G., ... (1994) : 15.

¹⁵ HARTZ, L.(1955)

d'appartenance culturelle doit être homogène, on peut comprendre que des Québécois, conscients qu'ils constituent un groupe distinct soient désireux de rechercher des allégeances culturelles ailleurs que dans la fédération du Canada.

Marcel Rioux a réalisé une intéressante étude sociologique sur le nationalisme québécois. Traçant l'origine de la question du Québec à la fin du régime français en 1760, il reconnaît que c'est seulement depuis 1960 que celle-ci connaît une « intensité grandissante. » Selon lui, les revendications nationalistes du Québec sont en rapport avec des tensions d'origine socio-économique. Ce qui rend cette étude intéressante à nos yeux, ce qu'elle perçoit le nationalisme québécois comme un processus qui inclut des événements. Avec la répression qui suivit des événements comme la crise d'octobre 1970, la grève du secteur public et para-public au Printemps 1972 et avec la victoire libérale de 1973, on aurait cru le mouvement souverainiste mâté, et pourtant ce ne fut pas le cas. Le processus s'est poursuivi. Pour Marcel Rioux donc, le mouvement souverainiste tire sa source dans la domination politique et socio-économique dont sont victimes des Québécois. Rioux décrit le processus du nationalisme québécois à partir du contexte social et historique. Il nous présente, de ce fait, une vue globale mais il ne relève pas avec clarté les composantes du nationalisme québécois, de façon à saisir les relations entre elles.

Gilles Bourque et Anne Legaré expliquent le nationalisme québécois par l'histoire économique. Selon eux, la politique nationale en 1879, une politique de protection douanière, a visé la création d'un marché intérieur favorisant le capitalisme anglophone, ce qui explique la centralisation politique et celle des moyens économiques. Ces auteurs analysent la question nationale comme une crise d'hégémonie. Il y a crise du fédéralisme, mais une crise qui ne remet pas en cause l'ensemble des rapports sociaux, politiques et idéologiques. C'est plutôt une crise d'État qui remet en question l'« intégralité des structures politiques », la nature même de la fédération. Selon cette perspective, la lutte nationaliste consiste à donner une meilleure place à la bourgeoisie québécoise dans la « chaîne impérialiste. Bien que Bourque et Legaré voient des « possibilités disjonctives », ils pensent que la crise actuelle peut se résorber par une nouvelle division des pouvoirs au sein de la confédération canadienne, permettant à la

¹⁶ TAYLOR, Charles (1991)

bourgeoisie québécoise de tenir une place plus importante au sein des rapports économiques et dans le bloc au pouvoir canadien¹⁷. Ces auteurs anticipent même que la crise s'achèvera dans un compromis constitutionnel tranquille. Bourque et Legaré semblent simplifier le problème en le limitant au niveau de deux bourgeoisies. Le Parti québécois, comme le reconnaît Léon Dion, sensible aux aspirations des organisations ouvrières, représente un nationalisme proche de la social-démocratie¹⁸. Léon Dion, présente une interprétation historique du nationalisme québécois. Selon lui, le nationalisme est une tentative de « re-situer » le passé du peuple québécois par rapport à son présent afin d'entrevoir de futures possibilités. Dion dégage, par delà toutes les ruptures, la continuité de la conscience historique chez des Québécois, ce qui implique la permanence d'une structure conductrice du mouvement.¹⁹

Nicole Laurin-Frenette (1978) impute un fondement idéologique à ce nationalisme. Pour elle, en effet, « les procès et les appareils auxquels cette idéologie attache les agents sont ceux-là mêmes qui produisent la domination. » Critique par rapport au discours nationaliste, Frenette voit l'œuvre des acteurs politiques qui veulent organiser la restructuration des procès de contrôle et de reproduction du capitalisme.²⁰ Frenette craint que le nationalisme devienne même pour ceux qui y adhèrent une forme de domination capitaliste. Mais, nous avons vu que le nationalisme québécois a été plutôt réformiste jusqu'ici, cherchant à répondre aux diverses aspirations exprimées. D'où des appuis croissants à son endroit.

Dans un livre qu'il a écrit en 1967, *Le Canada français : après deux siècles de patience*²¹, Gérard Bergeron trace une histoire politique du peuple québécois dans le contexte canadien. Il anticipe une justification du mouvement souverainiste, sur la base de trois facteurs d'aliénation; la domination politique libérale, la colonisation économique et démographique du Québec, et un facteur de carence, à savoir la rareté, avant 1960, des relations immédiates entre la France et le Canada français. Bergeron situe, certes, le mouvement souverainiste dans l'histoire, mais ne tire pas les conséquences des transformations de la révolution tranquille, plus spécialement en ce qui concerne l'orientation qu'elles imposent au mouvement

¹⁷ BOURQUE, G. & A. LÉGARÉ (1979).

¹⁸ DION, Léon (1975) : 132

¹⁹ DION, L., op.cit.

²⁰ FRENETTE, L. (1978) : 131

nationaliste. Pour lui, seule l'intensification des relations avec la France, susceptible de permettre au Québec de maintenir sa majorité et son homogénéité, peut permettre l'éclosion du mouvement souverainiste.

Le livre de Bergeron a été écrit en 1967, c'est à dire avant la création du Parti québécois. L'auteur n'a pas pu anticiper, par exemple, le rôle que peut jouer le leadership dans la généralisation des représentations, l'institutionnalisation du conflit et dans la mise en place de normes. Et pourtant, c'est pendant cette période de la fin de son livre et de la création du Parti québécois, que la dynamique souverainiste, forte des moyens réunis, commence à généraliser des représentations nationales. Nous soutenons que c'est dans cette dynamique même que le mouvement souverainiste québécois trouve sa persistance.

Samuel Laselva impute le conflit entre le Québec et le Canada à deux attitudes politiques inflexibles: celles affichée par René Lévesque, communautarien et Trudeau, universaliste, deux attitudes qui ne se sont jamais réconciliées. Selon cet auteur, ré-imaginer la communauté suppose une réconciliation des sentiments et des principes institutionnalisés. La responsabilité de l'inflexibilité que l'auteur attribue également à René Lévesque et à Trudeau pour expliquer le conflit Québec-Canada²² me paraît exagérée. Si l'auteur tenait compte de l'histoire sociale au Québec avant René Lévesque, il se rendrait à l'évidence de la complexité de déterminants à la cause nationaliste.

De manière générale, les réponses des «communautariens» aux revendications du Québec ont été de nature institutionnelle en référence à la participation des unités fédérées aux institutions centrales (le Sénat, par exemple) et aux clauses de la formule d'amendement. Les analyses sociologiques émanant surtout des milieux québécois ont vu la crise canadienne en termes de question nationale. Leur solution au problème repose sur le renforcement de l'État du Québec, le lieu essentiel permettant le maintien et l'affirmation de la spécificité nationale québécoise²³. C'est compte tenu des revendications liées à une meilleure répartition des compétences que les communautariens préconisent un traitement asymétrique qui tienne

²¹ BERGERON, Gérard (1967)

²² LASELVA, Samuel

²³ BOURQUE & LÉGARÉ (1979) : 219-225, RIOUX, M. (1978): 259-264, DION (1975) : 148-163..

compte des aspirations des nationalistes. Chacune de ces analyses constitue, certes, une contribution importante à la compréhension du nationalisme québécois et donc de la crise fédérale canadienne qu'il pose. Cependant, il est difficile de fournir une explication exhaustive du nationalisme québécois à partir d'un facteur ou d'un événement déclencheur. Nous devons nous reposer sur cet ensemble de connaissances disponibles pour tenter d'expliquer le phénomène de la persistance du nationalisme québécois qui n'a pas bénéficié d'une étude spécifique à ce jour. Quant à la méthodologie, nous portons un intérêt particulier à l'approche sociologique. Les études sociologiques, en effet, à cause de leur regard sur le passé, éclairent mieux le présent. Avant toutes choses, définissons des concepts qui reviennent fréquemment dans cette analyse.

Définitions des concepts

Dans cette étude, nous posons que la dynamique nationaliste au Québec est fonction de plusieurs facteurs: la conductibilité structurelle, l'existence de tensions sociales, de représentations, d'un leadership, de moyens et de pratiques visant le contrôle social. La persistance signifie la force qui fait que le mouvement nationaliste perdure. Nous employons aussi le mot stabilité pour désigner la même réalité. Poser la question en terme de persistance ou de la stabilité, c'est rechercher les composantes du mouvement nationaliste en tant que subdivisions analytiques de celui-ci. La conductibilité structurelle renvoie aux caractéristiques de la structure rendant possible la mobilisation en faveur de la revendication nationaliste. Les tensions sociales réfèrent aux conflits, oppositions entre groupes sociaux, qui rendent

pertinente la revendication nationaliste par un de ces groupes. Les représentations rassemblent tous les éléments qui constituent « l'idéologie nationaliste. » Ceux-ci sont autant la perception que l'on a de soi, de la situation, l'identification des sources, causes et agents des tensions que l'identification des solutions nécessaires (et parfois suffisantes) pour résoudre les tensions. Le leadership renvoie à l'institution de la direction du mouvement. Les facteurs déclencheurs sont des événements agissant comme cause immédiate de la mobilisation. Par contrôle social, allusion est faite aux attitudes et comportements des autorités sociales, politiques, militaires, économiques, etc. qui limitent l'expression du sentiment nationaliste.

Le terme mouvement renvoie à la mobilisation de « masse » non institutionnalisée en faveur de revendications collectives.²⁴ L'organisation est une structure permettant une mobilisation institutionnalisée. Par mouvement social, Smelser désigne des efforts collectifs pour modifier des valeurs ou des normes. Dans tout mouvement social on retrouve des valeurs, des normes, des ressources et des motivations qui sont ses composantes. Les valeurs sont constituées d'orientations morales poursuivies par le mouvement et par les définitions de ce qui est « bon » et « mauvais » pour la société dans laquelle opère le mouvement. Les ressources réfèrent au cadre d'action du mouvement, aux moyens à sa disposition, dont les ressources financières, humaines, logistiques, etc. Les normes sont autant des règles du jeu encadrant les activités du mouvement que des rapports hiérarchiques, la législation, la réglementation, etc. qui guident la société. Quant au terme motivation, il réfère aux raisons pour lesquelles des gens se mobilisent dans le mouvement.

Le nationalisme est reconnu par plusieurs comme étant un sentiment individuel et collectif d'identification à des symboles qui représentent le groupe auquel appartiennent les individus. Il se base sur les différences entre des groupes pour définir l'identité individuelle par rapport à l'identité collective. La différenciation entre les groupes s'accroît par la création de symboles, de mythes, de rituels, de cérémonies, par la vénération de héros issus du groupe et des monuments à leur mémoire, par l'historiographie et diverses expressions de la culture nationale, le tout contribuant à maintenir la cohésion du « nous » et à réaffirmer la manière de voir collective.²⁵ Selon Durkheim, le nationalisme aurait rempli le vide créé par le déclin de la religion en Europe.²⁶ Le nationalisme qu'incarne le Parti québécois, accompagne un effort de reconstruction sociale et individuelle à la suite de l'affaiblissement des valeurs symboliques entraînées par la modernisation et la sécularisation. Cette étude s'intéresse à ce nationalisme plutôt qu'à d'autres expressions nationalistes post-révolution tranquille au Québec. Car, le nationalisme péquiste se définit de façon claire et précise par référence à une alternative politique.

²⁴ SMELSER, Neil (1963): 9

²⁵ SNYDER, L., (1977) : 16

La nation réfère à une communauté culturelle, à un peuple donné. La nationalité réfère à l'appartenance à une communauté culturelle aux fondements divers: naturel, ethnique ou historique. Ces sentiments d'appartenance se fondent à la fois sur le partage de quelque chose possédée en commun, mais aussi sur l'opposition à l'autre. Par identité nationale, on peut entendre ce sentiment complexe d'appartenance basé à la fois sur le partage et l'opposition. Marcel Mauss parle du consensus et du partage d'un même sentiment d'appartenance à un groupement élargi au-delà des différences, "Une nation croit à sa civilisation, à ses mœurs, à ses arts industriels et à ses beaux-arts... une nation croit à sa langue."²⁷ Le mot croire utilisé par Mauss paraît central chez Simon Langlois qui l'interprète comme une indication que l'identité nationale est d'abord une construction qu'un groupement social se donne de lui-même. Dans la mesure où Mauss a raison, sa compréhension est que l'identité nationale se fonde moins sur des données objectives ou sur un ensemble des traits spécifiques que sur une construction que se donnent les acteurs sociaux. Par souci de clarté, les termes nation, national et nationalité sont ici appliqués au peuple francophone du Québec. Quand il s'agit du Canada, nous essayerons le plus possible d'employer par des termes comme : nation canadienne, État canadien, le Canada, etc.

Fernand Dumont identifie les procédés qui fondent la construction de la nation et de l'identité nationale : "comme un groupement par référence: les personnes y sont réunies par une symbolique commune et des discours idéologiques. Les historiens, les poètes, et bien d'autres contribuent à cette symbolique et à ce discours, par une élaboration et une confirmation de la référence ».²⁸ Dans tous les cas, la nation est en rapport avec une collectivité liée par des valeurs communes et partagées, vivant dans une entité géographique donnée. Comment le peuple québécois francophone forme-t-il une communauté cohérente ? Au chapitre 2, nous faisons une présentation sommaire des éléments structurels qui favorisent la cohésion nationale au Québec francophone.

L'application de la théorie des mouvements sociaux développée par Neil Smelser, dans la

²⁶ Durkheim cité par Snyder, op.cit.

²⁷ MAUSS, Marcel cité par N. SMELSER, op.cit.

mesure où cette dernière cherche à expliquer le mouvement social dans sa globalité plutôt qu'à partir d'un facteur déterminant pris isolément, devrait permettre une compréhension globale de la dynamique nationaliste au Québec. Ce cadre d'analyse implique que nous intégrions les composantes les plus significatives du mouvement nationaliste dans une dynamique qui montre comment celles-ci se relient pour jouer un rôle déterminant. L'ordre dans lequel les composantes interviennent traduit leur interrelation suivant un principe de valeur ajoutée.

Dans le premier chapitre, nous donnons le cadre conceptuel qui guide cette analyse du nationalisme québécois, en tant que mouvement social fondé sur des valeurs. Le chapitre deux présente des éléments structurels historiques qui soutiennent la cohésion nationale au Québec et qui constitue la base conductrice du nationalisme. Le chapitre trois présente la base et les tensions ainsi que l'interprétation nationaliste qu'en font les Québécois francophones. La prise de conscience qui en résulte se construit autour d'une représentation de solution : l'autonomie nationale. Le chapitre IV relate des efforts collectifs qui aboutissent au changement des représentations nationales et à la dotation des moyens nécessaires en vue de garantir l'autonomie du Québec. La perception de l'inadéquation de moyens des régimes libéral et unioniste, par des éléments nationalistes, contribue au processus de mobilisation pour la formulation de nouvelles représentations, ce qui est traité au chapitre V. Le chapitre VI conclut l'étude par une analyse du contrôle social et l'effet qu'il exerce sur le nationalisme québécois.

Cadre conceptuel

C'est la théorie des mouvements sociaux développée par Smelser qui guide cette étude. Bien que cet auteur n'ait pas étudié le nationalisme, celui-ci est retenu dans la typologie qu'il établit des mouvements sociaux, qui font l'objet de sa théorie « collective behavior. » Selon lui, cette théorie doit servir de cadre conceptuel de tout mouvement social. Car elle intègre tous les facteurs qui contribuent à l'action de masse, peu importe la taille, le mode de communication ou les déterminants temporels ou psychologiques de celle-ci.

²⁸ DUMONT, Ferdinand cité par N. SMELSER, op.cit.

Smelser regroupe sous le terme « mouvements sociaux » aussi bien les explosions de masse que les mouvements sociaux à proprement parler. Dans sa classification, les actions de masse vont du simple au plus complexe. Celles-ci comportent deux groupes: les débordements collectifs et les mouvements sociaux. Les débordements se réfèrent aux actions à caractère souvent explosif, telles que: la panique, la grève, des manifestations d'hostilité diverses. Tandis que par mouvements sociaux, il désigne les efforts collectifs pour modifier des normes ou des valeurs. Si dans les formes les plus complexes, on trouve des éléments d'action de masse de type simple, le contraire n'est pas possible. Les mouvements sociaux complexes se développent, le plus souvent, sur une plus longue période. Le terme commun à tous ces types, c'est « les mouvements sociaux »

Quant aux critères pour reconnaître un mouvement social, Smelser procède par l'absurde. Il rejette les critères physiques (taille du groupe) ou temporel (fréquence de rassemblement) ou encore psychologique (la durée de la permanence d'identification des membres avec le groupe) qui avaient amené Roger Brown à classer les actions de masse en deux catégories: les groupes agressifs et les foules spontanées ("mobs") d'une part et les groupes stables, tels que des regroupements de récréation, informationnel ("audiences")²⁹, d'autre part.³⁰ Il s'oppose aussi au contraste que Herbert Blumer établit entre le mouvement de masse, d'une part et un petit groupe ou le mouvement basé sur des valeurs culturelles, d'autre part. Il ne pense pas, non plus, que les modes de communication entre membres pour déclencher la mobilisation ou la participation, diffèrent selon qu'il s'agit d'un petit groupe ou d'un mouvement de masse.

Bien que la taille du groupe et le facteur temporel comptent pour l'ampleur, la forme et le déclenchement de l'action sociale, Smelser trouve ces critères imprécis et moins importants pour identifier le mouvement social. Il base sa typologie de mouvement social sur les représentations. Quant au mode des communication, Smelser ne s'attache pas à un type précis de communication qui soit nécessaire pour l'action de masse, comme Allport et Postman³¹ qui attachent une importance particulière à la rumeur. Pour Smelser, aucun mode de

²⁹ BROWN, R.W. cité par G. LINDSEY (1954) : 855-876

³⁰ BROWN, R.W, Mass Phenomena in Lindzey, G. (ed.), (1954), vol. II, p. 833-876

communication ne s'impose de manière absolue. Il peut s'agir d'un geste, d'un signe, d'une rumeur, des médias, d'une idéologie bien structurée. La communication peut prendre la forme d'un dialogue, d'une réaction circulaire incontrôlée, d'une communication dans un sens ou dans un autre. Smelser ne croit pas non plus au critère psychologique car, selon lui, les personnes impliquées dans un épisode de mobilisation de masse ne perdent pas leurs facultés et ne connaissent pas une régression mentale.

Selon les critères du mouvement social ci-dessus, le nationalisme peut être défini comme un mouvement social complexe, basé sur les valeurs, les ressources, les normes et les motivations. Ces facteurs agissent suivant un principe de « valeur ajoutée », dont la base est constituée par des conditions de conductibilité que sont la collectivité et les valeurs partagées. A celles-ci s'ajoute nécessairement la communication qui assure la cohésion de la collectivité. Comme cette collectivité est distincte par rapport à d'autres, des tensions en rapport avec la répartition des ressources sont possibles. Alors, la gravité des clivages sociaux qui en résultent peut déterminer le type de mouvement social qui prend place. La croissance de celui-ci dépend du niveau de légitimation que connaissent les représentations dans la collectivité. Ceci implique que les membres de la collectivité partagent la même compréhension des frustrations de leur situation commune et les mêmes motivations. C'est alors que la mobilisation, comme réaction collective, devient possible. Un autre facteur ajouté à ce processus est la présence d'un leader. D'autres facteurs qui doivent se combiner avec le contexte de la conductibilité structurelle sont: les moyens, la présence d'un leader, les facteurs déclencheurs et le contrôle social.

En effet, si dans la collectivité les représentations ne sont pas suffisamment légitimées, plutôt qu'un mouvement social fondé sur des valeurs, on peut obtenir des protestations sectorielles. C'est donc grâce aux représentations généralisées qu'il devient possible d'évaluer des facteurs déclencheurs des épisodes effectifs du mouvement social. Car celles-ci rendent possible la mobilisation des sympathisants autour d'une action. A la légitimation des représentations, il est donc nécessaire d'ajouter la mobilisation effective des membres pour l'action dont le déclenchement ne peut se faire sans la présence d'un leader capable de canaliser l'action du

³¹ ALLPORT & POSTMAN, L. (1947)

groupe.

Comme la légitimation des représentations implique l'allégeance des membres de la collectivité à des valeurs liées à celle-ci, on peut s'attendre que les uns soient engagés, que d'autres ne le soient pas. Alors des dissensions et partant l'instabilité interne sont possibles. Celles-ci peuvent être aussi les effets du contrôle social. Ce dernier facteur contribue pour beaucoup dans l'orientation pacifique ou violent que le mouvement peut prendre.

En effet, les agences de contrôle social agissent, tout au long du processus du développement du mouvement social, pour en réduire les conditions de conductibilité; en réduisant les tensions ou en discréditant les forces en faveur du mouvement social. Au cas où la mobilisation serait déjà effective, le contrôle social peut en influencer l'efficacité ou la réaction qu'elle déclenche. Tous ces facteurs pris ensemble déterminent le type de mouvement social qui se développe. Celui-ci, compte tenu du contrôle social, au lieu d'être un mouvement social fondé sur des valeurs, peut prendre la forme d'une rébellion, d'une secte ou d'un parti révolutionnaire. L'orientation du mouvement selon le principe des valeurs ajoutées a donc deux implications méthodologiques de taille.

Primo, dans la recherche des facteurs à la base d'un mouvement social axé sur des valeurs, il est erroné de chercher des faits historiques spécifiques tels que: les mesures tarifaires, les assassinats, la dépression économique, les idéologies, l'inefficacité de la police, etc. comme véritables déterminants. Tous ces facteurs agissent en tant que partie intégrante du processus. Mais aucun d'eux n'a le mérite particulier de déterminer un mouvement social fondé sur des valeurs. C'est dans leur relation de succession qu'ils agissent comme déterminant. Secundo, dans l'examen des facteurs causaux du mouvement social basé sur des valeurs, il ne suffit pas d'énumérer les causes, il faut plutôt les intégrer comme un ensemble de déterminants, dont le rôle de chaque facteur ne se comprend qu'au regard du travail réalisé déjà progressivement par les autres.

D'emblée, le nationalisme québécois obéit aux critères de mouvements sociaux axés sur les valeurs que donne Smelser. Ce mouvement est un ensemble d'efforts collectifs sur base d'une

représentation généralisée, à savoir l'autonomie politique qui permettrait au Québec de conserver, développer ses valeurs propres. Le mouvement se fonde sur une base culturelle et exprime plusieurs niveaux de tensions dont la solution réside dans la réhabilitation nationale. L'application de cette théorie exige que nous identifions les composantes du mouvement nationaliste et établissons la relation entre elles. Elles constituent des divisions analytiques grâce auxquelles on peut comprendre le mouvement lui-même. Ensuite, nous verrons quel genre de tensions sociales se développent et comment elles sont interprétées dans la communauté québécoise francophone. Les motivations et l'organisation des groupes en vue de produire des moyens qui résolvent les tensions se font en fonction d'une représentation généralisée. Il est important d'identifier cette idée du ralliement national, comme le résultat des efforts doit être apprécié par rapport à cet objectif. Les tensions ne sont résorbées que si les solutions apportées sont adéquates. Le risque de leur persistance demeure si les moyens sont insuffisants ou inadéquats et que les facteurs de conductibilité restent en place.

Chapitre II

Cohésion nationale

Parmi les éléments qui participent à la possibilité de la formulation des revendications nationalistes au Québec, on peut citer la cohésion nationale. Celle-ci est favorisée par la concentration historique de Québécois francophones sur un même territoire et par le partage de valeurs communes. Si le fait de la concentration de francophones sur le territoire du Québec part de la Nouvelle France avant la conquête britannique, la reconnaissance du Québec comme espace francophone procède de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB). En effet, avec l'institutionnalisation du « Self-government », le Québec est reconnu par le régime fédéral canadien comme espace de Canadiens-français. Cette reconnaissance s'avère favorable à la formation d'une cohésion sociale et au maintien des valeurs francophones. Dans ce chapitre nous voyons comment, à partir de la rencontre entre deux peuples, les éléments structurels, tels que l'AANB, le Self-government, l'idéologie cléricale, le réseau associatif, le territoire et les valeurs communes et les valeurs partagées contribuent à la formation d'une cohésion nationale au Québec. Car, à partir de la cohésion sociale sur base des facteurs que nous venons d'énumérer, les Québécois francophones ont une interprétation nationaliste des contextes sociaux.

La Constitution (AANB)

L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB) fonde la confédération comprenant alors le Québec, l'Ontario le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Similaire, en principe à celle du Royaume-Uni³², la constitution de 1867 n'inclut pas les us et Coutumes de Paris, courants dans la Nouvelle France, d'où sont originaires les Canadiens francophones. Puisque,

³² CANADA, A Consolidation of the Constitution Acts ... (1986) : 1

selon la perspective nationaliste, la même Constitution divise le Canada en deux³³, laissant aux francophones un territoire distinct et un « Self-government », ceux du Bas-Canada peuvent se gouverner.

En effet, dans la perspective des Québécois francophones, le Self-government signifiait la reconnaissance constitutionnelle du Québec comme un État propre, un espace social susceptible de permettre à la majorité francophone au Québec de maintenir ses valeurs, normes et institutions. Ce faisant, l'AANB rompait avec les tentatives d'assimilation de l'Acte de l'Union de 1841. En effet, par rapport à la communauté anglophone, le Québec, une province sur quatre, d'abord, et plus tard une des 10 provinces du Canada, est une minorité au sein de la Confédération. C'est dans le rapport de différenciation que la population francophone se retrouve constituer une majorité au sein du Québec même. Alors, une élite ecclésiastique jésuite dont la présence coïncide avec le début de l'établissement français au 17^{ème} siècle, définit une idéologie axée sur des valeurs religieuses, la vie rurale et l'économie agricole, pour assurer la survie du fait français en Amérique du Nord. Celle-ci garantit jusqu'en 1960 l'hégémonie de l'Église. Elle informe les institutions et la vie des Canadiens français dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, certes, mais le grand centre de diffusion est le Québec, le lieu de la concentration des francophones.

Ainsi, tout en favorisant la cohésion entre les communautés minoritaires francophones en Amérique du Nord, l'idéologie cléricale informe les normes et les institutions au Québec. Celles-ci participent au maintien de la cohésion sociale francophone au Québec aussi bien qu'entre le Québec et les autres francophones. L'idéologie cléricale elle-même se fonde sur un principe de différenciation culturelle entre le Québec et le reste du Canada. Du point de vue nationaliste, à la culture francophone, minoritaire, est opposée la culture anglophone, majoritaire, au plan sociologique et spatial au sein de la fédération canadienne. Neuf provinces sur 10 sont majoritairement anglophones. Dans ce contexte de différenciation culturelle entre anglophones et francophones, les élites ecclésiastiques francophones ont conçu l'idéologie cléricale pour informer la culture, les normes et les institutions des Francophones.

³³ CANADA, A consolidation ... ,op.cit.

La représentation nationale que les Québécois francophones se font de leur identité implique une interprétation dualiste de la société canadienne dont l'une des deux composantes, le peuple canadien français, minoritaire dans la fédération, est appelé à survivre ou à disparaître. La disparition est certaine si la culture de ce peuple ne jouit pas du cadre d'épanouissement qu'on retrouve dans les institutions politiques qui lui soient propres. D'ailleurs, depuis la conquête britannique, la survie des institutions francophones résulte de la résistance et des revendications de la part de francophones. L'Acte de l'Amérique du Nord (AANB) qui fonde le fédéralisme canadien, dont le Québec est une des composantes, connaît aussi une participation active des élites francophones qui veillent à la sauvegarde des intérêts du Québec francophone.

En effet, les 72 résolutions de la Conférence de Québec, à la base de l'AANB, connurent une participation importante du Québec, alors principalement représenté par George-Étienne Cartier. Ce dernier est présenté comme le promoteur principal de la vision fédéraliste. Selon Laselva, c'est à cause de la préoccupation morale de George-Étienne Cartier de rendre justice aux Québécois qu'il représentait, que le système fédéral fut retenu. Car, Macdonald, un des pères de la confédération, aurait souhaité un État unitaire (Laselva, 1996). Cependant, même fédéré, le système canadien construit en 1867 confie un pouvoir énorme au gouvernement central, laissant aux provinces des compétences d'ordre social et local (Art. 92). Pour la première fois depuis la conquête, cependant, le Québec a son « self-government », ce qui coupe court aux tentatives d'assimilation du projet Durham et de l'Union de 1841. Le self-government, dans la mesure où il permet au Québec de garder des institutions propres, est un objet de satisfaction pour le Québec. En conséquence, de la confédération à la deuxième guerre mondiale, à part les tensions liées aux conscriptions, on ne connaît pas des conflits culturels importants au Québec même.

Le « Self-government »

La satisfaction causée par l'institutionnalisation du Self-government au Québec avait pour implication que le Québec allait garder ses normes et ses institutions, instruments indispensables pour sa survie culturelle. Bien que, dans la perspective nationaliste, le système fédéral soit centralisé, il n'est pas moins un objet de satisfaction pour le peuple du Québec, dans la mesure où il concilie l'existence de deux peuples avec l'identité fédérale canadienne. Si l'on tient compte des négociations à la base de sa construction, la confédération canadienne, contrairement aux États-Unis, est caractérisée par un dualisme. Le Québec en tire une reconnaissance identitaire, les Canadiens-francophones ou Québécois, ce qui est une réaffirmation nationale par rapport aux tensions liées à l'union de 1841 et aux tentatives d'assimilation que celle-ci comportait. Les propos de Guy Bouthillier mettent en exergue les demandes et les résultats satisfaisants obtenus. Il écrit notamment:

En 1774, nous obtînmes que soient établis notre droit civil et, avec celui-ci, notre langue dans son usage juridique, et 1791 que soit délimité pour nous un domaine propre avec une assemblée législative que nos premiers élus prirent soin de placer sous la présidence de l'un des nôtres. Et c'est parce qu'il nous rendait un État à nous en même temps qu'il donnait à l'ensemble un caractère binational que, trois quarts de siècle après, nos dirigeants donneront leur adhésion au système de 1867 [...] Enfin, pour que tout soit clair aux yeux de tous, en 1969, nos élus donneront à notre assemblée l'appellation de nationale et proclameront en 1974, puis en 1977, le français comme langue officielle du Québec ³⁴

Ces propos font ressortir davantage le caractère binational du Canada. Tout en établissant la distinction du Québec par rapport au reste du Canada, Guy Bouthillier illustre l'adhésion du peuple québécois à des institutions propres et à des valeurs précises; en l'occurrence; la langue française et les institutions sociales, aussi bien que l'interprétation des politiques par rapport à l'intérêt national du peuple québécois. Toute norme qui tient compte des valeurs nationales est susceptible d'obtenir l'allégeance des Québécois et celles qui leur sont contraires leur désapprobation ou leurs réactions. En effet, si on considère que l'Acte constitutionnel de 1791 fut une division de la "Province of Québec" en deux, pour mieux régner, alors que tous les

pouvoirs de décision revenaient à Londres, et si on considère l'Acte de l'Union de 1840, tel que conçu par Lord Durham, comme un plan de neutralisation de la nation du Québec par l'assimilation, on peut mieux comprendre le soulagement que l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (AANB) apporta au Québec. Le 'Self-government' permet à un peuple qui croit en des valeurs propres de maintenir sa cohésion nationale; d'où la longue période de calme relatif au Québec qui suivit l'AANB. En instituant le self-government, la Constitution fédérale canadienne a donc, à son origine, favorisé un développement national au Québec.

Deux articles de l'AANB, l'art. 133 et l'art. 93, contribuent au renforcement du caractère distinct de la culture du Québec francophone. L'art. 133 garantit l'usage du français ou de l'anglais dans le Parlement d'Ottawa et dans la législature du Québec ainsi que dans les cours fédérales et québécoises. La reconnaissance constitutionnelle de l'usage du français coupe court avec une tradition de restrictions sur la langue française, ce qui doit permettre l'épanouissement de la langue française au Québec. Quant à l'article 93, en octroyant aux provinces le contrôle exclusif sur l'éducation, il garantit au Québec l'existence d'écoles catholiques et francophones. Aussi bien par la langue commune que par un système d'éducation propre, le Québec francophone devenait un espace propice pour la diffusion des valeurs francophones. Par ces articles, l'AANB garantissait au Québec l'exercice pratique de droits religieux, linguistiques et scolaires.

La reconnaissance constitutionnelle de ces droits dans les deux communautés majoritaires du Canada, devaient permettre aux Francophones catholiques, d'une part et aux Anglophones, protestants en majorité, d'autre part, d'entretenir, dans l'esprit de Georges-Étienne Cartier, des rapports de « différenciation solidaire » plutôt que d'homogénéisation. Dans la mesure où le système fédéral respecte les principes de l'égalité, de l'autonomie des provinces et des compétences respectives, des gouvernements, dont celui du Québec, il s'avère susceptible de contribuer au développement national, et partant à la cohésion sociale francophone au Québec. Avant 1960, la nation canadienne-française concentrée au Québec, mais aussi dispersée dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, sera informée par l'idéologie cléricale. Axant son objectif sur les valeurs collectives, la survie de la langue et de la culture françaises, l'idéologie

³⁴ Bouthillier, Guy, (1994)

cléricale informe des institutions à vocations culturelle et sociale, ce qui ne dérange pas les politiques fédérales informées principalement par l'idéologie libérale, qui attache plus d'importance au développement individuel, par le moyen de la propriété privée. Le contexte dualiste mis en place en 1867 permettra donc, jusqu'en 1960, l'existence parallèle de deux communautés nationales, le Québec francophone et le Canada anglophone. Avant 1960, au Québec, c'est l'idéologie cléricale qui informe les institutions nationales.

L'idéologie cléricale

Avec les départs massifs des seigneurs juste après la conquête, le clergé constitue l'essentiel de l'élite dirigeante au Québec. Son pouvoir politique est important. Même pendant le régime fédéral, jusqu'en 1960, le clergé gère tous les domaines sociaux, l'essentiel maîtrisable par un pouvoir provincial, dans le contexte de la centralisation des pouvoirs au niveau fédéral institué par l'AANB (art.92). Pendant ce temps, ce sont des paroisses, des organisations religieuses et laïques qui vont servir d'espace de rencontres, de réflexion, de diffusion et de généralisation d'idées cléricales qui informent la vie des citoyens au Québec. Celles-ci font de la religion catholique un élément important de l'identité canadienne française. Elle est la base d'inspiration des valeurs canadiennes-françaises. La reconnaissance de Dieu, l'être suprême, la déférence à l'autorité, l'humilité, l'intégrité familiale, l'individu, la charité, l'égalité, la tolérance, le pardon, etc. sont parmi les valeurs d'inspiration catholique.

Ainsi, l'identité canadienne française devait-elle comporter trois caractéristiques essentielles : religion catholique, langue française et économie agricole en milieu rural. Ce, en contraste avec l'idéologie libérale de l'autre caractérisée par l'économie capitaliste concentrée dans des grands centres urbains. Dans un premier temps, l'idéologie cléricale va assurer la survie de la langue et la culture française par le moyen d'un réseau associatif. Plus tard, le réseau associatif va transférer ses compétences politiques aux institutions d'État, puisqu'elles disposent de plus de moyens dans le contexte de l'agglomération ouvrière que provoque l'industrialisation en milieux urbains. Ce transfert marque la fin de l'hégémonie de l'Église.

Que le Québec ait conservé la langue française, le code civil français, ses institutions politiques et sociales, soit ses valeurs, cela ne manque pas de rapport avec le Self-government et l'interprétation dualiste des rapports entre les francophones et les anglophones. La vitalité culturelle d'un peuple dépend bien du pouvoir politique. Lorsque celui-ci est tolérant et favorable au développement culturel du peuple en question, des moyens peuvent être mis en oeuvre pour assurer son épanouissement. Si, au contraire, le pouvoir politique exerce un contrôle social qui gêne le développement culturel d'une composante nationale, cette dernière peut s'étioler, faute des moyens pour son épanouissement ou comme effet des politiques d'assimilation, d'homogénéisation, de représailles ou d'extinction. Les génocides et les déportations qui ont caractérisé le nationalisme d'Hitler en Allemagne sont un exemple extrême d'action politique susceptible d'exclure une composante de la société. D'autres pays tels que la France et les États-Unis ont pratiqué des politiques d'homogénéisation qui ont empêché l'affirmation des nationalismes. Le « self-government » a donc permis au Québec de développer et de maintenir ses institutions propres, ce qui a été favorable au développement d'une idéologie et des valeurs propres.

Une description des valeurs québécoises avant la deuxième guerre mondiale nous est donnée par Joly. Il identifie les caractéristiques culturelles québécoises des années 20, par opposition aux traits anglophones, comme suit:

Langue française - rural, agricole, artisanal - respect d'autorités fortes - familial stable - église présente partout - isolement de l'hiver - rôles sexuels distincts - méfiance devant État - industries petites - paroisses cadre de vie - même frontières - chapelet à la radio - écoles pas gratuites - droit civil français - collège classique - sport amateur local. L'évolution de la société québécoise a transformé ces valeurs au point que depuis 1960 à ce jour, la cohésion nationale se fait autour de trois traits culturels: les mêmes frontières, le code civil et la langue française³⁵

Les valeurs québécoises ont certes été transformées au gré de l'évolution de la société québécoise. La transformation des valeurs a été rendue nécessaire par l'ouverture du Québec au monde moderne caractérisé par le mode de production capitaliste, l'urbanisation, l'industrialisation et par la technologie, surtout dans la période de l'après deuxième guerre mondiale. Alors, d'une nation québécoise ethnique, catholique, francophone et agricole, on

³⁵ JOLY, (1991): 10-- 11

passé à une société québécoise pluraliste industrialisée, urbanisée et intégrée dans la culture capitaliste nord-américaine. Avec cette transformation la distinction de la culture québécoise francophone devient peu évidente. Toutefois, la langue française en demeure une valeur symbolique.

Retenons qu'avant 1960, l'influence de l'idéologie cléricale est forte au Québec. Elle informe les institutions sociales et la vie des citoyens. Le contrôle social fédéral a été tolérant envers une idéologie qui ne gênait pas ses politiques; ce qui permet à cette dernière de maintenir, pendant longtemps, son influence sur les normes, les institutions et partant la cohésion sociale au Québec. L'idéologie cléricale a donné lieu à un réseau associatif apolitique. Plutôt que revendicatifs, les acteurs du réseau associatif ont collaboré avec l'État pour assurer la survie du fait français.

Réseau associatif

Le réseau associatif conçu pour assurer la pérennité du Canada-français, reposait sur trois organisations principales avec leurs ramifications : la Société Saint Jean Baptiste, le Conseil de la Vie Française en Amérique et l'Ordre de Jacques Cartier³⁶. Ces trois associations ont été animées par des élites ecclésiastiques et laïques. Elles ont eu une répartition des rôles telle que l'Ordre de Jacques Cartier, conçu comme une formation secrète, devait, en entretenant de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, assurer le placement des francophones au sein de l'administration fédérale. Cette dernière organisation avait son siège à Ottawa. Les deux autres avaient leurs sièges dans la province de Québec. Elles avaient des sections aussi bien au Québec que dans d'autres provinces, voire même aux États-Unis en ce qui concerne le Conseil de la vie française en Amérique. Elles avaient aussi des organes de communication. De manière générale, leur rôle est de développer un réseau de communications francophones sur l'étendue du continent nord-américain, ce qui devait assurer la pérennité du fait français.

Des organisations, conçues pour assurer la survie de la langue et la culture française au Canada ou dans l'ensemble du continent américain, étaient un espace de concertation, de

³⁶ LALIBERTÉ, G.R. (1983) : 38-40

réflexion et de rassemblement au sein de la province du Québec, où ces organisations avaient plusieurs sections. Les paroisses leur servaient de relais d'information.

A ce titre, le Conseil de la vie française en Amérique et la Société Saint Jean-Baptiste, ont participé au maintien de la cohésion sociale entre des élites francophones au sein du Québec. Et comme des élites, membres de réseau associatif, participent à la formulation des représentations nationales, on doit s'attendre à ce que celles-ci ne se fassent pas au détriment du Québec. Les États Généraux du Québec de 1967 nous donnent une bonne illustration de la direction prise par les représentations nationales canadiennes françaises. A la question du choix entre le nationalisme canadien-français et l'État du Québec, le réseau associatif basé au Québec s'est prononcé clairement en faveur de l'État du Québec. Il a été suivi par l'Ordre de Jacques Quartier. Ce, même si les branches de ces associations des provinces hors Québec devaient se sentir trahies. La dynamique nationale au Québec atteignait un niveau d'étatisation et d'autodétermination par rapport à l'État fédéral.

Cette différence par rapport aux communautés minoritaires francophones installées dans d'autres provinces est due essentiellement au fait de la concentration des francophones du Québec sur un même territoire, où ils ont leurs propres institutions, leurs normes et où ils communiquent dans une langue commune. Bref, le contrôle social interne ne va pas à l'encontre de l'épanouissement culturel francophone. La concentration sur un territoire, les normes civiles (code civil) et la langue sont des facteurs qui contribuent à la cohésion nationale au Québec. On peut se poser la question de savoir comment le territoire, les normes et la langue que le Québec préserve grâce au Self-government et à l'idéologie cléricale participent à la cohésion nationale?

Territoire commun et valeurs partagées.

Espace de vie, le territoire procure le sol, source des richesses matérielles. La valorisation de ce patrimoine commun nécessite que les citoyens apprennent à aimer leur territoire et à s'y attacher. Ce travail d'attachement collectif à une culture spécifique (valeurs communes) se réalise par un processus de formation et d'entraînement dont les idéologues maîtrisent les techniques. Amener des citoyens à se représenter leur pays et leur culture de la manière la plus favorable possible et à s'y attacher individuellement et collectivement, implique une allégeance à son pays, dans ses limites territoriales. Il y a là un fondement de cohésion sociale, surtout que les célébrations des événements sociaux doivent se faire dans la langue nationale. Le concept de culture pris dans sa définition globale englobe aussi bien les valeurs, les normes que les institutions et les organisations. Suivant cette définition, la culture est l'expression d'une nation.

Bien plus, source de richesses naturelles, le territoire du Québec fut le lieu de production des biens et des services. Or, ces activités impliquent aussi des échanges qu'exige la mobilité des biens entre producteurs et consommateurs. Ce faisant, il s'établit nécessairement des liens des communications favorables à la cohésion nationale entre citoyens partageant les mêmes valeurs. La concentration d'une majorité francophone sur un territoire devait être déterminant dans la permanence de la cohésion sociale au Québec. Quant aux valeurs partagées, elles sont principalement constituées par la langue française, le code civil, l'histoire et des institutions communes.

La langue française au Québec a été au fil de temps le véhicule de la culture française. Les lois civiles sont écrites et interprétées en français. C'est la langue des messes et des assemblées des associations mais aussi des chansons folkloriques et l'objet d'exaltation du poète. Sa conservation dans un contexte comme celui du Canada où l'autre langue est celle de l'économie et de la majorité nationale, requiert des motivations particulières de la part des citoyens. Au Québec, la promotion du français comme langue nationale et la détermination

collective pour sa conservation, furent l'œuvre de l'élite cléricale, dont l'idéologie informe la culture et l'enseignement. Ensuite l'État prit la relève en faisant du français la langue officielle du Québec. La Loi 101 est indicateur du rôle que finit par assumer l'État dans la protection et l'épanouissement du fait français.

On ne doit pas oublier le fait que la Constitution fédérale, par l'article 113, garantit l'usage du français et de l'anglais dans le Parlement fédéral et dans la législature et cours du Québec, mais ne reconnaît nulle part explicitement le Québec comme province francophone. Rien ne garantit donc la sauvegarde du français dans cette province. L'importance égale accordée à la langue anglaise est demeurée une menace pour la langue française. Cependant, dans la perspective nationaliste, la langue française demeure un symbole des valeurs francophones. Elle doit bénéficier des motivations individuelles des francophones et de l'allégeance collective, ce qui doit assurer sa survivance. A ce titre, la langue française est un élément déterminant de la cohésion nationale au Québec, même si celle-ci n'est pas une valeur exclusive des Québécois. Un autre objet d'allégeances collectives au Québec est certainement le code civil.

Le Code civil québécois, en tant qu'un ensemble de règles qui régissent les rapports entre les membres de la société québécoise, est un moyen de concrétisation de la culture francophone. Dans ses sections relatives aux droits de la famille, au mariage, aux droits de succession, aux biens et aux obligations, ce code exalte une culture de famille. Le mariage est valorisé. Les enfants, par exemple, une fois grandis, ont des obligations vis-à-vis de leurs vieux parents, voire même vis-à-vis des grands-parents. L'autorité parentale y est valorisée.³⁷ La famille est encouragée et jouit de la protection. Les aînés y jouissent de la protection collective. Bref, on se trouve devant des lois civiles qui cultivent des valeurs conservatrices de l'autorité parentale, de la protection de la famille et de l'exhortation de la vie collective plutôt qu'individualiste. Des tensions exercées sur des normes, partie intégrante de valeurs, sont perçues comme une atteinte aux valeurs québécoises.

³⁷ BEAUDOUIN, J. & Y. RENAUD (1997): 157-60

On peut se rappeler les premières décennies de la colonisation britannique lorsque, à la volonté d'assimilation qui anima le pouvoir colonial par des tentatives d'imposition des lois civiles et criminelles britanniques ainsi que de la langue anglaise, il fut opposé une résistance collective. Alors, des mécontentements profonds furent traduits en revendications des élites, pour le rétablissement des lois civiles françaises, de la langue et du culte catholique. Ceci fut

réglé par l'Acte du Québec de 1774. Puisque les normes régissant une société ont pour objectif la création du cadre légal favorable à l'éclosion de la culture nationale, les normes britanniques, interprétées comme des lois étrangères, étaient susceptibles de briser la cohésion nationale. Cette résistance collective fut possible à cause des allégeances communes des Québécois pour leur code civil, une valeur nationale. La prise de conscience et la détermination collective à perpétuer les normes québécoises ont joué en faveur du renforcement de la cohésion nationale.

Le territoire du Québec, la langue française, le code civil et les expériences vécues collectivement, sont donc autant d'éléments qui ont sollicité la cohésion nationale et qui, à leur tour, ont renforcé l'esprit de communauté. Autour des valeurs partagées que furent: la langue française, le code civil, la religion catholique, l'histoire commune et bien d'autres représentations culturelles, les idéologies ont été construites. Celles-ci une fois légitimées, ont informé à leur tour les institutions sociales et politiques. Puisque l'idéologie se conforme aux valeurs nationales et que celles-ci informent les institutions et les pratiques sociales, dans le contexte démocratique, on ne doit pas s'attendre à un contrôle social interne qui soit sciemment hostile aux valeurs et intérêts nationaux. Ceux en compétition pour le pouvoir politique, pour se faire légitimer, éviteront de poser des actes qui vont à l'encontre des aspirations nationales. D'une forte cohésion nationale peut résulter l'absence d'une forte opposition politique interne. Dans ce cas, les institutions locales s'avèrent un cadre favorable pour la conservation de la culture nationale. Par rapport aux valeurs légitimes francophones, il n'y a au Québec francophone même, ni contrôle social hostile ni opposition forte. La représentation que les Québécois se sont faite de leur identité en terme de nation implique un partage de valeurs communes, une représentation nationaliste des tensions et des solutions.

Dans ce chapitre, nous avons parlé de la concentration des Francophones sur un même territoire aussi bien que de la langue française et des normes civiles, présentées comme des valeurs québécoises. Nous avons mis un accent particulier sur le caractère historique de la cohésion nationale au Québec. Il y a bien une relation entre les valeurs partagées et la cohésion nationale. D'après Ernest Renan, ce qui confère à une nation son héritage d'histoire commune, c'est un héritage de gloire et de tensions partagées. Alors, des Québécois francophones qui formaient une communauté devaient donner une interprétation commune, dans le même intérêt et dans le même sens, aux événements historiques. Partageant les mêmes valeurs et concentrés sur un même territoire, les Québécois francophones se sont définis comme un peuple, une nation. Alors, ils ont ainsi donné une interprétation nationaliste aux disparités sociales qui affectaient leur communauté.

Pour donner à la nation le sens de produit de l'histoire commune, il faut qu'il existe au préalable cette capacité de partager des événements ou, pour reprendre l'expression de Otto Bauer, il faut cette « communauté de foi » qui soude les membres d'une nation dans une « communauté de caractère. »³⁸ Au Québec, les valeurs telles que la langue, les normes civiles, la religion, garanties par une autorité centrale, étaient bien des traits d'union entre les francophones du Québec. Concentrés au Québec, les francophones ont pu maintenir des valeurs communes. Celles-ci sont constituées par les mœurs et coutumes, les normes, les organisations civiles, les institutions politiques et la vision partagée du monde. La langue française qui en est le véhicule prend une importance symbolique.

La permanence de la langue française comme symbole de la culture québécoise se vérifie, lorsque, avec la grande industrialisation du Québec dans les années d'après la deuxième guerre, la restauration de la société traditionnelle (rurale, agricole et catholique) n'est plus l'idée du ralliement national au Québec. La langue française, symbole de la culture québécoise francophone, fera désormais l'objet de motivation et d'efforts collectifs. Ce faisant, les Québécois se perçoivent comme une culture et une nation distincte.

³⁸ DEUTSCH, W.K. (1966) : 19

L'autonomie culturelle recherchée alors vise à préserver, en Amérique du Nord, le fait français présent au Québec. Les événements vécus ensemble sont interprétés par rapport à la communauté nationale et ce, en comparaison avec l'autre groupe social, les Anglophones. Dans le chapitre qui suit, nous voyons comment la représentation culturelle et nationale que les Québécois se font de leur identité influence une interprétation nationaliste des tensions sociales.

Chapitre III

Tensions et interprétations nationalistes

Writers on collective behavior assume almost universally that people enter episodes of such behavior because something is wrong in their social environment. People panic, for instance, because they face some extreme danger. They take up fads or crazes because they are bored with their surroundings. They riot because they have experienced a sharp deprivation such as an inflationary price rise. They join reform or revolutionary movements because they suffer from the injustices of existing social arrangements. Such assumptions isolate an important set of determinants in the genesis of collective behavior. ... We group such determinants under the heading of "structural strain"³⁹

A partir de la représentation nationale que les Québécois francophones se font d'eux-mêmes, le clivage social privilégié dans leurs rapports avec les Anglophones est celui entre deux peuples, nous francophones et les « autres » anglophones. Dans la perspective nationaliste, les tensions des niveaux culturel, politique ou socio-économique sont toutes ramenées à la question culturelle. Elles sont interprétées comme une oppression nationale. Les doléances exprimées font état de l'aliénation des valeurs nationales, du fait que l'économie et les décisions politiques fondamentales sont détenues par des Anglophones, dont l'influence sur le système fédéral est prépondérante. L'examen de tensions historiques aux niveaux culturel, politique et socio-économique permettrait de saisir le sentiment d'aliénation nationale chez des Québécois francophones ainsi que les efforts collectifs que ces derniers entreprennent en vue de la réhabilitation du fait français.

Tensions au niveau culturel

Dans la perspective nationaliste, le concept de culture a un sens large. Esdras Minville, l'auteur de la section sur la culture dans le Rapport Tremblay, définit la culture comme étant un ensemble organique composé de trois éléments : - connaissances - moyen de communication - et valeurs. Par connaissances, il entend un ensemble de phénomènes allant des règles élémentaires de la vie aux sciences, à la philosophie et à la théologie. Le moyen réfère à la langue. Tandis que les valeurs réfèrent à l'ensemble de critères d'appréciation que

³⁹ SMELSER, op.cit: 47

les hommes utilisent pour juger des phénomènes de la vie. Suivant cette définition, culture et valeurs se confondent. La culture conditionne l'individu, ce qui revient à dire c'est en fonction de ses valeurs que l'homme peut apprécier des situations.⁴⁰

Le recul historique éclaire sur l'importance que les Québécois francophones attachent aux valeurs considérées comme culture distincte qui doit orienter leur choix et inspirer leurs actions. Les valeurs, en effet, c'est un peu comme sa propre identité. On vit en symbiose avec elle sans la nommer, si ce n'est que pour établir une distinction entre soi et d'autres personnes avec lesquelles on entre en contact ou en conflit. A partir de la rencontre sur un même espace géographique entre francophones, alors Canadiens, et anglophones (Britanniques), les définitions identitaires prennent du relief au Québec. Elles marquent une distinction entre « nous » et nos valeurs, d'une part et les « autres », d'autre part. D'abord, c'est dès la conquête que se pose le problème de dénomination de la « Nouvelle-France » pour nommer le Québec. Elle est inappropriée, puisque le Québec devient une colonie britannique. Au gré de tentatives d'intégration, l'identité des habitants connaît des changements successifs : Canadiens, Bas-Canadiens, Canadiens-francophones, et Québécois. C'est aussi à partir de cette rencontre entre deux peuples que la distinction entre les valeurs francophones et celles des « autres » (anglophones) devient importante, dans la mesure où l'assimilation culturelle n'est pas admise.

Celles-ci comprennent les modes de vie politique, économique et civil, les coutumes et les mœurs. La langue française, qui est l'outil principal de communication des valeurs québécoise, dans la mesure où elle est différente de l'anglais, la langue de l'« autre », revêt une importance symbolique. Elle devient vis-à-vis de l'« autre » le symbole principal des valeurs québécoises. Dans les rapports entre Britanniques et Québécois, l'assimilation sera rejetée systématiquement et les tensions au niveau de la langue française symbolisent une menace d'aliénation nationale. Toute mesure prise à l'encontre de la langue française sera interprétée comme une atteinte au fait français ou à la nation québécoise. L'autorité responsable de ce type des tensions est généralement la haute autorité politique, coloniale,

⁴⁰ MELANCON (1956) : 503-22

provinciale ou fédérale. D'où la sollicitation d'une intervention de haut niveau, de l'État pour la résolution. Le recul historique permet de comprendre le rapport que la perspective nationaliste établit entre la culture et le pouvoir politique.

A partir de la proclamation royale en 1763, le pouvoir colonial institue le serment du test comme mode d'intégration dans l'administration coloniale. Celui-ci, un vœu d'allégeance à la couronne britannique et à la foi protestante, est, par ce fait même, une négation de l'identité francophone et de la foi catholique, donc une condition d'aliénation nationale. Puisque, pour les francophones, cette manière de modeler le Canada sur les institutions et les lois britanniques paraît une politique d'assimilation, les premières revendications qui menacèrent le pouvoir royal furent relatives à l'usage du français, des lois civiles, à l'exercice du culte catholique, considérés jusqu'alors comme des valeurs canadiennes-françaises. Une représentation au sein de l'administration coloniale est aussi réclamée pour représenter les intérêts canadiens. Ces premières revendications sont apaisées avec l'Acte du Québec en 1774. Celui-ci abolit le serment du test et rétablit les lois civiles ainsi que la liberté du culte.

Bien plus, le statut de la langue française a été une des revendications à la base du projet patriote en 1837. Les patriotes, cette bourgeoisie francophone, désireux de reprendre le contrôle sur le commerce, ont voulu faire du Bas-Canada une société républicaine et laïque, basée sur l'agriculture. La rébellion des patriotes sera mise en échec par une répression violente de la part du pouvoir colonial, c'est la fin d'une tentative francophone de contrôle de la vie politique du terroir. En même temps que l'échec du projet patriote augmente les frustrations chez les Francophones, on assiste à un renforcement du contrôle social. L'Acte constitutionnel de 1791 qui avait concédé un territoire et des institutions distincts à la majorité francophone, le Bas-Canada, est suspendu. L'Acte de l'union de 1841 est instauré.

Dans la mesure où l'Acte de l'union n'instaure pas une représentation francophone proportionnée au parlement de l'union, il est perçu comme une aliénation nationale. C'est dans ce contexte de frustrations du côté francophone que va intervenir, en 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord, qui fonde la Confédération. A son tour il n'accommoder pas pleinement

le Bas-Canada (Québec), dans la mesure où la répartition de pouvoirs entre le fédéral et l'État provincial ne laisse pas suffisamment d'autonomie à la province. Cependant, le « Self-government » qu'il concède au Québec suscite la satisfaction nationale. Il permet de resserrer la cohésion nationale pour la protection de la langue française, symbole de la culture québécoise et pour la définition d'un projet national. Des revendications d'ordre culturel suscitées par la rébellion Riel, la question scolaire au Manitoba et le Règlement 17 en Ontario et les conscriptions permettent d'illustrer l'attachement de Québécois francophones à la question nationale. Même si les conflits linguistiques qui précèdent l'industrialisation du Québec ont lieu hors du Québec, ils suscitent des réactions chez des nationalistes québécois. Après tout, à cette époque le nationalisme qu'on défend est bien canadien-français.

La première rébellion des Métis pour le statut provincial, qui précipite la création de la province de Manitoba en 1870, se fait sous la direction de Louis Riel, un métis francophone et catholique. Ce premier conflit post-confédéral se solde par la mort d'un orangiste, ce qui amène Riel à fuir aux États-Unis. Revenu en 1885, Riel déclenche une deuxième rébellion contre le pouvoir royal canadien, à la tête des métis et des forces indiennes de l'Ouest. Celle-ci se termina par la capture de Riel et sa pendaison. La condamnation et l'exécution de Riel pour trahison par le Gouvernement fédéral de Macdonald relancent des tensions ethniques et religieuses. Si pour les protestants anglophones, Riel est un traître, les catholiques francophones le considèrent innocent et patriote.⁴¹ Au Québec francophone, la pendaison de Riel provoque deux conséquences majeures: le début de la détérioration des appuis traditionnels au Parti conservateur fédéral et l'élection de Honoré Mercier en 1886, ce dernier axant sa campagne sur l'élément nationaliste et réclamant l'autonomie provinciale.⁴² Bien que métis et appartenant à une autre province, Riel est considéré un symbole national parce qu'il est identifié à la langue française et combat un adversaire commun. Sa mort, plus particulièrement, fut interprétée comme une absence de volonté à pardonner un fils du pays pour satisfaire les membres de l'ordre orangiste.

⁴¹ DICK, R. (2000) : 85

⁴² DICK, R., op.cit.

En 1890, la législature à majorité anglophone du Manitoba prend deux mesures pour asseoir son autorité dans la province. Primo, elle supprime par une Loi provinciale l'usage du français dans la législature et les cours du Manitoba. Secundo, le même groupe abolit le système d'écoles séparées. Les deux mesures renforcent les tensions chez des francophones même hors du Manitoba. Parmi des tensions linguistiques qui ont des répercussions au Québec francophone, il y a aussi le Règlement 17 du Gouvernement Whitney qui supprimait la langue française du programme scolaire dans la province d'Ontario. Les Québécois ont appuyé les franco-ontariens dans leur opposition contre cette législation. Une autre source de tension est liée aux conscriptions. La conscription obligatoire de 1918 est interprétée dans le rang nationaliste comme un sacrifice des francophones au service des intérêts britanniques.

La dispersion brutale de la mobilisation contre la première conscription à Montréal par des soldats ontariens, fut brutale. Elle se solda par 4 morts et plusieurs blessés dans la population civile au Québec.⁴³ Un pareil contexte loin de résorber les tensions ne fait que les renforcer. La résistance nationaliste à la deuxième conscription en 1942 se justifie aussi par la défense des valeurs francophones, opposées à la défense d'une cause étrangère⁴⁴. Dans la perspective nationaliste, la guerre augmente l'émigration vers les villes et en conséquence, le chômage causé par l'abondance de la main d'œuvre. On déplore la tendance des femmes à travailler dans les usines pour accroître l'industrie de guerre, ce qui favorise la dislocation des familles. On craint aussi le risque d'assimilation du fait de l'intégration de soldats francophones dans des unités anglophones et de l'entraînement en langue anglaise. Enfin, la vie morale dans l'armée est perçue comme n'étant pas en harmonie avec la foi chrétienne. Bien que depuis 1867, les deux communautés linguistiques aient été accommodées avec leurs gouvernements respectifs, des tensions culturelles qui ont surgi hors Québec, ont eu des répercussions au Québec même. D'ailleurs, pendant cette période de 1867 à la deuxième guerre mondiale, le nationalisme est canadien-français, d'un bout à l'autre du Canada.

⁴³ DICK, R., op.cit: 86

⁴⁴ DICK, R., op.cit.

La grande industrialisation et l'urbanisation qui caractérisent le Québec à partir de la deuxième guerre mondiale modifient profondément la culture québécoise. La religion catholique et les habitudes de la vie rurale et de l'économie agricole ne sont plus des traits dominants des valeurs nationales. Cependant, la langue française demeure le symbole culturel. Le ralliement national continue à se faire autour du fait français. Et le moyen préconisé pour la sauvegarde du caractère francophone au Québec reste l'autonomie provinciale. Cependant, les tensions autour de la langue s'installent au fur et à mesure que la jeunesse, en quête d'emplois disponibles dans les milieux d'affaires anglophones, doivent adopter l'anglais comme langue de travail. Cette pratique est interprétée, par des milieux néo-nationalistes, comme une assimilation lente mais sûre du fait français. Car, avec l'adoption progressive de la langue anglaise, il y a aussi le mode de vie individualiste propre au capitalisme américain que les jeunes francophones adoptent de plus en plus. Alors, si on n'y prend garde la distinction nationale s'effrite au profit de la prospérité économique.

Lorsqu'en octobre 1969, par exemple, le projet de loi 63 est déposé à l'Assemblée nationale du Québec, la population francophone du Québec manifeste, pendant deux semaines, une opposition sans précédent dans l'histoire du Québec. Dans la mesure où ce projet prétendant faire de la langue française la langue officielle du Québec, donnait en même temps la liberté d'étudier dans la langue de son choix, la protection du français était loin d'être assurée. Cette protestation contre le gouvernement du Québec se fait pour la défense de la langue française, symbole des valeurs nationales. L'interprétation nationaliste est claire :

Plus que jamais dans l'histoire du Québec, les citoyens se mobilisent en faveur de la défense de leur langue, en prenant de plus en plus conscience que le statut de leur langue est le reflet du statut socio-économique inférieur de ceux qui la parlent. Quand on essaie de retracer les moments de la prise de conscience du peuple, il saute aux yeux qu'octobre 1969 apparaît comme une étape importante de cette radicalisation.⁴⁵

Des valeurs francophones, en effet, la langue française est, sans doute, la valeur qui a subi le plus de menace d'extinction. Elle a fait l'objet de politiques coercitives à l'époque coloniale et dans des provinces anglophones. Elle a été l'objet de menace d'extinction par suite de

⁴⁵ RIOUX, M., op.cit : 190

l'ampleur que prenait la langue anglaise au Québec dans les années de la grande industrialisation du Québec, à partir de la seconde guerre mondiale. Dans la perspective nationaliste, la réhabilitation du français au niveau du Québec équivaut à une réhabilitation nationale dont les effets sont politiques et socio-économiques. Les tensions relatives à la langue française ont eu une incidence directe au niveau politique et socio-économique. Leur résolution était liée à la réforme de l'État.

Au niveau politique

When strain exists, we might say that components of social action are out of order and require fixing ... The general principle for reconstituting social action is this: when strain exists attention shifts to the higher levels of the components to seek resources to overcome this strain ... ⁴⁶

Malgré l'existence d'un État provincial, le Québec est inséré dans un système politique qui ne lui donne pas en dernière instance toute l'autonomie politique. Les organes des décisions politiques fondamentaux d'un État ne sont pas contrôlés par le Québec. Ils sont à Ottawa. Il s'ensuit une aliénation culturelle et une subordination économique. Tout ceci se résume à une aliénation nationale. La solution du ralliement national sera l'autonomie nationale, perçue comme une solution globale aux tensions diverses.

Au cours de premières décennies du 20ème siècle, les nationalistes québécois mènent une lutte contre, d'une part, ceux qui menacent l'autonomie canadienne ainsi que les droits des Canadiens-français, c'est à dire l'Empire britannique et les Anglo-canadiens, adversaires de la langue française et souvent de la religion catholique, d'autre part, contre les forces et les institutions qu'ils tiennent responsables de l'affaiblissement de la société traditionnelle, comme l'exode des campagnes, l'américanisation des mœurs, les trusts étrangers, les syndicats neutres, etc. Mais depuis l'Acte de Westminster qui, en 1931, mit fin au pouvoir législatif du Parlement britannique sur le Canada⁴⁷, la lutte des nationalistes québécois se concentre sur les relations internes anglophones-francophones au sein de la fédération.

⁴⁶ SMELSER, N. (1962: 67)

⁴⁷ GRIFFIN (1984) : 40

En effet, même si, comme nous l'affirmons plus haut, le Self-government atténue des tensions au Québec, des conflits linguistiques soulevés en Ontario et au Manitoba, par exemple, ne laissent pas les nationalistes québécois indifférents. Après tout, le nationalisme défendu pendant cette époque est bien canadien-français. Aux conflits culturels d'autres provinces s'ajoutent la crise des conscriptions et la crise économique de 1930 qui touchent directement le Québec. Ces événements contribuent à créer un climat propice aux revendications nationalistes.

Le nationalisme de survivance tel qu'il est informé par l'idéologie cléricale est une affirmation de la patrie canadienne-française dont l'espace s'étend jusqu'aux États-Unis. Les valeurs défendues alors sont : au plan économique, l'agriculture, au niveau culturel, une nation francophone catholique; et au niveau normatif le code civil québécois. En matière économique, particulièrement, ce nationalisme conçu par l'abbé Groulx est une réaction au libéralisme et à l'industrialisation.⁴⁸ Bourassa insinue cette distinction de la nation francophone par rapport aux valeurs anglophones, lorsqu'il déclare : « notre nationalisme à nous est le nationalisme canadien fondé sur la dualité des races. La nation que nous voulons voir développer, c'est la «nation canadienne [...]»⁴⁹ Quant à la politique, les citoyens francophones doivent la laisser aux hommes politiques car, elle est en opposition avec la foi chrétienne. Cette interprétation peut expliquer, en partie le fait que, pendant la période de retranchement et d'influence cléricale qui précède la grande industrialisation du Québec, la participation politique de citoyens s'avère trop peu significative pour une mobilisation populaire d'envergure contre le régime fédéral. A part la mobilisation contre la conscription de 1917, on ne connaît pas d'épisodes nationalistes d'importance significative, dans le régime fédéral canadien.

A partir de la deuxième guerre mondiale, le contexte est différent. Les capitaux étrangers affluent au Québec. La population y est de plus en plus urbanisée. Les syndicats neutres se multiplient en milieux ouvriers. Il est évident que le contexte a changé, on ne doit plus lutter

⁴⁸ BALTHAZAR, L. (1986) : 96

⁴⁹ BALTHAZAR, L., op.cit. : 86

pour la restauration de la société traditionnelle. Alors, le sentiment d'aliénation nationale qu'éprouvent les nationalistes s'exprime à travers des revendications politiques. Les activités que multiplie le gouvernement fédéral dans les domaines de la compétence provinciale sont interprétées comme une centralisation de pouvoir qui mine l'autonomie de l'État du Québec. Avec le retour de Duplessis au pouvoir en 1944, l'idée de ralliement national devient l'autonomie nationale en matières culturelle, sociale, éducationnelle et fiscale. Plus tard, le sociologue Rioux critiquera la séparation que Duplessis établit entre l'autonomie culturelle et l'indépendance politique :

Ceux qui, comme l'ancien Premier ministre du Québec, parlent de souveraineté culturelle dans un État qui serait politiquement et économiquement dépendant, font comme si tous ces phénomènes n'étaient pas liés entre eux et que la souveraineté était divisible. Or toutes les observations et les théories montrent, au contraire, que tous ces phénomènes sont étroitement liés et s'influencent les uns les autres. Si la langue de la majorité des Québécois est une langue menacée, c'est parce que cette majorité elle-même a toujours été dominée et que la politique et l'économie du Québec ont toujours été pour l'essentiel, dans les mains des autres que celles de la majorité⁵⁰.

En effet, considérant que nos valeurs informent nos institutions et nos actions, il est difficile de faire une démarcation entre celles-ci et la politique. La dissociation que Duplessis établit entre la politique d'une part et la culture censée la fonder devenait irréaliste. Dans ce contexte on devait s'attendre à des tensions internes, en plus de celles liées à la centralisation du pouvoir fédéral.

On peut considérer la recommandation de la Commission d'enquête Rowell- Sirois en 1940 comme le déclencheur de revendications nationalistes suscitées par la centralisation fédérale. Le rapport de cette commission d'enquête avait recommandé que le gouvernement fédéral se charge de percevoir tous les impôts et ensuite de remettre des subventions aux provinces. La dénonciation nationaliste ne tarde pas. Elle est faite par André Laurendeau, journaliste et parlementaire, lorsqu'il écrit :

Nous sommes des assiégés dans une forteresse. L'assiégeant nous coupe les vivres. Nous allons mourir d'inanition à moins que, par une vigoureuse sortie, nous n'allions récupérer nos provisions. Mais, nous ne pratiquons pas de sortie. La panique va nous prendre. L'assiégeant fait mine de nous laisser amadouer. Vous aurez du pain, dit-il galamment ; mais à condition que vous jetiez bas votre mur

⁵⁰ RIOUX, op.cit. : 260

d'enceinte ; détruisez votre forteresse et nous vous engraisserons. C'est à dire qu'Ottawa nous propose d'échanger nos droits contre de belles pièces d'or.⁵¹

A la centralisation fédérale présentée comme le danger qui menaçait le fait français, la perspective nationaliste opposait l'autonomie nationale comme solution adéquate pour la protection des valeurs francophones, ce qui appelle une révision constitutionnelle devant modifier la répartition des compétences. Toutefois, c'est l'idée de l'autonomie provinciale en matières sociale, culturelle, éducationnelle et fiscale qui sera généralisée par les nationalistes du Québec tout au long du régime de Duplessis. Popularisée, cette idée est un facteur de motivation et de cohésion nationale.

Une autre initiative qui cause l'anxiété dans le milieu nationaliste procède d'une recommandation de la Commission royale d'enquête Massey sur l'avancement des arts, des lettres, et des sciences du Canada. Il s'agit du projet fédéral d'aider financièrement les universités canadiennes et québécoises. Le gouvernement du Québec refusera les crédits votés par la Chambre des communes en 1951. De la perspective nationaliste, l'offre de crédits en éducation est « un premier pas vers une invasion générale de la part du fédéral de la compétence provinciale en matière d'éducation. » Les nationalistes québécois interprètent aussi cet acte comme un plan d'implantation du nationalisme pan canadien aux dépens du nationalisme québécois. Leur refus ne tarde pas. Il est illustré par les propos de l'historien Michel Brunet :

Le gouvernement du Québec est la société canadienne-française ont les moyens de financer eux-mêmes leurs écoles, leurs collèges et leurs universités. Négliger de le faire serait une démission totale ... Si elle veut survivre, la société canadienne-française doit s'organiser elle-même et ne plus compter uniquement sur la tolérance, la charité et la bienveillance de la majorité pour réaliser cet idéal.⁵²

Enfin, l'utilisation à deux reprises de l'armée canadienne au Québec a échappé au contrôle politique des gouvernements du Québec. La conscription de 1917 décrétée par le gouvernement fédéral d'Union formé sous Borden, Premier ministre conservateur, provoque des mécontentements chez des francophones, opposés au service militaire obligatoire pour une guerre qu'ils considèrent étrangère. Pour mater des émeutes qu'elle provoque au Printemps

⁵¹ HAMELIN, J. (1977) : 465

⁵² BRUNET, M., cité par Hamelin (1977), op.cit : 465

1918, l'armée fédérale est envoyée dans la ville de Québec. Les émeutes y font quatre morts et plusieurs blessés.⁵³ En octobre 1970, suite aux enlèvements de James Cross, diplomate britannique et de Pierre Laporte, ministre libéral québécois du Travail, le Gouvernement du Québec, sous Bourassa, préconise la négociation avec le FLQ, lorsque le Gouvernement fédéral décide d'envoyer des troupes fédérales se joindre à la police de Montréal pour contrer le terrorisme.⁵⁴ Les perquisitions et arrestations des citoyens québécois par des troupes fédérales minaient l'autonomie de l'État du Québec. Pour les nationalistes, les interventions fédérales dans la province du Québec contribuent à l'aliénation du pouvoir de l'État du Québec, lequel est censé légiférer sur la vie sociale des Québécois.

Au plan interne, les tensions procèdent de la contradiction que même les nationalistes commencent à relever entre l'autonomie défendue et les pratiques politiques du régime. On ne pouvait pas comprendre, par exemple, qu'en même temps que le régime Duplessis défendait l'autonomie provinciale contre Ottawa, il favorisait les investissements américains. Bien plus, le rapport de la Commission Tremblay qui défendait la thèse autonomiste n'avait-il pas été rangé par le Premier ministre Duplessis ? La critique du régime Duplessis est déclenchée dès 1950 par Pierre-Eliot Trudeau et Gérard Pelletier, qui fondent la revue Cité Libre. Cette revue donne une voix aux critiques du régime. En 1953, le syndicaliste Pierre Vadeboncoeur fait le procès d'une société fondée sur l'idéal de la survivance : « Notre action manque d'ambition. Nous n'avons guère le sens de la force, ni celui de la victoire. » Trudeau stigmatise l'absence de contenu de la doctrine autonomiste : « Mais, ce n'est pas tout d'éviter le mal, il faut faire le bien. » Même Gérard Filion, alors directeur du quotidien le Devoir, déclare dans un éditorial en 1956 :

« Il n'est plus permis de passer l'éponge sur les méfaits du régime et de calmer nos scrupules en disant : il défend l'autonomie provinciale, donc il faut tout pardonner. La vraie question ... est : faut-il encore pardonner à M. Duplessis? »

Les critiques ci-dessus font état des tensions sociales et suggèrent que les nationalistes doivent aller au-delà de la simple contestation de la centralisation fédérale, incorporer l'idée de progrès dans une nouvelle idéologie qui doit aussi défendre la culture québécoise face à

⁵³ DICK, R., op.cit. : 86

l'invasion du Québec par la culture américaine.

Depuis la deuxième guerre mondiale, période qui voit la grande industrialisation du Québec et l'urbanisation que celle-ci entraîne, le contexte québécois a changé. Les efforts nationalistes ne popularisent plus l'idée de la restauration de la société traditionnelle chère à l'idéologie de la survivance. Toutefois, la préoccupation de la réhabilitation du fait français demeure. La solution passe par l'autonomie nationale. Alors la lutte est dirigée contre le gouvernement fédéral qui pratique la centralisation au détriment du pouvoir de l'État provincial. La lutte se dirige aussi contre l'autorité provinciale même, dont les pratiques sont en contradiction avec l'autonomie qu'elle prêche. En effet, le «laisser-faire» économique sous Duplessis, dans la mesure où il ne protège pas suffisamment le développement du capital local, ne manque pas d'incidence sur la faible industrie francophone qu'on observe au terme des années 1950. La forte industrialisation américaine et anglophone dans tous les secteurs va désarticuler petit à petit l'entreprise familiale traditionnelle et poser un problème au développement de l'industrie manufacturière francophone au Québec. C'est au niveau socio-économique que les indicateurs de l'affaiblissement national sont les plus évidents.

Niveau économique

Le changement politiques qui s'opèrent au Québec avec la proclamation royale, d'abord, et la confédération, ensuite, s'accompagnent de transformations sociales et commerciales au Québec. Avec la conquête, en effet, une partie de l'élite bourgeoise de la Nouvelle France qui, depuis la première installation en 1608, avait «la traite de la fourrure comme base de l'économie», forte des capitaux accumulés à partir du commerce, quitte la Nouvelle France en direction des États-Unis⁵⁴. D'autre part, la présence de l'élite anglophone va contribuer à l'orientation d'un nouveau réseau commercial. L'axe commercial Paris Québec est remplacé par celui de Londres-Québec. Ce qui explique qu'en 1774, 15 ans après la conquête, les Britanniques, qui constituent 5 % de la population, contrôlent 90 % du commerce.⁵⁶ Selon Lacoursière, sous le régime français, les Canadiens-français, soumis à des restrictions royales,

⁵⁴ RIOUX, M., op.cit. : 224-5

⁵⁵ LACOURSIÈRE (1973) : 153

n'ont pas pu amorcer l'industrialisation de la Nouvelle France. En conséquence, faute d'industries suffisantes, ils ne peuvent participer à la vie économique du pays avec les mêmes capacités que les Britanniques.

En effet, l'élite intellectuelle et ecclésiastique qui reste en place au Québec, préoccupée par la conservation de la culture canadienne-française, élabore un discours idéologique qui valorise la vie rurale, l'agriculture, en opposition au commerce, considéré comme valeur anglaise. Comme le nouveau régime colonial et celui de la confédération se développent sous l'influence des milieux d'affaires anglophones, les Francophones vont se tourner vers l'agriculture au point qu'en 1825, il n'y a que 12 % de la population canadienne d'origine française qui est urbaine; le 88 % restant vivant de l'agriculture, principalement en milieu rural.⁵⁷ Les Britanniques, appuyés par leur métropole, prennent possession du commerce des fourrures, tirent profit du commerce de bois et jettent les bases de l'industrie secondaire.

Quant aux Francophones, la préoccupation consiste à conserver la culture (langue française, religion catholique, valeurs et institutions francophones). Parmi les valeurs considérées françaises par l'idéologie ecclésiastique, la famille revêt une importance particulière. La valorisation de la vie rurale s'accompagne d'un taux élevé de natalité. Ainsi, alors que la population de l'Europe a quadruplé entre 1760 - 1960, celle du Canada a été multipliée par 80, en dépit d'une émigration nette de 800.000 personnes.⁵⁸ L'accroissement démographique, combiné avec des capacités de scolarisation limitées de la vie rurale, donne lieu à un taux d'analphabétisation élevé. Selon Bilondeau, celui-ci est de 30 % plus élevé qu'en Ontario, où il est de 7 %. Dès le départ donc, des clivages économiques sont le reflet des tensions sociales et politiques entre deux communautés, les Canadiens -français et les Canadiens anglais.

Au cours des années qui suivirent la création de la fédération canadienne, la conversion des québécois du monde rural à la concentration urbaine, suite à la grande industrialisation du Québec, à partir de la deuxième guerre, s'accompagna de tensions sociales en ville et dans

⁵⁶ BILONDEAU (1972) : 285, LACOURSIERE, op.cit. : 243

⁵⁷ BILONDEAU (1972) : 291

l'industrie, où les Canadiens-français côtoient les Canadiens anglais. Les tensions sociales sont évidentes entre les détenteurs des capitaux, la minorité anglophone, et les travailleurs qui sont majoritairement francophones. Les capitaux sont essentiellement étrangers, alors que la main d'œuvre est québécoise

En 1864, en effet, la fin du traité de réciprocité avec les États-Unis coïncide avec l'élaboration d'une politique nationale A « national policy », par la bourgeoisie canadienne anglaise. Cette politique vise la circulation d'Est en Ouest de divers produits manufacturés. Cette logique est à la base de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui fonde la Confédération en 1867. Le développement économique national exigeait l'unification en un pays des colonies dispersées sur le continent nord-américain. Des motivations d'ordres militaires et politiques ont aussi contribué à l'unification. Mais, toutes peuvent être justifiées par une logique libérale qui veut qu'un État national fournisse des conditions favorables au développement du secteur privé, ce qui favorise le développement de la libre entreprise, avec la protection de l'État. En effet, la politique économique conservatrice, celle des tarifs protectionnistes, mise en place par A. Macdonald en 1878, poursuivie par les gouvernements Borden et celui de Manion, appelait la consolidation d'un marché national. Grâce à la mise sur pied de la voie ferrée transcanadienne et de la Banque du Canada par le gouvernement fédéral, le Québec devenait plus accessible à la pénétration anglophone.

L'intervention de l'État fédéral dans le domaine économique qu'impliquait la politique nationale signifiait la création des conditions favorables à la libre circulation des biens sur la vaste étendue pan-canadienne. Une pareille politique favorisant le développement des capitaux détenus par des intérêts privés aboutissait nécessairement à une collaboration étroite entre les milieux d'affaires, détenteurs des capitaux et l'État. Comme les milieux d'affaires étaient essentiellement anglophones, l'État conservateur était plus exposé à l'influence anglophone que francophone. On doit s'attendre alors que le régime fédéral de cette époque serve plus les intérêts des milieux d'affaires anglophones.

⁵⁸ HENRIPIN (1971) : 221

Bien plus, dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, les investissements américains trouvent des conditions attrayantes au Québec; une abondance des ressources naturelles, l'absence des législations contraignantes en matière de commerce, de bonnes dispositions de divers gouvernants québécois vis-à-vis des relations avec les États-Unis, la faiblesse des syndicats et le rôle pacificateur de l'Église catholique. Ces investissements sont directs, contrairement aux investissements britanniques qui sont de portefeuille. Ils vont dominer et dépasser les investissements britanniques au Québec.

Le développement industriel qu'entraînent ces investissements constitue un motif d'attraction vers les centres urbains. Alors des canadiens-français délaissant progressivement l'agriculture, émigrent vers les États-Unis, dans d'autres villes canadiennes ou vont vers les villes du Québec. De cet exode, il résulte un accroissement de la population urbaine au Québec, une population dont la majorité va constituer la main d'œuvre ouvrière des industries manufacturières, alors en croissance. Dès 1921, la population urbaine du Québec représente 56 % de la population du Québec.⁵⁹ Devant gagner sa vie dans les manufactures, dans un contexte politique favorable à la prospérité du capital privé, sans une grande protection sociale, les travailleurs francophones pouvaient se sentir exposés à l'exploitation par ceux qui détenaient les capitaux. D'ailleurs, les Francophones devaient ressentir de manière plus aiguë la crise de 1929 et celle des années 30, qui frappa plus particulièrement les travailleurs. L'influence de l'économie sur la politique est telle que, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, les Québécois francophones, puisque sans grande influence sur les plans économique et politique, vont dénoncer les effets des politiques d'États, qui ne servent pas toujours leurs intérêts. Dans la perspective nationaliste, les tensions socio-économiques sont ramenées à la question nationale.

Et pourtant, selon Hamelin, le Québec des années de la guerre et de l'après guerre (1939-1959) jouit d'un niveau très élevé de prospérité. L'industrie y est développée et se caractérise par un niveau de technologie élevé, un équipement moderne. Elle jouit d'un marché international et offre de bonnes conditions de travail aux ouvriers. Plus de deux tiers de la

⁵⁹ BALTHAZAR, L., op.cit. : 92

valeur totale des produits québécois viennent du secteur de l'industrie manufacturière. Le secteur tertiaire – les services, commerce et finance – connaît un développement si rapide qu'il attire « plus de la moitié de la main d'œuvre québécoise en 1961. Le revenu personnel du Québécois est aussi élevé. Il est passé de 336 dollars en 1939 à 1259 dollars en 1959 »⁶⁰. Il y a aussi un capital francophone substantiel; « En 1952, l'actif des entreprises d'épargne canadiennes-françaises s'élève à \$ 2 milliards. On compte des compagnies de fiducie, deux banques et, bien entendu, la fédération des caisses populaires »⁶¹ La faiblesse de l'industrie québécoise francophone dans la période de l'après guerre ne peut être ramenée à la question de manque de capitaux. Il faut considérer l'ensemble de l'insertion québécoise dans l'économie. Cependant, il y a des nationalistes et d'autres observateurs qui dénoncent les faiblesses sérieuses de ce développement économique.

Selon Hamelin, l'insertion spécifique du Québec francophone dans l'économie canadienne a produit des déformations structurelles de l'économie québécoise, dont les conséquences affectent les Francophones. Jusque dans la période de l'après deuxième guerre, elle sera cantonnée avant tout dans les secteurs de l'extraction, du bâtiment et des services publics. Quant à la grande industrie manufacturière, elle se développera avec la domination des capitaux étrangers (essentiellement américains et canadiens-anglophones).

En conséquence, au niveau interne, le Québec accuse des niveaux inégaux de développement. La ville de Montréal a 40% de la population totale du Québec, mais elle détient 60% de la production provinciale. En effet, l'industrie du Québec est concentrée à Montréal. La région du Nord du Saint Laurent, comprenant l'Abitibi, le Gatineau, la Mauricie, le Saguenay-Lac Saint Jean, la Côte Nord et le Nouveau-Québec, connaît aussi un développement accéléré à partir des années 1950 grâce aux abondantes ressources hydroélectriques, minières et forestières. Tandis que dans la région sud du fleuve, de Montréal jusqu'en Gaspésie, l'économie est stagnante. En 1961, le revenu moyen du montréalais est de 1444 dollars, mais

⁶⁰ HAMELIN, op.cit : 455

⁶¹ HAMELIN, op.cit. : 459.

celui du Gaspésien de 675 dollars.⁶² La comparaison entre le Québec, province de concentration francophone et l'Ontario, la province voisine anglophone, révèle des disparités sociales défavorables aux francophones du Québec.

En 1939, le salaire hebdomadaire du Québécois est de 21,26 dollars, alors que celui de l'Ontarien atteint 24,45 dollars. Tandis qu'en 1959, leurs salaires respectifs sont de 70,56 dollars et 76,38 dollars.⁶³ Les disparités sont repérables aussi dans le type d'entreprises. Les entreprises canadienne-françaises sont petites et se consacrent presque exclusivement au marché local. Le contrôle industriel francophone se limite dans les industries du bois et du cuir. Tandis que les Anglophones dominent dans les industries du textile, du vêtement, du papier, du meuble, des appareils électroniques, du pétrole, des métaux non ferreux, de l'équipement de transport, des produits chimiques, du tabac, de la machinerie, du fer, de l'acier et du caoutchouc.

Malgré une croissance rapide de l'industrie manufacturière et agricole dans les deux provinces, l'écart entre le revenu moyen de deux groupes (francophones et anglophones) est de 35% en faveur du groupe anglophone. Alors qu'en 1961, le revenu de l'anglophone unilingue est de \$ 6049 par an, celui du francophone unilingue s'élève à \$ 3107. L'Anglais bilingue a \$ 5829 contre \$ 4533 pour le francophone bilingue. Les postes de commandement dans les entreprises sont occupées en majorité par des anglophones. Dans la région du Québec, les Anglophones occupent 80% de « hauts postes », alors qu'ils forment 7% de la main d'œuvre. Outre les disparités de revenu, le taux du chômage est plus élevé au Québec et les salaires y sont plus bas qu'en Ontario.

À cause de la croissance des capitaux étrangers, les Québécois francophones sont de moins en moins maîtres chez eux. En effet, lorsque de grandes entreprises publiques gagnent l'espace économique québécois, ce sont de petites entreprises familiales, qui, faute de concurrencer les premières, disparaissent. De la perspective nationaliste, la disparition des entreprises

⁶² HAMELIN, op.cit : 465

⁶³ HAMELIN, op.cit: 457

familiales francophones implique non seulement un affaiblissement économique mais surtout un étiolement des valeurs francophones. Car, la petite entreprise familiale dont le capital passe de père au fils, est un trait caractéristique de la société traditionnelle québécoise.

Les disparités socio-économiques au sein du Québec pouvaient être expliquées à partir d'une perspective purement économique. L'écart de revenu personnel, par exemple, pouvait se justifier par l'offre d'une main d'œuvre plus abondante au Québec qu'en Ontario, ce qui est favorable à la baisse des salaires. Les compétences des affaires plus réduites, les dimensions des entreprises plus restreintes, etc. pouvaient servir d'explication au retard de l'économie québécoise sur celle de l'Ontario. Mais, dans la perspective nationaliste, ce sont la présence et le rôle des capitaux anglophones (canadiens-anglais et américains) au sein du Québec, au détriment du développement du capital local, qui ont servi d'explication au retard économique chez des Québécois francophones.

Dans la mesure où cette représentation d'aliénation nationale avait une portée populaire, elle devenait une condition favorable pour un resserrement national contre les forces opposées. Le système économique de l'après confédération, dans la mesure où il n'a pas contribué au développement équitable dans les deux communautés, était donc une source de tensions sociales. Les Québécois francophones, conscients de leur identité nationale, y voient, non comme de simples problèmes économiques, mais bien une oppression nationale. Quant aux solutions, elles passent par la réhabilitation nationale, ce qui implique une autonomie politique qui permette à l'État du Québec de trouver des solutions adéquates aux problèmes, grâce à la maîtrise des ressources nationales.

Les tensions économiques qui précèdent nous ramènent au rôle de l'État dans le développement socio-économique d'une nation. Outre, les infrastructures économiques qu'il est censé mettre en place pour faciliter le développement économique, l'État, grâce au pouvoir d'emprunt dont il dispose, peut distribuer des capitaux aux groupes et aux citoyens intéressés à investir dans le secteur économique. Ce faisant, il contribue au développement du capital chez ces derniers. Les régimes colonial et fédéral n'ont pas encouragé le développement

économique dans une perspective dualiste, mais bien dans un climat de compétition individuelle. Dans ce cas, les citoyens du Québec dont la tradition était moins marchande, moins compétitive et moins individualiste, ne pouvaient solliciter des avantages et crédits de la part de l'État au même titre que les Anglophones. D'ailleurs, le pouvoir colonial était anglophone et dans la perspective nationaliste même le gouvernement fédéral est réputé représenter les intérêts anglophones.

Quant au Québec même, l'État provincial se voulait autonome, mais n'avait pas la même capacité d'intervention que l'État fédéral. Par conséquent, l'industrie québécoise francophone sera moins bien soutenue que l'industrie anglophone. Cette dernière s'est développée plus rapidement au point d'attirer de nombreux québécois en milieux urbains. La dépopulation du milieu rural entraînant l'abandon progressif de la solidarité, des habitudes et mœurs traditionnels, équivaut à une dépréciation des valeurs nationales. On peut donc dire que, pour n'avoir pas soutenu le modèle du développement québécois avec des moyens adéquats, l'État fédéral aussi bien que celui du Québec ont contribué à l'aliénation de la culture francophone. Les tensions dues aux clivages sociaux et régionaux ainsi qu'à l'étiollement des valeurs francophones appellent une reconquête de l'autonomie provinciale. Car, dans la perspective nationaliste, c'est l'État du Québec qui doit être au centre de la vie des Francophones au Québec. Ainsi, comme on peut le voir par le Rapport Tremblay, les revendications formulées par les nationalistes dans les années 1950 s'attaquent à la centralisation du Gouvernement fédéral, critiquent l'autorité conservatrice au Québec et réclament plus d'autonomie politique pour l'État du Québec.

Base de revendications nationalistes

Pour comprendre les revendications nationalistes des années 1950, on peut jeter un regard sur le Rapport Tremblay.⁶⁴ Aussi bien par le principe qui le fonde, sa composition, son mandat, sa méthodologie, la Commission Tremblay est un espace représentatif de revendications nationalistes. A ce titre, on peut considérer ce rapport comme la base des revendications néo-

⁶⁴ Royal Commission of Inquiry on Constitutional Problems.. cité par Coleman, op.cit. : 74-87

nationalistes qui, faute d'être accommodées dans le cadre fédéral, vont se radicaliser et justifier le mouvement d'indépendance.

D'abord, la Commission Tremblay s'inscrit dans la perspective de la théorie du pacte à deux, qui affirme que la confédération canadienne est un « pacte de solidarité » entre deux peuples qui l'ont fondée, les Francophones et les Anglophones. Les termes dualité, biculturalisme ou pacte à deux, désignent une même réalité, celle de l'explication du fédéralisme canadien dans une perspective culturelle. S'inscrivant dans cette perspective, la Commission Tremblay est bien placée pour circonscrire les problèmes francophones par rapport à la fédération canadienne. Créé en 1953 par Duplessis, la composition même de la Commission est un reflet de la crème pensante du nationalisme canadien-français de l'époque.

Recrutés dans la majorité francophone, les membres de la commission représentent les sphères de la société qui conçoivent le nationalisme canadien-français. Thomas Tremblay, le Président de la commission, est un juge proche du groupe de Montréal. Esdras Minville, qui représente la Faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, est ancien élève du célèbre père nationaliste Lionel Groulx, ancien Président de la Ligue d'Action Nationale (1934-1944) et ancien directeur de la SSJBM. Le père Richard Arès est un fervent nationaliste. Conseiller moral de la SSJBM et rédacteur de Relations, le père Arès est théoricien de la pensée sociale catholique. Paul-Henri Guimont représente la Faculté de Sciences sociales de l'Université Laval. Tous ces membres francophones de la Commission avaient déjà exprimé des idées sur le nationalisme, la constitution ou sur le fédéralisme. P. Rowat, président du Comité Protestant du Conseil de l'Instruction publique, représentait la communauté anglophone. Formée pour étudier le problème constitutionnel qui définit les relations dans la fédération canadienne, la commission Tremblay était consciente qu'elle était investie d'une mission, celle de présenter la place du peuple francophone dans la fédération canadienne, d'interpréter la Constitution canadienne, la centralisation du gouvernement fédéral et l'aliénation culturelle qui en résulte au Québec et de proposer les voies de réhabilitation accommodantes pour les Canadiens-français. Bref, elle était consciente de la responsabilité de contribuer à la protection des valeurs québécoises francophones.

La Commission a une vision ethnique et homogène de la culture, qui établit une synthèse entre l'individu et la société dont il est le produit au point que toute influence étrangère est un risque de déstabilisation de l'individu et donc des valeurs de cette société qu'il est censé traduire. L'homogénéité ethnique est réparable par une combinaison de critères précis : la généalogie, la langue maternelle et la religion traditionnelle en famille. Ainsi, les Canadiens-français, concentrés au Québec, sont un peuple distinct quant à ses origines, son histoire, sa religion et sa culture. Quant au gouvernement fédéral, dans la perspective nationaliste de la Commission, il représente la culture et les intérêts anglophones. Partant, de cette différenciation culturelle, la Commission réfute l'interprétation centraliste de la Constitution canadienne.

Contrairement à la perspective fédérale de la répartition centralisée des compétences constitutionnelles, la Commission considère que, aux articles 91 et 92, la Constitution de 1867 a confié au gouvernement fédéral les domaines d'intérêts communs aux Anglophones et aux Francophones. Les intérêts communs sont notamment la poste, la défense, la monnaie et la dette publique. Tandis que les domaines locaux, ceux qui touchent directement les citoyens, ont été laissés aux législatures provinciales. Ceux-ci comprennent le social, la culture, l'économie et le pouvoir fiscal.⁶⁵ De cette interprétation, la Commission tire les conclusions suivantes en ce qui concerne la communauté francophone. L'État du Québec a la responsabilité de veiller à la sauvegarde de la culture canadienne-française. C'est lui (l'État du Québec), et non le gouvernement fédéral, que la Constitution de 1867 a investi des compétences d'ordres culturel, socio-économique, religieux, des droits civils et linguistiques.⁶⁶

La responsabilité du développement du peuple francophone confié au gouvernement provincial du Québec implique que celui-ci dispose de la liberté d'action. Cette liberté doit se traduire par la capacité de mettre en place des institutions sociales, culturelles, éducationnelles et d'élaborer des projets socio-économiques favorables à l'épanouissement du peuple du Québec. La perspective nationaliste de la Commission respecte le lien fédéral et reconnaît au gouvernement fédéral la responsabilité de veiller à la sécurité des provinces, grâce aux

⁶⁵ CCPQ, politiques d'action (1973) : 161

⁶⁶ QUEBEC, Executive council, (1973) cité par Coleman, op.cit.

compétences en matières de la défense et de la dette publique que la Constitution lui a confiées. L'interprétation des responsabilités constitutionnelles qui vient d'être faite fonde une demande nationaliste fondamentale : l'autonomie provinciale dans le cadre de la fédération canadienne. L'exigence de l'autonomie provinciale implique que le gouvernement du Québec est le centre politique de la vie canadienne-française. Il est le mieux habilité à initier des politiques sociales, économiques, fiscales et culturelles qui répondent adéquatement aux intérêts des Francophones. Cette base autonomiste va fonder les revendications nationalistes au cours des années 1960.

Dans la perspective nationaliste donc, les tensions aux niveaux politiques et socio-économiques ont pour source l'aliénation nationale. Dans les années 1950, les élites prennent conscience de l'aliénation continue du fait français dont les indicateurs sont les clivages au plan socio-économique. Ces élites sont de deux catégories: les élites nationalistes regardant le passé, regrettant l'étiollement des valeurs francophones par suite de l'américanisation de leur société; et d'autres élites plus libérales regardant l'avenir et pensant que le Québec doit rattraper le reste de l'Amérique du Nord aux plans économique et technologique. Tous, sont néanmoins unanimes quant à la réforme de l'État et à la nécessité d'efforts à consentir pour résorber des tensions diverses.

L'"idéologie clérico-nationaliste" telle que construite par l'élite cléricale ne permettait certes pas l'homogénéisation nationale canadienne, mais elle pouvait, de par son apolitisme, favoriser l'extension du pouvoir fédéral dans la juridiction provinciale du Québec et le maintien du monopole industriel entre les mains des anglophones. L'élite néo-nationaliste veut donner un rôle central à l'État du Québec. Cependant les tensions dues aux effets néfastes de l'industrialisation et de l'urbanisation seront résorbées grâce à une prise de conscience qui amène une élite québécoise au rejet de l'idéologie de la survivance et à l'adoption des idées libérales. En effet, l'élite libérale du Québec observe une contradiction entre le pouvoir politique qui est conservateur et la société civile absorbée par la vie moderne qu'entraîne la prospérité économique du Québec.

C'est à partir de cette prise de conscience que l'élite libérale propose des liens structurels entre les ordres politiques et socio-économiques en même temps qu'une articulation des politiques aux besoins nouveaux. Dans la perspective libérale, le lien structurel entre l'économie et la politique implique nécessairement le rejet de l'idéologie cléricale, sur laquelle se fonde le nationalisme de survivance et le pouvoir traditionnel. Deux solutions sont préconisées pour l'autonomie provinciale: la maîtrise de l'État du Québec et la promotion socio-économique des Québécois francophones. Ces objectifs sont à la base des motivations et des efforts qui justifient la révolution tranquille.

Chapitre IV

Moyens de la Révolution tranquille

As a rule the realization of organizational goals requires the successful performance of many tasks ... In addition, certain policy decisions must be made at the organizational level itself.... These decisions allocate facilities to the goals of the organization as a whole.⁶⁷

La révolution tranquille apporte des moyens à la dynamique nationaliste. Qu'il s'agisse du rôle assigné à l'État, du progrès socio-économique ou de l'éducation, nous sommes en présence de moyens qui renforcent aussi bien le pouvoir de l'État que celui des citoyens désireux de participer au développement du Québec. Cependant, le rôle central attendu du gouvernement dans l'orientation du développement du Québec ne sera pas assumé conformément aux aspirations nationalistes. D'abord, parce qu'au plan politique, le gouvernement fédéral ne quitte pas complètement les domaines de juridiction provinciale qu'il occupe depuis la deuxième guerre mondiale. Ensuite, parce que, dans le régime qu'instaure le gouvernement Lesage à partir de 1960, l'influence prédominante du secteur d'affaires oriente le développement vers l'intégration de la communauté francophone dans l'économie continentale. Dans ce contexte, les réformes engagées s'avèrent limitées et ne permettent pas d'atteindre le niveau d'autonomie provinciale attendu par des groupes nationalistes et des organisations ouvrières.

Pour comprendre l'ampleur des réformes menées pendant la période de la révolution tranquille (1960-1966) et dans la période qui précède l'institutionnalisation du mouvement souverainiste, il est utile d'examiner les courants d'idées qui contestent le régime Duplessis, les groupes sociaux qui expriment des représentations de rechange et le rapport entre ces groupes et les institutions qui ont été créées pour réaliser l'objectif des réformes, à savoir l'autonomie de l'État du Québec. Nous retenons deux courants : nationaliste et libéral, expressions des groupes sociaux, tels que la classe moyenne traditionnelle (intelligentsia), les milieux d'affaires et les organisations ouvrières.

⁶⁷ SMELSER, op.cit. : 52

Tout au long du régime Duplessis (1944–1959), l'idée nationaliste est répandue au Québec. Les revendications exprimées sont relatives à la concentration du pouvoir fédéral et la solution du Ralliement National est l'autonomie provinciale pour la conservation des valeurs symboliques du Québec francophone. Le parti de l'Union Nationale qui popularise cette idée continuera à obtenir des appuis électoraux importants au Québec jusqu'en 1962. Toutefois, dans les années 1950, le régime Duplessis est la cible des critiques non seulement des libéraux mais aussi des néo-nationalistes, tous en faveur du changement.

Les critiques du régime se fondent sur la contradiction qu'on relève entre l'objectif de la préservation culturelle popularisé et la faiblesse de l'État qui ne contrôle pas les ressources de la province. Le développement économique se fait au profit du capital étranger. Comme celui-ci promeut une culture de consommation de masse à l'opposé des valeurs traditionnelles, il est difficile que les symboles nationaux soient préservés. En conséquence, le Québec des années 1950 présente une contradiction au plan économique. « Le Québec est un État industriel avancé. La prolétarianisation des petits producteurs indépendants et de la petite bourgeoisie traditionnelle s'est accrue. La salarisation s'est étendue à une proportion de plus en plus importante de la population »⁶⁸, le revenu personnel est élevé, l'agriculture est décroissante et la paysannerie ne constitue plus la force la plus importante. Le secteur industriel est important et diversifié, et le secteur des services connaît une croissance rapide. Les indices de la province sont ceux d'une économie moderne.

Par contre, dans certaines régions hors de Montréal, faute d'industries, les habitants participent très peu à la prospérité. Bien plus, le développement industriel se fait avec des capitaux non-francophones, sous une direction étrangère. Du point de vue nationaliste, l'État duplessiste, en se réduisant au rôle de la protecteur des affaires privées, aux intérêts en majorité anglophones, est au service du capitalisme étranger. Prenant conscience de ces contrastes, des élites libérales et néo-nationalistes amorcent la contestation de l'autorité, des principes et pratiques jugés anachroniques, ce qui résulte en la formulation de nouvelles représentations nationalistes: la

⁶⁸ HAMELIN, op.cit. : 152

révolution tranquille. Celles-ci proviennent de deux courants; le courant néo-nationaliste et le courant libéral.

Le courant néo-nationaliste

Lorsqu'on consulte des documents comme le programme du Bloc populaire du Québec de 1944, le rapport Tremblay de 1956 et des écrits comme ceux d'André Laurendeau, on se persuade que des groupes et des citoyens québécois avaient déjà exprimé bien d'idées qui se répandent pendant la révolution tranquille. Commentant de nombreux petits mouvements nationalistes qui furent créés dans les années qui ont suivi 1930, André Laurendeau écrit :

De nombreux mouvements de moindre envergure attestèrent durant cette période le développement d'un nationalisme plus passionné au sein des classes moyennes canadiennes-françaises. Le thème nationaliste apparut dans des associations nominalelement vouées à des intérêts économiques. Les ligues des propriétaires, les chambres de commerce des jeunes, une variété d'association récemment empruntée au monde anglo-saxon, les associations de marchands détaillants et de diverses professions, prolifèrent. Leurs résolutions, destinées à favoriser les mesures aptes à remédier à la crise économique, étaient souvent xénophobes d'esprit et de vocabulaire. Des jeunes professionnels, attaquaient d'un seul trait les méfaits du capitalisme, les impérialistes britanniques, les conspirateurs juifs et les financiers américains et canadiens qu'ils tenaient tous responsables des maux du Québec. Les croque-mitaines à l'intérieur de leur propre groupe étaient les politiciailleries et les riches, lesquels prétendait-on, étaient vendus aux étrangers »⁶⁹

Mais, compte tenu du contexte de l'après deuxième guerre, caractérisé, sur le plan interne, par la prospérité, la séduction des valeurs de la modernisation et par l'accroissement de l'influence américaine; ce n'est pas le discours néo-nationaliste, pourtant articulé par certains groupes, dont le leadership libéral se charge de promouvoir les représentations, mais bien celui du système libéral, sans pour autant enrayer les idées néo-nationalistes.

Même ailleurs dans le monde, on est arrivé à une époque de la délégitimation nationaliste. "L'Occident semblait, dans les années cinquante, aller dans le sens contraire de l'affirmation nationale." C'est en 1957 que fut signé le traité de Rome qui établit la communauté économique européenne, qui devait préparer l'Union européenne. Bien plus, au niveau de courants intellectuels, le mode de régulation keynésienne commandait une gestion plus centralisée de la conjoncture économique; ce qui dans le contexte fédéral canadien, pouvait

signifier un renforcement du Gouvernement central, qui devait détenir des ressources suffisantes pour créer des programmes sociaux à l'échelle du pays.

Écrivain et rédacteur de la revue *Action nationale*, André Laurendeau avait déjà parlé du Québec comme de l'État national des Canadiens français et assigné un rôle à cet État. Cela s'est traduit par un programme politique réformiste, celui du Bloc populaire de 1944.⁷⁰ Bien que ce parti ait fait long feu, ces idées furent véhiculées chez les libéraux et dans un média comme le Devoir, les organisations syndicales et Radio-Canada, assortie depuis 1952 d'un réseau de télévision français, grâce auquel la communication de masse au Québec se renforce.

On peut percevoir aussi dans le rapport de la commission Tremblay, créée par Duplessis en 1953 et dont le rapport fut rendu public en 1956, le contenu du programme de la révolution tranquille, dans la mesure où ce rapport fait état de la prise de conscience collective du retard socio-économique du Québec. Or, dans la mesure où ce retard était une conséquence de l'affaiblissement des moyens politiques du gouvernement provincial, comme le stigmatise le rapport Tremblay, il ne suffisait pas de rattraper le rattraper. Les solutions envisagées devaient être plus globales, touchant aussi bien les infrastructures que le capital et la main d'œuvre, domaines non maîtrisables par le seul secteur économique. C'est donc au niveau de compétence le plus élevé, l'État, que revenait la responsabilité de rétablir l'économie. Dans la perspective nationaliste, c'est cette institution malade qu'il fallait transformer. Dans le régime conservateur de Duplessis, l'État avait laissé la liberté d'initiatives économiques aux investisseurs privés. Comme la plupart de ceux-ci sont américains et anglophones, donc étrangers à la communauté francophone, les aspirations socio-économiques ne peuvent être satisfaites sans l'appropriation locale des sources de capitaux.

Il y a lieu de noter aussi, comme le relève Balthazar, la présence de nouvelles écoles de pensée dans des institutions autrefois privilégiées du nationalisme conservateur tels que le Devoir et

⁶⁹ LAURENDEAU, A., (1944) : 375-6

⁷⁰ BALTHAZAR, op.cit. : 95

l'Institut d'histoire de l'Université de Montréal. En 1947, Gérard Fillion et André Laurendeau, qui assument la direction du journal *le Devoir*, sont tous les deux opposants « au conservatisme, à l'idéalisme, à l'apolitisme, au cléricisme et au provincialisme de l'idéologie traditionnelle avec la même vigueur que les rédacteurs de *Cité Libre* et les autres antinationalistes de leur génération. Ils feront également une lutte sans merci au régime Duplessis. Mais ils ne renoncent pas au nationalisme. » Ces néo-nationalistes défendent aussi les droits linguistiques et culturels des Canadiens français, l'autonomie provinciale, en même temps que la cause des travailleurs, le pluralisme et l'ouverture au monde. Cette école de pensée a comme têtes d'affiche André Laurendeau et Jean-Marc Léger. Ils eurent comme instrument de communication *l'Action nationale*, revue publiée par la Ligue d'Action Nationale, une organisation nationaliste, qui prit la relève de l'Action française. A partir de 1948, cette revue, dont la direction est assumée par André Laurendeau, devient un moyen de diffusion de la thèse néo-nationaliste articulée principalement par Jean-Marc Léger. Laurendeau et Jean-Marc Léger, tous deux influencés par le catholicisme social français, sont restés néo-nationalistes.⁷¹ Même si Pierre Trudeau estime que ces derniers sont des conservateurs, nous retenons que les néo-nationalistes, en dénonçant le régime Duplessis, prenaient une distance par rapport au conservatisme traditionnel.

L'Institut d'Histoire de l'Université de Montréal, fondé par l'abbé historien Groulx, fut aussi une tribune privilégiée pour communiquer la pensée nationaliste aux étudiants canadiens français. Parmi ceux-ci, Maurice Séguin, Guy Fregault et Michel Brunet, trois professeurs qui, assumant la relève de leur maître, s'attelèrent à la laïcisation du nationalisme de Groulx ». Leur néo-nationalisme est indiqué par leurs critiques des fondements historiques du nationalisme traditionnel : mode de vie agricole, l'anti-étatisme et le messianisme de l'idéologie cléricale. Ils défendent au contraire l'importance du gouvernement provincial dans la construction d'une société moderne au Québec.⁷² Avec ce courant de pensée donc, le nationalisme est à repenser et non à rejeter. La revalorisation de l'organisation de l'État du Québec est aussi considérée comme un moyen d'affirmation nationale, dans la mesure il est perçu comme le pouvoir central qui doit être doté des pouvoirs nécessaires pour régenter la vie

⁷¹ BALTHAZAR, op.cit.: 116

⁷² BALTHAZAR, op.cit. : 118

des Québécois. Le courant néo-nationaliste, en faisant de l'autonomie provinciale la solution de réhabilitation nationale, plaçait l'État du Québec au centre de la vie locale. Selon ce courant, l'autonomie provinciale se traduit par un processus d'acquisition des compétences politiques qui permettent au gouvernement du Québec de disposer des moyens pour maintenir ses valeurs propres, à travers la création et le renforcement des institutions francophones diverses (sociales, économiques et culturelles).

Le courant libéral

Le courant libéral, tout au long de la décennie 1950, conteste l'idéologie cléricale et le pouvoir traditionnel. Ce courant interprète le contraste qu'il relève entre le mode de vie des Québécois et celui des autres citoyens américains, comme un paradoxe entre, d'une part, les traits de la culture et la vision du monde de la population québécoise francophone et, d'autre part, le contexte industriel avancé qu'était celui du Québec. Rioux nous éclaire sur ce contraste, lorsqu'il décrit la vie distincte de Québécois francophones en ville:

Plusieurs de leurs institutions, famille, parenté, religion, ainsi que leurs riches traditions orales, les ont aidé à continuer à vivre, même à Montréal et dans d'autres villes, une vie qui se rapprochait assez de celle qu'ils ont longtemps vécue dans leurs villages et paroisses, alors que dans d'autres régions de l'Amérique du Nord, les citoyens se sont conformés au processus socioculturel qui accompagne l'urbanisation: Individualisation, impersonnalité, sécularisation et atomisation⁷³

La prise de conscience de ce contraste entre le style de vie d'influence cléricale et la réalité du monde industriel, oriente les libéraux du Québec vers une remise en cause des autorités, des institutions ainsi que des idées de la société conservatrice, perçues comme un frein au progrès des Québécois francophones. Les idées dont il est question ici sont celles infusées par l'idéologie cléricale, qui, pour préserver la société traditionnelle, promeut la vie rurale, l'économie familiale et agricole, la foi catholique, et l'apolitisme des citoyens. Alors, la prise de conscience libérale s'oriente vers l'éradication de l'autorité traditionnelle et la production des moyens socio-économiques susceptibles de réhabiliter la communauté francophone dans

ses droits politiques et civils. Par rapport au pouvoir et à l'idéologie traditionnels, les solutions libérales seront essentiellement réformistes. Ce courant est représenté principalement par des intellectuels libéraux de Cité libre. C'est un État libéral et pluraliste qui est proposé par ce courant, en remplacement de l'État conservateur et du nationalisme ethnique, fondé sur la doctrine cléricale méfiante envers l'éducation obligatoire, de la sécurité sociale et de la planification économique. En 1961, Pierre Trudeau accuse la classe traditionnelle et plaide en fonction d'un État interventionniste. Dans les pages de Cité libre, il écrit:

Nous avons grandi, et nos pères avant nous, et leurs pères avant eux, sous un État provincial dont l'essentiel de la politique a été d'aliéner les meilleures et les plus accessibles de nos ressources naturelles et d'abdiquer toute notre juridiction sur l'organisation sociale et l'orientation culturelle des Canadiens français. Cette politique [...] nous a été imposée par nos élites clérico-bourgeoises: de tout temps celles-ci ont empêché de s'accréditer parmi nous la notion d'un État dont la fonction eût été d'intervenir activement dans le processus historique et d'orienter positivement les forces communautaires vers le bien général.⁷⁴

Il y a lieu de signaler ici la constance dans la vision de Trudeau, lorsqu'il accrédi-tera, une fois au gouvernement fédéral, la thèse d'un gouvernement fédéral plus centralisé au détriment de l'État provincial. En effet, une fois au gouvernement fédéral, Trudeau maintient sa vision d'un État central qui doit « intervenir activement dans le processus historique » et « orienter positivement les forces communautaires vers le bien général ». Cependant, celui-ci n'est plus le Québec mais bien le Gouvernement du Canada, entité nationale dont le Québec fait partie. Dans la perspective de Trudeau, c'est dans un État fédéral, intégrant davantage les Francophones et la langue française, que les Québécois devaient trouver leur épanouissement personnel. Selon lui, un État interventionniste au Québec était une manière d'enfermer les Francophones dans un ghetto. Si l'idée du Québec partie intégrante du Canada, est aussi partagée par des nationalistes de cette époque, celle du Gouvernement fédéral comme État central plus fort se démarque de la solution autonomiste qui est chère aux néo-nationalistes. Dans la mesure où la nouvelle pensée de Trudeau informera les appuis fédéralistes aussi bien que les politiques libérales, nous devons la distinguer de l'idéologie nationaliste qui prêche son contraire, c'est à dire confier tous les pouvoirs essentiels au développement local à l'État du Québec.

⁷³ RIOUX, op.cit. : 169

Les contextes, tant interne qu'international d'avant 1960, n'avaient pas permis à ces courants, libéral et néo-nationaliste, de se traduire en un projet de réformes au Québec. Le contrôle social interne au Québec, le régime conservateur de Duplessis, ne pouvait pas favoriser l'expansion et la promotion d'idées qui contestaient le pouvoir établi. Celles-ci devaient attendre un espace public plus démocratique. En guise d'exemple, le Premier ministre Duplessis a créé la Commission Tremblay en 1953, à qui fut confiée la mission d'étudier le problème constitutionnel. Mais, les recommandations du rapport, rendues pourtant dans une perspective nationaliste en 1956, ne furent pas appliquées par Duplessis. Des groupes sociaux qui avaient des idées de changement politique (partis, associations, syndicats, etc.), avaient attendu un espace plus démocratique pour la mise en pratique de leurs idées. La mort de Duplessis offrit une occasion à la libération des idées. Le contexte international des années 1960, contrairement aux années 1950, s'avère favorable à la circulation des idées de libération nationale.

Les années 1960 connaissent, en effet, l'émergence des mouvements de libération dans des pays d'Asie et d'Afrique tels que l'Algérie, le Ghana, la Guinée, le Congo-belge, etc. Ces pays, autrefois colonisés, obtinrent l'indépendance, accélérée par des mouvements nationalistes. Bien plus, l'Église catholique s'ouvre de plus en plus au changement. L'encyclique *Master et Magister* du Pape Jean XXIII en 1961 parle de l'intensification des relations sociales dans le monde moderne. Elle regrette qu'elles soient souvent établies à des fins particulières et limitées, plutôt qu'en vue de réaliser l'intérêt général. Le Pape en arrive à conclure à la nécessité de l'intervention de l'État pour la mise en place des politiques qui visent la réalisation du bien commun et la coopération, et à encourager la planification de l'économie: « Que cette politique d'ensemble se traduise concrètement par des plans ou par une certaine planification de l'économie, c'est là, semble-t-il, une exigence du temps présent »⁷⁵. L'ouverture de l'église à la nouvelle vision de l'État et des relations sociales est telle que les idées néo-nationalistes et libérales en faveur des changements ne trouvent pas d'opposition systématique de la part du clergé.

⁷⁴ CITÉ LIBRE, XII, 35 mars 1961, p.3-4 cité par BALTHAZAR(1986),op.cit. :125

⁷⁵ PAPE JEAN XXIII, *Master et Magistra* ... (1961) : 303-10

Les néo-nationalistes et les libéraux qui expriment ces idées ont en commun l'aspiration à la modernisation et des griefs à l'endroit du régime conservateur et de l'idéologie cléricale. La modernisation est, ici, en rapport avec l'industrialisation et l'urbanisation. Elle favorise la formation technique qui permet l'adaptation dans l'industrie. Au Québec, on met aussi cette modernisation en rapport avec l'accroissement du rôle de l'État dans la vie socio-économique. Ainsi les slogans du ralliement libéraux : « c'est le temps que ça change » et « Maîtres chez nous » vont mobiliser tant des néo-nationalistes que des libéraux qui font une coalition tacite en faveur des réformes.

Coalition des néo-nationalistes et des libéraux

Coleman parle d'une coalition de trois groupes sociaux à la base des idées économiques qui fondent les réalisations de la révolution tranquille: des membres de la classe moyenne traditionnelle (l'intelligentsia), des hommes d'affaires francophones et des organisations ouvrières. Chacun avait ses motivations, mais leurs intérêts étaient complémentaires. Des membres de ces trois groupes ont trouvé viable l'idée de l'intervention de l'État pour une plus grande participation francophone à l'économie du Québec. Celle-ci devait se traduire par des entreprises francophones, surtout dans la transformation des ressources du Québec. D'où leur coalition tacite pour appuyer le Parti libéral qui canalise leurs idées et pour le porter au pouvoir en 1960.⁷⁶ Les groupes identifiés par Coleman correspondent bien aux participants à la Commission Tremblay dont nous avons parlé au chapitre précédent, ce qui accrédite la thèse que, vers la fin des années 1950, des groupes sociaux représentant les deux courants, libéral et néo-nationaliste, avaient une convergence de vues sur la nécessité de changements.

1. La classe moyenne traditionnelle avait des idées nationalistes. Dans les années 1950, ces nationalistes critiquent, sur le plan économique, la tendance à l'épargne plutôt qu'à l'investissement chez des francophones, fustigent le caractère trop familial de l'entreprise québécoise francophone et la réticence à développer de grandes entreprises. L'aspiration

⁷⁶ COLEMAN, W. D. (1984) : 94

économique de ce groupe était de voir, grâce au soutien de l'État, un accroissement d'institutions francophones dans divers domaines de la vie au Québec. Une plus grande participation francophone dans l'industrie devait déboucher, à la longue, sur un contrôle francophone de l'économie, ce qui favoriserait le développement d'un capitalisme francophone.⁷⁷

Pour s'assurer un contrôle économique francophone, ce groupe recommande une plus grande prise de responsabilité de l'État dans l'orientation et le développement des ressources du Québec. Pour ce groupe donc, l'émergence d'une classe capitaliste francophone, capable de concurrencer la classe capitaliste anglophone, pouvait être en harmonie avec la sauvegarde des valeurs francophones. D'où son appui au projet libéral qui vise à renforcer le rôle de l'État dans le contrôle des ressources⁷⁸. En 1954, la Société Saint Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), par exemple, avait recommandé une plus grande responsabilisation d'Hydro-Québec quant à la gestion des ressources hydrauliques de la province ainsi que la création d'un ministère pour la gestion des ressources naturelles du Québec. Cette dernière proposition fut intégrée dans les programmes électoraux des Libéraux en 1956 et 1960.⁷⁹

2. Le deuxième groupe, les milieux d'affaires francophones, avait aussi exprimé des idées allant dans le sens de la restructuration des entreprises francophones. La Chambre de Commerce de la province du Québec (CCPQ), a été à la base des initiatives comme la création d'un organe de financement pour soutenir l'entreprise francophone, la création d'un Conseil de recherche pour donner un appui technologique et d'un bureau de planification provinciale. Pour offrir aux francophones les capitaux nécessaires au développement industriel, l'idée de la création d'une banque francophone a été reprise et promue par la SSJBM. Une tentative allant dans ce sens en 1955 fut la création de la Corporation d'expansion économique (CEE).⁸⁰ Compte tenu de l'importance de la technologie dans la modernisation de l'industrie, en 1957 le CCPQ recommande aussi au gouvernement provincial la création d'un Conseil de recherche. Celui-ci se justifie par la nécessité de favoriser et de soutenir la recherche en vue de

⁷⁷ COLEMAN, op.cit.

⁷⁸ HAMELIN, op.cit: 95

⁷⁹ HAMELIN, op.cit

⁸⁰ HAMELIN, op.cit :100

développer la technologie liée à l'exploitation des ressources naturelles provinciales.

A la fin des années 1950, le CCPQ a enfin poussé le gouvernement à créer un organisme de planification qui réunirait des experts du monde des affaires et du gouvernement, à qui reviendrait la mission de concevoir des projets de développement des ressources et de canaliser les efforts francophones dans cette direction. Cette idée est à la base du projet de création du Conseil d'orientation économique (COEQ) qu'on retrouve dans le programme électoral du Parti libéral en 1960⁸¹. Il y a lieu de retenir ici que l'initiative du COEQ origine du CCPQ (donc de la classe d'affaires). Dans la mesure où beaucoup d'initiatives gouvernementales qui voient le jour pendant la révolution tranquille sortent de cet organisme, on peut y voir l'influence des milieux d'affaires.

3. Quant au troisième groupe, les organisations ouvrières, elles voyaient dans des mesures qui renforceraient le contrôle de l'économie par les Francophones, en s'appuyant sur l'exploitation des ressources naturelles de la province, une manière d'assurer la stabilité des emplois et partant, la sécurité sociale pour les travailleurs. Vers la fin des années 1950, un constat est évident; en dépit de sa réputation du premier producteur de minerai de fer, le Québec n'a pas une usine de transformation de ce métal; presque la totalité de la production est exportée. En 1958, seulement 4.3 % d'acier du Québec était manufacturé au Canada.⁸² Parmi les idées fortes exprimées par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) vers la fin des années 1950, il y a celles relatives au développement et à l'expansion de l'industrie manufacturière francophone, sur la base des ressources naturelles de la province.⁸³

Dans la perspective des organisations ouvrières, le développement du secteur secondaire s'imposait comme moyen d'exploiter les ressources naturelles provinciales et d'assurer des emplois aux francophones dans le contexte de chômage élevé qu'est celui de l'après deuxième guerre mondiale. Des propositions allant dans le sens de la création d'une industrie de transformation des ressources du Québec faites par des organisations ouvrières comme la

⁸¹ COLEMAN, op.cit. : 96

⁸² BROUILLETTE, B., dans l'Actualité économique (1961) : 68-104

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC), la Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ), le « Canadian Manufacturer's Association » (CMA), et le CCM, ont été relayées par le Parti libéral. Des nouvelles orientations économiques ont été données après qu'on eut critiqué l'exploitation étrangère des ressources naturelles du Québec. Une illustration de ces critiques est la déclaration de Georges-Émile Lapalme, alors leader du Parti, pendant sa campagne électorale en 1955:

Le drame du Canada français réside dans le fait qu'il a toujours été une sorte d'Afrique polaire pour les grands syndicats étrangers qui, dans le contexte nord-américain, ont voulu exploiter nos ressources naturelles dans les mêmes conditions qu'ils profitaient des pétroles du Moyen-Orient, des sulfates africaines et des minerais d'Amérique latine.⁸⁴

En 1960, des portions de la classe moyenne traditionnelle, des milieux d'affaires et des organisations ouvrières francophones, en dépit de leurs divergences philosophiques, avaient une vue commune de la place centrale que devait prendre l'État du Québec dans le développement économique. Représentant le courant libéral et néo-nationaliste, ces groupes voulaient un plus grand contrôle francophone de l'économie sur la base des ressources naturelles du Québec. À ce titre, ils étaient en désaccord avec des pratiques du régime Duplessis et appuyaient le changement politique.

Et pourtant, selon Bourque et Legaré, le régime Duplessis protégeait les intérêts francophones. Il protégeait, certes, les intérêts capitalistes, mais, ceux-ci s'identifiaient d'abord à la région et à une « bourgeoisie non monopoliste. »⁸⁵ Bien que cette bourgeoisie québécoise compte alors

« 40 % d'entreprises francophones, contre 47 % anglophones, les entreprises anglaises représentent 86,6 % de la puissance financière de l'ensemble de ces entreprises ». ⁸⁶ On peut conclure qu'en favorisant la bourgeoisie québécoise contre « la bourgeoisie monopoliste » canadienne, Duplessis protégeait des intérêts régionaux, dont une portion importante était francophone. Mais, par cette politique, il servait aussi des intérêts anglophones et américains installés au Québec. Or, la bourgeoisie américaine est impérialiste, participant le mieux qu'elle

⁸³ COLEMAN, op.cit. : 96

⁸⁴ LA REFORME du 13 avril 1955 : 3

⁸⁵ Bourque et Legaré définissent les entreprises non-monopoliste comme celles employant un personnel de moins de 500 personnes et dont les intérêts s'identifient d'abord à la région, BOURQUE, op.cit. : 157

⁸⁶ BOURQUE, G., & A. LEGARÉ (1979) : 156

peut à l'exploitation de la périphérie. Il devient donc difficile dans ce contexte de raffermir la bourgeoisie nationale, qui, dans la majorité de cas, faute d'affronter la concurrence des grands intérêts financiers, risque la disparition. Les idées de contestation du régime émises par des organisations ouvrières, des milieux d'affaires et une partie de la classe moyenne traditionnelle, sont canalisées par le Parti libéral, opposé à l'Union nationale.

Dans son programme électoral de 1960, le Parti libéral fera du progrès économique des francophones sa priorité. Ce progrès implique au préalable le renforcement du rôle de l'État dans les domaines de l'économie et du social, ce qui doit aboutir à des moyens susceptibles de renforcer l'autonomie socio-économique de la communauté francophone. Le projet de renforcement économique de la communauté francophone était attrayant pour plusieurs groupes sociaux francophones et pour les Anglophones, que l'intégration du Québec dans l'économie nord-américaine ne dérangeait pas. Ce contexte s'avère favorable à la mobilisation sociale en faveur du Parti libéral. Grâce aux appuis de plusieurs groupes sociaux dont il canalise les idées, le Parti libéral gagne les élections et le Premier ministre Lesage forme le gouvernement en 1960. Cette année, même si le parti de l'Union Nationale continue à bénéficier des faveurs électorales, on doit se rendre à l'évidence que le Parti libéral bénéficie d'une popularité plus significative que dans le passé.

Avec le décès, peu avant les élections de 1960, de Duplessis et Sauvé, deux de ses acteurs principaux, la plate-forme de l'Union Nationale connaît une perte de leadership, ce qui peut avoir contribué à sa défaite. Barrette, le successeur à la tête du Parti, « ne représente pas un atout très considérable comme acteur principal dans la plate-forme du parti. »⁸⁷

Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que, compte tenu des tensions existantes, la promesse faite par les Libéraux en 1960 « il faut que ça change », était attrayant pour plusieurs groupes. Alors que le sondage du Groupe de recherches sociales (GRS) prédisait une victoire de l'Union nationale avec 61%, c'est plutôt le Parti libéral qui gagne, avec 51 % de votes, l'élection de 1960, contre 46,6 % pour l'Union nationale. Cette victoire est plus significative

⁸⁷ LEMIEUX, V., op.cit.: 64

que celle de l'Union Nationale si on la compare avec les résultats de deux partis aux élections de 1956; l'Union Nationale avait remporté « 72 circonscriptions avec 51,5 % des voix contre 20 sièges et 44,8 % »⁸⁸ pour les libéraux. « C'était la première fois qu'un parti recrutant le gros de sa clientèle dans les milieux urbains prenait le pouvoir à Québec... »⁸⁹ Par rapport à l'élection de 1956, les appuis du Parti libéral sont en hausse alors que ceux de l'Union Nationale baissent. L'exploit du Parti libéral est réitéré en 1962, avec 56,4 % du vote populaire contre 42,1 % à l'Union nationale.⁹⁰ En 1960 et 1962, l'Union Nationale n'était, certes, pas enterrée, mais le Parti libéral avait bien plus d'adhésions, ce qui indique une légitimation large du programme électoral de ce parti pendant cette période. Toutefois, le partage assez serré d'appuis populaires auxquels on assiste indique l'intérêt porté aux plateformes de deux grands partis. Les représentations symboliques qu'on retrouve dans le programme de l'Union Nationale attiraient encore des groupes sociaux au Québec.

Une étude des appuis électoraux pour les deux grands partis québécois entre 1956 et 1966 permet de comprendre l'importance que les Québécois francophones attachent aux valeurs symboliques et au progrès économique. Le parti dont la plate-forme allie les deux objectifs, pendant cette période, part favori. A la campagne électorale de 1960, on assiste, certes, à un accroissement d'intérêt pour le programme du parti libéral qui met l'accent sur la « contestation du nationalisme traditionnel ». Cependant, le gain électoral de ce parti n'a pas été absolu. Par rapport aux élections de 1956, l'Union Nationale, son opposant, connaissait aussi « un gain absolu de plus de 21.000 » voix. Dans la mesure où les deux grands partis réunissaient dans leurs plate-formes respectives des représentations symboliques aussi bien que d'autres renvoyant au progrès, ils étaient susceptibles de se partager l'allégeance

populaire. Dans une société voulant à la fois la préservation des valeurs symboliques et le « rattrapage économique », il devenait difficile d'obtenir l'unanimité des citoyens pour un projet de société exclusif fondé sur l'un ou l'autre objectif. La plate-forme du parti qui promettait l'allocation des ressources dans une perspective nationaliste avait plus de chance

⁸⁸ LEMIEUX, V. (1969) : 10

⁸⁹ LEMIEUX, V., op.cit : 14

de gagner des appuis. Entre 1960 et 1966 donc, les appuis électoraux se partagent entre les deux grands partis, selon l'appréciation que les citoyens se font des plates-formes de ces partis. La plate-forme qui alliait le progrès économique à la sauvegarde des valeurs symboliques avait plus de chance de bénéficier d'une majorité d'appuis.

Lors de la campagne électorale de 1966, par exemple, la plate-forme de l'Union Nationale était dominée par des promesses de mobilisation des ressources et d'allocations des moyens à la protection des symboles nationaux. Alors que le sondage réalisé par la Société mathématique appliquée⁹¹ pour le compte du Parti libéral du Québec, donnait les libéraux gagnants, ce sont plutôt les unionistes qui ont gagné. Le sondage n'a pas pu mesurer l'intention de vote chez des indécis, qui ont été attirés par les promesses unionistes.

Lors de la campagne électorale de 1966, en effet, dans la section du programme électoral de l'Union Nationale qui traite de la fiscalité, on trouve au chapitre de mobilisation des ressources: « Récupération maximum du pouvoir fiscal, particulièrement l'impôt sur les successions, l'impôt sur les revenus des particuliers, sur les bénéficiaires des sociétés, en commençant par celles qui exploitent nos richesses naturelles. » Les promesses électorales de l'Union Nationale consistaient en la mobilisation des ressources symboliques et en allocation des moyens qui ciblent la protection de la famille et le monde rural. Cette manière ciblée d'allouer des ressources distingue l'Union Nationale du Parti libéral dont la répartition des ressources est plutôt universelle.⁹²

Non seulement la plate-forme électorale de l'Union Nationale fait-elle des promesses d'allocations des moyens au développement des valeurs socio-économiques symboliques, telles que l'agriculture, la famille, les intérêts francophones, etc., mais elle attaque aussi le gouvernement libéral, dont le programme économique fragilise davantage les Québécois francophones. Sa plate-forme électorale de 1966 permet au parti de l'Union Nationale de conserver son avantage de 2/3 dans les circonscriptions partisanses et de récupérer des appuis

⁹⁰ CRETE, J.(s.dir.) : 33

⁹¹ BEAU, J.P. dans CRETE (1984).op.cit.

substantiels dans les circonscriptions indéterminées, gagnées par le Parti libéral en 1962. Encore une fois, ce résultat ne suffit pas pour produire un réaligement absolu en faveur de l'Union nationale, car le Parti libéral obtient 47 % de suffrages exprimés contre 40 % à l'Union Nationale. La victoire unioniste est plutôt fonction de sa plate-forme électorale, du découpage électoral et de la répartition géographique de ses appuis. De manière générale, pendant la révolution tranquille, la solution d'autonomie nationale préconisée consiste en l'accroissement des compétences susceptibles d'amener la communauté francophone à s'affirmer dans divers domaines de la vie nationale.

Au plan économique, cet objectif devait se traduire par la création, avec l'aide de l'État, des entreprises capitalistes viables et compétitives, contrôlées par des Francophones. Grâce à ces entreprises, les Francophones participeraient plus activement à l'industrialisation avancée du continent nord-américain. Non seulement une plus grande participation francophone à l'économie était l'occasion de créer des emplois, ce qui réduirait le chômage, mais elle mettrait aussi en place des institutions et des pratiques francophones en harmonie avec les valeurs francophones. Un pareil objectif, qui visait à doter la communauté francophone des moyens pour son affirmation, s'avère une adaptation de la vision nationaliste au contexte de 1960, caractérisé par l'industrialisation et l'urbanisation. Ce, par rapport à la vision traditionnelle de la survivance basée sur l'affirmation des valeurs sociales et des traits culturels.

Cependant, l'État supposé être au centre du développement laisse encore plus d'initiatives économiques au privé. Ce changement des perspectives se traduit par une recherche d'intégration de la communauté francophone à l'économie continentale nord-américaine, ce qui cause des frustrations dans les milieux nationalistes, les organisations ouvrières et dans la nouvelle classe moyenne, qui ont attendu du Gouvernement plus d'initiatives socio-économiques. Une brève évaluation des réformes de la période 1960- 1976 permet d'établir un rapport entre les réalisations et les attentes nationalistes. L'écart entre les deux sert d'explication aux frustrations que ressentent les groupes sociaux qui adhèrent aux idées

⁹² LEMIEUX, op.cit. : 64

nationalistes, ce qui rend aussi compréhensibles les motivations de ces groupes et leur mobilisation pour la souveraineté.

Réformes politiques

Opérées par l'État, les réformes de la révolution tranquille et des années qui la suivent peuvent être dites toutes politiques. Elles visent l'affirmation de l'État du Québec par rapport au pouvoir central. Cette affirmation se traduit par une autonomie suffisante qui permette au gouvernement du Québec d'agir comme le levier du développement, capable de raffermir les valeurs francophones. En effet, la base des tensions structurelles au Québec est de nature culturelle. Comme dans la hiérarchie des composantes sociales, la culture se tient au sommet, d'où elle influence aussi bien les normes que les institutions, la recherche des solutions aux tensions socio-économiques requérait la réhabilitation globale des valeurs. Seule la plus haute autorité de l'organisation sociale était capable de l'apporter. L'autonomie politique de l'État du Québec était la solution nationaliste pour la résolution des tensions dans tous les domaines de la vie nationale. Celle-ci implique un renforcement des compétences de l'État dans tous les domaines de la vie nationale (culture, éducation, économie, relations internationales, communications de masse, etc.).

Au plan politique, l'an 1960 marque la fin du régime de l'Union nationale après 14 ans au pouvoir. Ce changement de régime au Québec se traduit par une libération d'idées autrefois étouffées. Lorsque Rioux écrit que l'idéologie qui informe le nouveau régime rattrape la démocratie libérale⁹³, il semble passer sous silence les forces qui participent réellement à la définition du contexte, à la formulation des représentations de l'État et des moyens adéquats pour l'autonomie du Québec. Nous avons retenu deux courants d'idées, néo-nationalistes et libérales, représentées par des portions diverses de la population. Puisque la participation des groupes de la société civile est effective dès 1960, l'idéologie qui informe la politique du gouvernement Lesage est une démocratie de participation. Celle-ci informe un accroissement de la fonction publique et un contrôle dans les domaines de la sécurité sociale, de l'éducation, des affaires étrangères et des communications de masse.

⁹³ RIOUX, op.cit. : 100

A l'opposé du régime conservateur qui s'est appuyé sur l'Église, les agriculteurs et la classe d'affaires, sous le gouvernement Lesage, la participation politique des groupes divers est encouragée pour influencer les politiques de l'État. C'est une démocratie qui encourage la participation des groupes sociaux. Cette forme de démocratie est en harmonie avec les aspirations nationales au Québec. Car, les conditions particulières du Québec n'ont pas favorisé le développement important d'une bourgeoisie nationale dominante qu'on trouve ailleurs. L'État du Québec pouvait compter sur les idées de divers groupes sociaux pour conduire le développement national. Ce sont donc les groupes de la société civile qui formulent des représentations de l'État et du développement qu'ils jugent adéquats. Mais, même en démocratie, tous les groupes sociaux n'ont pas nécessairement la même capacité de participation.

Bien que l'État assure un espace public favorable à la participation de tous les groupes des citoyens, les élites disponibles, c'est-à-dire des militants ouvriers (syndicats), des militants ruraux des mouvements corporatistes, des jeunes fonctionnaires de l'État du Québec, des fonctionnaires fédéraux, des milieux universitaires et des techniciens d'entreprises vont contribuer au processus décisionnel, chacun suivant son degré de participation et d'influence. Ainsi, en appuyant le changement politique en 1960, la classe moyenne traditionnelle, la classe d'affaires et les militants ouvriers contribuaient à la mise en place d'un espace démocratique favorable à l'expression de leurs idées sur le rôle que devait jouer l'État, l'économie, l'éducation, la culture, etc., Les idées exprimées par ces groupes traduisent les moyens désirables pour la réalisation de l'autonomie nationale au Québec. Parmi celles-ci, il y a des représentations relatives au rôle central qui est attendu de l'État dans le développement intégral du Québec. L'intervention de ce dernier dans l'économie, par exemple, devait aboutir non seulement à la prospérité économique, mais aussi à la préservation du fait francophone. La nouvelle responsabilité que prenait l'État impliquait une augmentation d'effectifs et une diversification des compétences de l'administration publique.

Des transformations dans la fonction publique devaient reposer sur le principe de la responsabilité de l'État comme réalisateur des objectifs de la promotion économique et

sociale; ce qui appelle nécessairement un renouvellement et un renforcement des pouvoirs et des appareils de l'État par rapport à la répartition courante des compétences constitutionnelles. L'importance que prend l'État du Québec pendant la révolution tranquille a entre autres indicateurs: la croissance des effectifs de la fonction publique et un accroissement conséquent du budget du gouvernement qui passe de 0,5 milliards en 1959 à 10 milliards en 1977. Alors que les effectifs du gouvernement du Québec étaient de 31.141 en 1959, ils sont passés à 72.196 en 1968 et 102.500 en 1978. Les dépenses du gouvernement suivent dans les mêmes proportions; soit 22.1% du P.N.B. ou 29.7 % du total de dépenses en 1950 et 42 % en 1975.⁹⁴

Les dépenses du gouvernement provincial à partir des années 60 donnent une idée de l'ampleur de l'intervention de l'État dans la vie des citoyens par rapport à ce que fut la gestion sociale des organismes cléricaux avec des moyens très limités. Elles sont passées pratiquement d'à peine 550 millions en 1959, à plus ou moins 12 000 millions en 1976. Cette tendance n'arrêtera pas jusqu'en 1996, où les statistiques de la même source susmentionnée font état d'une dépense publique de plus de 170.000 millions. Cette capacité de dépenser de l'État du Québec est en rapport avec l'élargissement des droits de l'État dans la gestion de l'assiette fiscale. Fort des moyens financiers qui proviennent de diverses taxes, l'État du Québec peut intervenir de manière plus efficace dans l'amélioration du bien être social.

Parmi les sources de financement dont se sert le gouvernement, on peut citer la taxe traditionnelle de la production (taxe des rentes), l'impôt provincial sur le revenu et l'uniformisation de la taxe de vente instituée par le régime libéral de Godbout depuis 1940⁹⁵, auxquelles sources il faudrait ajouter des taxes de consommation devenues disponibles grâce à la capacité et à la diversification de la consommation liée à la culture industrielle et technologique. En effet, en plus de contribuer au développement des affaires, chaque dépense de consommation du citoyen implique une taxe payée au gouvernement, ce qui est une manière de soutenir financièrement l'État.

La culture nouvelle chez les classes moyennes implique aussi une émancipation des besoins

⁹⁴ BERNARD, F. dans DOFNY & AKWONO (1980) : 60

⁹⁵ SIMARD, J.J. dans R. COTÉ (s.dir.) 1999 : 43

immédiats en faveur des aspirations ascendantes: à la santé, à un logement décent, à la scolarisation poussée des enfants, aux loisirs, aux appareils domestiques, aux moyens de transport personnel, au téléphone et aux divertissements. Ce sont toutes des occasions de consommation chez des citoyens qui contribuent à l'accroissement de l'assiette fiscale de l'État du Québec. Avec l'accroissement de la participation publique, il s'opère non seulement un accroissement des pouvoirs de l'État que souhaitent les groupes, mais aussi un renforcement de la société civile, dans la mesure où, avec la démocratie, il y a intensification d'interactions entre les groupes et les institutions de l'État; ce qui rend la société civile plus politisée et partant plus responsable. C'est ainsi que des commissions d'enquête que crée le gouvernement vont devenir des lieux de consultation et de canalisation de diverses idées qui fondent les politiques nationales.

C'est la Commission Parent, par exemple, qui fut à la base de la création du ministère de l'Éducation. Les propositions de la SSJBM au début des années 1960 ont été à la base de la création de ministère des ressources naturelles. Les idées, pourtant réformistes de la Commission Tremblay instituée en 1953, par exemple, ne furent pas prises en compte par le pouvoir Duplessis, ce dernier n'étant aucunement inquiété par quelque pression des groupes. En démocratie et dans la démocratie de participation particulièrement, les diverses organisations sociales exercent des pressions, surveillent ou collaborent avec le gouvernement selon les circonstances. De la confrontation de leurs vues, jaillissent des idées qui inspirent les programmes des partis et les politiques gouvernementales. On peut dire qu'il s'établit une dialectique entre l'État et la société civile. Le premier, en plus de soutenir la société civile sur le plan matériel, met en place un espace public démocratique qui facilite son fonctionnement. Tandis que la société civile éclaire et alimente l'État en idées et en ressources humaines. Elle peut aller jusqu'à renouveler ou à remplacer le gouvernement.

C'est donc avec la participation politique des groupes et des citoyens que les idées qui transforment le Québec pendant la révolution tranquille sont conçues. En pareille circonstance, les idées, puisqu'elles sont inspirées de la vie réelle des citoyens, peuvent s'avérer authentiques plutôt qu'idéologiques, si l'on prend l'idéologie dans le sens des fausses représentations que lui donne la pensée marxiste. Mais, une nuance s'impose: même les idées

dites inspirées de la vie réelle ne sont pas forcément exemptes des manipulations politiques des groupes dominants. Il appartient, en effet, à la critique de faire la part des choses, en ce qui concerne les politiques qu'inspire la nouvelle idéologie libérale au Québec, dans les domaines de l'éducation, de l'économie et du bien être social, surtout que les citoyens ne sont pas ceux qui traduisent leurs idées en normes. Ce rôle revient à la bureaucratie qui est sous le contrôle des politiciens.

Retenons, en ce qui concerne les réformes d'État, qu'avec l'idéologie de participation qui informe le gouvernement Lesage, l'État devient central dans la dotation des moyens divers qui doivent renforcer l'autonomie provinciale. En examinant ces moyens à travers les indicateurs économiques et culturels, on s'aperçoit des efforts importants faits pour maîtriser les institutions dans divers domaines de la vie au Québec, favoriser le développement du capital local, moderniser l'entreprise et transformer les ressources naturelles. Cependant, au fil de temps, l'État occupera de moins en moins la place centrale qui était souhaitée par les groupes sociaux. En examinant succinctement les domaines du social, des affaires étrangères, de l'immigration et des moyens de communication de masse, par exemple, on s'aperçoit, que le Québec réussit à accroître ses compétences par des négociations fédérale-provinciales. Mais, dans aucun de ces domaines, l'État du Québec n'atteint le niveau de contrôle souhaité par les groupes nationalistes.

Contrôle de la sécurité sociale

Bien que les affaires sociales relèvent constitutionnellement des compétences locales, le gouvernement fédéral y est resté actif depuis la deuxième guerre mondiale. D'abord, parce que la politique nationale qu'il inaugure après la deuxième guerre mondiale requiert qu'un niveau élevé et stable des revenus et d'emplois soutienne le fonctionnement économique. C'est moyennant un système global de sécurité sociale que le gouvernement fédéral veut assurer ces revenus. Ensuite, au niveau du Québec même, conformément à la pensée sociale catholique qui l'inspire, le régime Duplessis est un État non interventionniste. Or, après la deuxième guerre mondiale, les besoins sociaux en milieux urbains et industriels sont trop importants pour être satisfaits avec les moyens limités de l'Église. En assumant la charge de la sécurité

sociale à l'échelon canadien, le gouvernement fédéral s'arrogeait la facilité de créer une communauté politique unifiée, ce qui ne peut manquer de heurter l'autonomie chez des Québécois.

Concrètement, le gouvernement fédéral met sur pied un programme national de santé dès 1948, la pension vieillesse en 1952, l'assurance-chômage en 1955 et l'assurance hospitalisation en 1958. Duplessis résiste aux interventions fédérales au Québec parce que les pratiques fédérales du bien-être social minent l'autonomie du Québec. Sa stratégie permet la conservation de la culture québécoise dans le domaine social. Mais, privé des moyens fédéraux pour développer des programmes sociaux adaptés à l'accroissement de la population urbaine, le Québec devenait, en même temps, un espace favorable aux tensions sociales.

Lorsque le gouvernement libéral de Lesage prend la direction des affaires provinciales en 1960, deux tendances se disputent l'espace politique ; la tendance néo-nationaliste veut s'inspirer du rapport Tremblay et orienter le développement du Québec en harmonie avec les valeurs québécoises francophones. Tandis que la tendance libérale veut adopter les valeurs du capitalisme industriel et s'assurer que la communauté francophone du Québec en bénéficie pleinement. En définitive, c'est la deuxième tendance qui l'emporte. L'orientation vers l'intégration de la communauté francophone dans l'économie continentale nord-américaine sera, d'ailleurs, à la base de la division entre nationalistes et libéraux.

Dans tous les cas, avec l'importance que prend l'État, le clergé disparaît comme administrateur des services sociaux. C'est l'État provincial qui en devient l'agent dispensateur. Dès lors qu'il doit restructurer les services sociaux de manière à rattraper les autres provinces, c'est le caractère distinct de ces services qui s'étiole au profit de la similarité avec les services ailleurs. Ensuite, en ce qui concerne l'autonomie de l'État dans ce domaine, le désir exprimé par le gouvernement Lesage de voir le gouvernement fédéral se retirer de la politique sociale et de disposer du droit de taxation qui lui permettrait de financer ses propres programmes sociaux au Québec, n'aboutit pas à l'autonomie souhaitée par les groupes nationalistes.

En effet, après trois ans de négociations sur la question des compétences en matières sociales,

le gouvernement du Québec et Ottawa sont parvenus à une entente en 1964. Celle-ci accordait aux provinces le droit de se retirer de certains programmes sociaux sans pénalités. Sans le retrait total du gouvernement central de la politique sociale, le Québec n'avait toujours pas le niveau de contrôle désiré dans le domaine de la sécurité sociale. La lutte pour le contrôle de la sécurité sociale se poursuit sous Daniel Johnson, qui, en 1966, présente la proposition du contrôle total de la politique sociale émise par la Commission Tremblay⁹⁶. Selon cette proposition, les normes sur la sécurité sociale doivent traduire la culture québécoise francophone. Elles forment un tout et doivent être énoncées par le gouvernement qui a la charge du développement du Québec.⁹⁷ Par cette déclaration, Daniel Johnson entendait obtenir le contrôle total de la sécurité sociale au Québec, y compris l'assurance-chômage, la politique de la main d'œuvre, les allocations familiales, la pension de vieillesse et le logement.⁹⁸

Les demandes d'autonomie de Daniel Johnson furent appuyées par des nationalistes, des organisations ouvrières comme la FTQ et la CSN. C'est en 1969 qu'en réponse à la proposition du Premier ministre du Québec, le gouvernement fédéral répond par un rejet. Dans un document intitulé « Sécurité de revenu et services sociaux », le fédéral explique que la sécurité sociale ne peut être prise comme un tout. Elle a deux composantes : la sécurité du revenu et les services sociaux. C'est cette dernière composante, défend-il, qui est sous la responsabilité du gouvernement provincial.

Car, tous les programmes qui servent à réguler l'activité économique relèvent du gouvernement fédéral. La Commission Castonguay-Nepveu, institué par le gouvernement du Québec sur la question de la santé et des services sociaux, a réitéré les demandes traditionnelles d'autonomie du Québec dans ce domaine. Elle a recommandé notamment l'amendement de l'article 94 A de l'AANB pour ajouter aux compétences provinciales celles relatives aux subventions de famille et de la jeunesse, l'assurance-chômage, la pension vieillesse, etc. Tous ces efforts n'ont pas amené le gouvernement fédéral à sortir complètement de la sécurité sociale.

⁹⁶ COLEMAN, op.cit.:137

⁹⁷ CANADA, Conférences constitutionnelles (1968)

Mc Innes résume le conflit fédéral-provincial et le résultat atteint en ces termes :

Lalonde n'a pas consenti au Québec la primauté qu'il avait tant réclamée en la matière de la sécurité sociale. Le résultat obtenu par Castonguay était relatif par rapport aux efforts consentis depuis 1970. Les propositions du gouvernement fédéral ont adopté le langage de la Commission Castonguay, rien de plus. Par contre, le pouvoir fédéral sur la sécurité sociale s'est accru.⁹⁸

C'est seulement en 1977 que le gouvernement fédéral abandonne des subventions conditionnelles dans les domaines de l'assurance hospitalisation, de soins de santé et qu'il consent aux provinces des points d'impôts supplémentaires. L'élan nationaliste en vue du contrôle de la sécurité sociale a été fort au Québec. Par des négociations fédérale-provinciales, le Québec est parvenu à accroître ses compétences dans le domaine de la sécurité sociale et à obtenir des fonds supplémentaires pour réformer son système social. Une caractéristique saillante de la réforme, c'est que l'État a remplacé l'Église comme agent des services sociaux. Au plan culturel, ce transfert d'autorité a pour conséquence un changement d'éthique qui informe les institutions sociales. Les services publics et déconfectionnalisés sous la supervision de l'État provincial sont standardisés à l'instar d'autres provinces. Ce n'est plus la pensée sociale catholique qui informe les institutions et les services sociaux au Québec, mais bien une logique de régulation de l'économie industrielle et urbaine, favorisée par le gouvernement fédéral et suivie par les gouvernements libéraux qui se succèdent au Québec de 1960 à 1976.

L'intervention du gouvernement fédéral au sein de la province crée deux divisions de taille, qui, à cause de leurs effets de fragilisation de la cohésion autour des représentations nationales au Québec, causent des frustrations chez des nationalistes. D'abord, la division des compétences dans le domaine de santé et du social mine l'autonomie de l'État du Québec. Ensuite, le fait de la division des allégeances québécoises entre deux paliers de gouvernements, le gouvernement fédéral et l'État du Québec, contribue à l'émergence, au sein du Québec même, d'une opposition au sein du mouvement nationaliste. Les libéraux et les milieux d'affaires sont fédéralistes et donc opposés au mouvement souverainiste.

⁹⁸ COLEMAN, op.cit. : 137

Au plan social donc, pendant la période 1960 à 1976, le Québec a élargi son champ de compétences dans le domaine de la sécurité sociale. Mais, il n'a pas obtenu l'autonomie totale dans ce domaine, comme l'avaient souhaité les groupes nationalistes et les organisations ouvrières. Le gouvernement fédéral a continué à contrôler des secteurs de la sécurité sociale, jugés importants pour la régulation de l'économie nationale canadienne. Ces services dispensés de manière universelle dans l'ensemble du Canada, mettent en difficulté la prétention de la préservation du caractère distinct des services sociaux au Québec. Les tensions que cette situation provoque contribuent au renforcement des motivations des groupes nationalistes et à l'option de la solution souverainiste, qui est une radicalisation de la représentation autonomiste.

Contrôle sur l'immigration

Conformément à l'article 95 de l'AANB, l'immigration est une juridiction partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Toutefois, le rôle primordial en la matière d'immigration revient au fédéral. Dans les années 1960, deux facteurs démographiques préoccupent les nationalistes au Québec. Primo, le déclin constant de la population québécoise francophone. Secundo, l'attrait des immigrants à s'intégrer dans la communauté anglophone, plutôt que francophone, pose un problème quant au maintien de la culture québécoise francophone. En rapport avec cette situation, un rapport publié sur la situation démographique des francophones au Québec et à Montréal, par les démographes Hubert Charbonneau, Jacques Henripin et Jacques Legaré, déclenche l'anxiété chez les nationalistes.¹⁰⁰

Ce rapport, publié en 1969, indique que la population québécoise francophone pourrait descendre à 71,6 % de la population du Québec et à 52,7 % de la population de Montréal, vers l'an 2000¹⁰¹. Publié au moment où les nationalistes québécois sont de plus en plus conscients des effets de l'américanisation sur la culture québécoise francophone, ce rapport sur le déclin démographique sonne comme un appel à la prise de conscience. Le déclin démographique

⁹⁹ McInnes, S., Thesis (1978) : 554

¹⁰⁰ DEVOIR du 4 novembre 1969

progressif présage un affaiblissement de la majorité francophone au Québec, ce qui risque d'éroder la capacité francophone à se maintenir comme un peuple et une culture distincts.

Face à cette impasse, les nationalistes québécois se sont tournés vers l'État pour une solution adéquate. Des propositions formulées par des groupes nationalistes ont consisté en la création d'un ministère de nouveaux Canadiens pour favoriser l'intégration des immigrants dans la communauté francophone. Le ministère québécois de l'immigration est créé en 1968, mais son autonomie sera limitée, dans la mesure où il devait dépendre des subventions du ministère fédéral du Travail et de l'Immigration. Le rapport Gendron déposé en 1972 fit le constat de l'inefficacité de ce ministère, à cause de l'insuffisance des moyens en personnel et en fonds.¹⁰² Sans transfert des compétences du fédéral à l'État du Québec, il devenait difficile pour le Gouvernement du Québec d'agir efficacement dans le domaine d'immigration. C'est alors qu'entre 1971 et 1975 est amorcée une série de négociations entre Ottawa et les provinces, qui résultent en l'accroissement des compétences du Québec en matière d'immigration.

Parmi les résultats obtenus, il y a l'intégration en 1971 des agents d'immigration québécois dans les bureaux d'immigration fédéraux, l'affectation à partir de 1973 des agents québécois à Paris, Milan, Londres, Athènes, Beyrouth, Port-au-Prince (plus tard) et surtout l'entente signée en 1975, permettant au gouvernement du Québec de collaborer avec le gouvernement fédéral dans le processus de recrutement, d'évaluation et de sélection des immigrants. À ces compétences s'ajoutent en 1978 celles d'informer les immigrants prospectifs sur le Québec, d'établir des centres francophones d'accueil, de donner la formation nécessaire en vue de l'intégration, de déterminer des critères d'admission, etc. Les compétences qu'acquiert le gouvernement du Québec sont énormes si l'on considère le rôle que joue désormais le gouvernement du Québec dans la fixation des critères d'entrée et le choix des immigrants. Grâce à ces compétences l'immigration contribue à rendre la société québécoise pluraliste et à promouvoir le français. Cependant, la faiblesse économique des milieux francophones ne facilite pas le processus d'intégration économique des immigrants en français. D'où la menace permanente de la diminution d'effectifs francophones.

¹⁰¹ CHARBONNEAU, H. ..., *le Devoir* du 4 novembre 1969

¹⁰² Rapport Gendron III, 109 ff. cité par Coleman (1984), op.cit.

Contrôle sur les communications de masse

Lorsqu'on examine les moyens de communication de masse tels que la radio, la télévision, les télécommunications, on s'aperçoit que, dans les années 1950, ils sont sous le contrôle dominant du gouvernement fédéral. Les corporations de télécommunications Bell Canada, Canadian National and Canadian Pacific, sont des propriétés fédérales. Comme les moyens de communication de masse sont un instrument important de diffusion de la culture, la domination du gouvernement fédéral dans ce domaine n'est pas appréciée par les éléments nationalistes. Ceux-ci expriment leurs idées de réforme dans ce domaine aussi.

Soutenue par la Chambre de commerce de Montréal et l'Union catholique des cultivateurs, la Ligue d'Action Nationale, dans sa présentation à la Commission Massey, a demandé au fédéral de se retirer de la conception des programmes et de se concentrer plutôt sur les aspects techniques : installation, qualité de réception. En 1954, la SSJBM demandait à l'État du Québec de créer son propre réseau de radiodiffusion.¹⁰³ Bref, les groupes nationalistes (l'Alliance Laurentienne, la Ligue d'Action nationale et le RIN), jusqu'en 1975, ont exigé l'autonomie du Québec, craignant que l'interférence de l'État fédéral déforme l'éducation des masses. Après la création de télé média en 1962, le contrôle, dans ce domaine, s'est limité à un début, en 1975, de la radiodiffusion UHF à Montréal et à Québec. Plus de contrôle alliant la radiodiffusion et la conception des programmes était souhaité. C'est seulement sous le Parti québécois que la radiodiffusion s'étendra dans d'autres villes.

Réforme de l'éducation

Le domaine de l'éducation eut comme leader le ministre Gérin-Lajoie. Avec un peu de recul, nous pouvons mieux cerner l'importance des actes posés par ce ministère. Jusqu'à la fin des années 1950, le système d'enseignement courant au Québec est celui conçu depuis le régime de l'union en 1856, pour garantir le caractère religieux de l'enseignement. Ce système reposait

¹⁰³ Bulletin de la SSJBM VIII no. 5 (1959) : 5

sur un principe-directeur qui plaçait les parents, et non l'État, au centre de l'éducation. Le Conseil de l'Instruction Publique, et non un ministère, constituait l'autorité suprême de l'enseignement de 1856 à 1964. Il comprenait deux groupes religieux: catholiques et protestants. Le système protestant était identique à celui du reste du Canada.

Dans le système catholique, on distinguait le système anglais dont les fondements étaient irlandais. Le système francophone, qui nous intéresse ici, était distinct. Il tire ses origines des premiers efforts d'éducation en Nouvelle-France. Contrôlé par l'Église catholique et inspiré par le thomisme, le système d'enseignement catholique visait l'inculcation des vertus plutôt que la formation technique. Le thomisme, ironise Bergeron, « enseignait l'obéissance à César, parce que toute autorité vient de Dieu « Omnis, Protestas a Deo »

Sous l'inspiration de la philosophie cléricale et par rapport aux objectifs de l'industrialisation, l'éducation était de niveau bas au Québec. Elle ne constituait pas une nécessité vitale; la masse pouvait en être dispensée. Alors, comme en témoigne Bergeron, par rapport aux besoins immédiats, le système d'enseignement catholique accusait du retard en comparaison avec le système anglais.

Le système anglais, par exemple, avait ajouté, dès 1883, la 10^{ème} année à son cycle élémentaire, comme année intermédiaire vers les 4 années de " high school", ce dernier conduisant au " college". Tandis que, du côté francophone, l'enseignement public s'arrêtait en 9^{ème} année en 1919 - en 10^{ème} année en 1930. Les classes de 11^{ème} et 12^{ème} années ne furent ajoutées qu'en 1939. Et l'ensemble de ce système d'enseignement ne menait ni à l'Université, ni à l'enseignement supérieur. Le monopole était réservé aux collèges classiques; certains appelés séminaires, où l'on accédait après la 6^{ème} et 7^{ème} élémentaires. C'est sous le gouvernement Godbout qu'en 1942, fut votée la Loi sur l'enseignement obligatoire jusqu'en 14^{ème} année. C'est seulement à partir de 1954 que les écoles primaires publiques purent dispenser un enseignement conduisant à l'immatriculation (école secondaire), jusque là réservé aux séminaires ou aux collèges classiques, sous la direction et avec le personnel ecclésiastique.¹⁰⁴

Le système francophone débouchait sur des collèges classiques après l'enseignement primaire. L'école était une voie pour la conservation de la culture. Les objectifs de l'enseignement étaient d'inculquer une formation religieuse et un sens du patriotisme aux citoyens chrétiens. À ce titre, plutôt que les connaissances techniques, les vertus étaient les valeurs de mise et la religion, les lettres ainsi que l'histoire, les matières privilégiées pour acquérir ces valeurs. Parmi les valeurs à atteindre, on peut citer: la piété, la charité, le respect de l'autorité, la solidarité, la reconnaissance d'un être suprême et surhumain, la recherche du salut éternel

grâce aux bonnes œuvres et le sens du patriotisme. Le système francophone mettait plus d'accent sur l'éducation de l'individu que sur la formation technique.

Des disparités historiques importantes entre le système anglais et le système québécois avaient résulté en un retard considérable du système québécois. Le système anglais qui, dès le départ avait axé la formation en rapport avec les objectifs d'industrialisation avait plus de chance de mettre à la disposition de l'industrie des techniciens et des ouvriers plus qualifiés. Le retard au Québec se manifestait par le niveau bas d'enseignement technique, un plus grand nombre de chômeurs industriels, la carence des techniciens et des cadres nécessaires à une société de plus en plus technocratique et administrative, des ouvriers non qualifiés sur le marché. Les années 1950, avec le grand développement industriel qui les caractérise, permettent d'étaler ces disparités entre les systèmes éducatifs francophone et anglophone. Par rapport à la formation technique qu'exigeait le contexte urbain et industriel, les objectifs de l'enseignement catholique étaient inadéquats. Le moment était propice pour dénoncer le système catholique francophone.

La vente, dès l'automne 1960, à plus de 100.000 exemplaires de la publication du frère Jean-Paul Desbiens "Les Insolences du frère Untel", semble indiquer une condamnation collective de l'autorité dirigeante et détentrice de l'ancien système éducatif et culturel; le conseil de l'instruction publique. Optant pour l'anonymat le Frère « Untel », écrit: « Il faut pourtant fermer le département » (entendu l'organisation administrative agissant sous l'égide du Conseil de l'instruction publique, à la tête duquel se trouvait un surintendant nommé à vie) « [...] Le département a fait la preuve par neuf et de son incompétence et de son irresponsabilité. »¹⁰⁵

Dans la perspective libérale qui fonde la révolution tranquille, la réalité sociale au Québec se présentait comme étant en retard économique par rapport au voisin immédiat, le Canada anglais. Le système d'enseignement courant au Québec, conçu pour garantir le caractère

¹⁰⁴ BERGERON, G., op.cit. : 173

¹⁰⁵ BERGERON, G., op.cit. : 495

religieux de l'enseignement, était inadéquat. Il fallait le réformer profondément. Lorsque le gouvernement Lesage entreprend de réformer l'enseignement en 1960, il y avait une large prise de conscience quant à l'inadéquation du système d'enseignement. Cependant, la résistance était aussi forte de la part du clergé. C'est de manière démocratique que le gouvernement procède pour recueillir les idées relatives à la réforme de l'enseignement. Il institue une commission d'enquête qui procéda par des consultations. Au terme des réformes, on peut retenir l'extension de l'enseignement au niveau supérieur avec la création des cégeps et de l'Université du Québec. Grâce à cette ouverture à l'enseignement technique et universitaire, la formation universitaire et technique requise par des emplois industriels devenait disponible pour les francophones

Démocratisation

La Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement dans la province du Québec qui prit le nom de son Président, Mgr Alphonse-Marie Parent, fut constituée le 24 mars 1961. La démocratisation de l'enseignement, à partir du renouvellement de la notion de «culture», fut l'objectif assigné à cette commission. La culture pour la grande masse populaire devait constituer le garde-fou de la culture moderne contre les excès de la spécialisation. Les idées exprimées par ce rapport en harmonie avec les objectifs assignés allèrent dans le sens de faire déboucher l'enseignement élémentaire sur un réseau d'écoles secondaires polyvalentes, avec des options diverses et souples plutôt que celles traditionnelles, étanches. On était aussi préoccupé par le développement de l'enseignement universitaire dont la mission devait s'étendre jusqu'à la formation de ses propres enseignants.

La préoccupation de la recherche scientifique fut aussi exprimée ainsi que celle de l'institutionnalisation de l'université elle-même, considérée jusque là privée, bien que fonctionnant avec des subventions de l'État. Poser le problème d'institutionnalisation de l'université revenait en fait à poser le problème de la direction de cette institution, de la coordination entre différents établissements et de la collaboration inter universitaire aussi bien qu'entre l'enseignement et la recherche scientifique. La commission posait alors que l'éducation devait être placée au tout premier rang des préoccupations politiques.¹⁰⁶

C'est en réponse à ces préoccupations que le principe de la nécessité du ministère de l'éducation fut posé et que fut formulé le projet de Loi 60 visant la création de ce ministère.

¹⁰⁶ BERGERON, G., op.cit. : 174

L'adoption de ce projet ne fut pas aisée à cause de la résistance conservatrice et de la conception traditionnelle de l'éducation perçue par l'élite cléricale d'alors comme l'affaire des élites et non une nécessité vitale. Dans la perspective des groupes traditionnels catholiques, le système éducatif avant 1960, à cause de son caractère religieux, de sa longue histoire et de son caractère distinct dans le continent nord-américain, jouait un rôle important, celui d'inculquer des vertus de piété et de patriotisme aux jeunes.

« Nos écoles sont des forteresses, des bastions indispensables, essentiels à la conservation de nos traditions religieuses et nationales auxquelles nous tenons, que nous avons le droit de conserver et que nous entendons conserver »¹⁰⁷

Arès, dans son étude sur la question nationale, écrit :

« Le patriotisme est la vertu morale qui nous incline à aimer notre patrie et à lui rendre tous les devoirs que la piété nous prescrit envers tous ceux qu'à un titre quelconque nous tenons pour auteurs de notre existence »¹⁰⁸

La connaissance de l'histoire et du sens de la patrie visée par le système d'enseignement traditionnel impliquait une formation aux vertus. Celle-ci devait être assurée par une élite bien au courant des problèmes nationaux. Le Comité catholique composé des évêques et de quelques laïques, responsable de l'élaboration des programmes, de la formation des enseignants et des normes, constituait cette élite capable d'assurer la sauvegarde de la culture québécoise francophone. Les réformes visant à déplacer la direction de l'enseignement de cette élite en faveur d'un ministère de l'éducation, comme ailleurs au Canada, ne pouvait rassurer les milieux traditionnels catholiques quant à la sauvegarde des valeurs québécoises. Mais, dans un système démocratique, la résistance de quelques groupes, aussi influents soient-ils, peut s'avérer insuffisante pour empêcher l'adoption d'une politique. C'est l'opinion de la majorité qui compte.

Les consultations initiées par le ministre Gérin Lajoie en vue d'éradiquer la résistance, d'un côté, et pour concilier les points de vue entre l'opposition cléricale et les pouvoirs publics, de l'autre, est un autre exercice démocratique qui débouche enfin sur l'institution du ministère

¹⁰⁷ Propos relatés par L. P. Audet dans *Bilan de la réforme scolaire au Québec, 1959-1969*, Montréal : 14

¹⁰⁸ L'Association canadienne des éducateurs de la langue française : l'éducation patriotique (1957) : 6

de l'éducation le 19 mars 1964. Avec l'enseignement devenu public, l'État du Québec prend une plus grande extension. Son intervention dans le domaine de l'éducation lui donne la capacité de planifier et de réaliser les objectifs de la formation en termes du nombre, du type de formation et du type de citoyen qu'il faut pour le développement du Québec, aussi bien qu'en terme de d'expansion de la nouvelle culture générale dans la masse de la population. Ce processus va permettre un accroissement en ressources humaines nationales, capables de soutenir le développement industriel et technologique. Une nouvelle classe moyenne constituée des cadres d'entreprise et des fonctionnaires tire son origine des réformes de l'enseignement et de l'accroissement de la bureaucratie.

Déconfessionnalisation

Une autre idée exprimée par le rapport de la commission Parent, dans sa dernière partie, déposée le 5 juin 1966, est l'affirmation du principe de la laïcité. Par ce principe, la Commission pose la neutralité de l'État en matière religieuse; ce qui implique la reconnaissance, par l'État, de la liberté religieuse et de l'égalité des personnes et des églises devant lui. Puisque le nouvel État laïque doit accorder un traitement égal à toutes les églises, à toutes les religions et à toutes les personnes croyantes et non croyantes, en tant que citoyens égaux et libres, il achève par cet acte le processus de rejet de l'autorité cléricale sur les affaires publiques. Avec la perte du traitement privilégié du clergé, la religion catholique ne doit plus être au centre de l'inspiration de l'éducation au Québec et l'État voit accroître son pouvoir et son extension sur les affaires publiques.

Sur le plan de l'éducation donc, les idées développées aboutissent à la création du ministère de l'éducation qui doit se charger de soutenir un programme de formation générale destinée à rehausser le niveau de culture générale des citoyens. Les initiatives en matière de réformes de l'enseignement sont attribuées au ministre Gérin-Lajoie dans le gouvernement Lesage. Celui-ci se représenta l'éducation comme un instrument du développement national. En effet, dans la perspective libérale, le système anachronique d'enseignement existant avant, dont le principe directeur datait de 1856, n'était pas en harmonie avec les réalités d'une société industrielle moderne. Le ministre Gérin Lajoie, après une contestation du système d'enseignement

clérical, entreprit, dans un cadre démocratique, une réforme radicale de toute la structure d'enseignement.

Les propositions des réformes de la Commission Parent visent comme but la rationalisation de l'enseignement du Québec en vue de sa modernisation et de son adaptation au pluralisme social du Québec. La nouvelle école devient pluraliste et il ne doit plus y avoir d'influence catholique absolue comme autrefois, ce qui permet le droit à la liberté de conscience des individus. Ce projet de réformes ne faisait cependant pas l'unanimité au Québec. Les milieux traditionnels catholiques voyaient en ce projet le risque d'étiollement du projet éducatif chrétien. Au terme des réformes, il y avait dans le rang des nationalistes, un sens de perte, un regret de voir les valeurs culturelles francophones s'éroder au profit des valeurs capitalistes, matérialistes et individualistes. Dans la perspective de ces groupes nationalistes, des écoles confessionnelles pouvaient permettre la sauvegarde des valeurs propres au Québec francophone.

Les réformes de l'éducation se sont traduites par la démocratisation de l'enseignement, son extension aux niveaux secondaires et universitaires et par sa diversification en disciplines, de manière à renforcer une bureaucratie étendue et adaptée aux exigences de l'économie moderne. Elles n'ont pas donné une occasion au public de discuter comment la culture francophone telle qu'elle fut définie par la Commission Tremblay pouvait être développée et diffusée par le moyen du système éducatif.

Après la révolution tranquille, surtout sous le gouvernement Bourassa, la formation technique désirée par l'industrie retiendra plus l'attention des gouvernants. D'où, le fait que, au lieu de contribuer à l'autonomie du Québec, les réformes d'éducation visant l'adaptation au monde industriel, s'avèrent un facteur d'accélération de l'américanisation culturelle. Au terme des réformes, un sentiment de perte anime les nationalistes. Les vertus ont cédé la place à la culture capitaliste, matérialiste et individualiste. Les gouvernements en place étaient à blâmer. Toutefois, l'accroissement du nombre de diplômés en diverses disciplines, la diversification de l'enseignement et l'élévation de son niveau sont autant des moyens ajoutés à la dynamique nationaliste. Les réformes dans le domaine de l'éducation ont plus contribué à l'intégration

économique de la communauté francophone dans l'économie nord-américaine qu'à l'autonomie du Québec.

Réformes économiques

L'accroissement de la participation des francophones dans l'économie québécoise souhaitée par des groupes à la base de la révolution tranquille devait se traduire par le développement des sources de capitaux francophones et le contrôle francophone des ressources naturelles du Québec. Ce qui devait revenir à une maîtrise québécoise de l'économie de la province. En définitive, cet objectif général ne s'est pas réalisé à la satisfaction des groupes nationalistes pendant les régimes libéral et unioniste de 1960 à 1976. Bien au contraire, à cause de l'influence du secteur d'affaires, la dotation des moyens a pris une orientation d'intégration de la communauté québécoise dans la grande économie nord-américaine. Cette orientation allait à l'encontre des aspirations des groupes qui réclamaient l'indépendance du Québec.

Selon le sociologue Marcel Rioux, la question de la bonne vie et de la bonne société que soulèvent de plus en plus les Québécois, est une remise en question du modèle nord-américain de société.- « Cette recherche se poursuit davantage au niveau de leur vie quotidienne que de la vie politique »¹⁰⁹ La souveraineté n'est pas une rupture avec le monde. Il y avait bien des penchants favorables pour un rapprochement avec les Etats-Unis. L'économiste Rodrigue Tremblay, par exemple, avait préconisé le rapprochement avec les Etats-Unis pour mieux s'éloigner de l'emprise canadienne. Alors que, pour rassurer les milieux d'affaires québécois, le projet souveraineté-association de René Lévesque prônait un marché commun avec le Canada. Quant aux nationalistes qui « rêvaient d'une vie, d'une autre société, de la conservation des patrimoines humains, un marché commun avec le Canada ou avec les Etats-Unis n'était pas rassurant. » Ces groupes sociaux qui réclamaient l'indépendance du Québec, voulaient bâtir une « cité socialiste ». Ils voyaient dans le marché commun avec le Canada « une perte annuelle nette de 2 milliards » (revenu inférieur pour le Québécois). Ils voyaient aussi dans le rapprochement avec les Etats-Unis un renforcement du régime capitaliste au Québec, ce qui aliénerait davantage le fait français. Il n'y avait pas unanimité de vues à la

¹⁰⁹ Rioux, M. (1978) : 264

question avec qui le Québec pouvait faire alliance.¹¹⁰ Les demandes de séparation du Canada impliquaient une orientation différente du modèle socio-économique nord-américain.

Pour concrétiser les objectifs économiques, il devenait nécessaire d'intégrer les préoccupations du développement des sources de capitaux avec les réformes de l'éducation, par le moyen de la planification. Parmi les instruments d'appui aux initiatives économiques privées dont l'État se dote, la Commission d'Orientation Économique (COE) occupe une place de choix. Cet organisme avait été proposé par des groupes sociaux (classe d'affaires, militants ouvriers, classe moyenne traditionnelle) qui furent à base de la révolution tranquille. Fonctionnant avec des représentants de ces groupes francophones, la COE eut pour mission de planifier le développement des sources des capitaux devant soutenir des initiatives industrielles. C'est cet organisme qui est à la base des décisions gouvernementales sur les moyens économiques dont l'État du Québec se dote pendant et peu après la révolution tranquille. Au plan économique les initiatives les plus marquantes sont : la création du Ministère des Ressources Naturelles, la Société Générale de Financement, la Société québécoise d'initiative agro-alimentaire, la Caisse de dépôt et de placements du Québec, la Société Hydro-Québec et des sociétés publiques telles que : Soquem, Soquip, Soexfor.

Dans un contexte où l'aspiration à la prise en main du traitement des ressources du Québec par les Québécois était si grande, un ministère des ressources humaines devenait nécessaire. Sa création a été proposée par des organisations nationalistes. Ce ministère a pour mission d'amener le gouvernement Lesage à réaliser les objectifs de la consolidation des sources de capitaux, d'accroître la capacité manufacturière du Québec et de promouvoir une structure d'entreprises plus modernes au Québec francophone.

La création de la Société Générale de Financement, un autre moyen dont se dote le gouvernement avec le concours du Conseil d'Orientation Économique, fut proposée par la Chambre de Commerce de Montréal, qui avait recommandé en 1961 une banque de financement.¹¹¹ Pour les groupes néo-nationalistes et les organisations ouvrières qui insistaient

¹¹⁰ RIOUX, M. , op.cit. : 229

¹¹¹ CCPQ, Mémoire ...du 23 mai 1961

sur la création de l'industrie minière et sur la correction des inégalités régionales, l'intervention directe du Gouvernement était la meilleure solution pour développer l'économie québécoise. Ils avaient souhaité une gestion centralisée de la Caisse de Financement. En réalité jusqu'en 1973, la SGF sera une société mixte État / privé. La SGF a contribué, certes, à relever des compagnies francophones en faillite. Elle a acquis des compagnies importantes dans le domaine de la métallurgie (Marine Industries - Forano - Volcano), du bois (Sogefor-Maki-Dubé) et de l'industrie alimentaire (Stuart-David Lord)¹¹², etc. Il sera surtout revigoré sous le gouvernement du Parti québécois. Cependant, la SGF n'a pas impliqué suffisamment le public dans ses activités. Elle n'a pu poursuivre l'objectif d'expansion du capital francophone ni favoriser la participation du public à l'expansion économique. En 1971, les parts de la SGF sont détenues par le Gouvernement provincial et les caisses populaires.¹¹³

La Caisse de Dépôt et de Placements du Québec est une autre initiative de source de financement conçue par le Conseil d'Orientation Économique. Créé en en 1965, la Caisse doit faire fructifier les cotisations du régime des rentes, répondant ainsi aux besoins financiers de l'État. Elle se charge d'investir des fonds et de libérer le Gouvernement provincial de la dépendance du capital anglophone. Ce fut aussi un instrument pour soutenir financièrement les citoyens entrepreneurs indistinctement. Plus tard, sous l'impulsion du gouvernement Lévesque, cette caisse investit de façon croissante dans le secteur privé. D'autres sociétés furent aussi mises sur pied dans les domaines de la sidérurgie, de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière et pétrolière. La Caisse de dépôt et de Placements du Québec n'a pas fait avancer la cause du capital francophone particulièrement.

La plus grande entreprise dont l'État se dote est Hydro-Québec, bénéficiaire de la nationalisation du réseau d'électricité en 1962-1963, projet initié et soutenu au sein du gouvernement Lesage par René Lévesque, alors ministre des ressources naturelles. L'élection de 1962 se fit sur la nationalisation de l'électricité. La victoire libérale avec 63 sièges pour 57% de votes contre 42 % de suffrages exprimés et 31 sièges pour les unionistes de Daniel

¹¹² BOURQUE et LEGARÉ (1972) : 182

¹¹³ COLEMAN, op.cit. : 102

Johnson, traduit une volonté collective de contrôler l'économie et le destin politique.¹¹⁴

Cette société fonctionnant entièrement en français a un impact considérable sur l'économie, notamment avec l'aménagement successif du complexe hydroélectrique de Manicouagan-Outardes et celui de la Baie James. La rationalisation du réseau électrique dont René Lévesque fut le concepteur, fut une première étape importante dans la reconquête de pouvoir économique par les citoyens du Québec, dans la mesure où l'État devait donner, grâce à cet instrument, un appui aux initiatives de petites et moyennes entreprises. En développant la petite et moyenne entreprise, on pose le jalon d'une industrie maîtrisable par les citoyens québécois. Avec l'intervention de l'État dans l'économie donc, on soutenait le développement du capital interne.

Un autre volet de la stratégie économique est celui par lequel l'État vise le développement de l'entreprise privée avec plus de capitaux québécois et favorise la formation des groupes financiers et industriels plus puissants au Québec. Pour ce faire, l'État adopte des politiques préférentielles par l'attribution des contrats du gouvernement et des sociétés d'État aux entreprises québécoises. Il peut aussi financer des entreprises, soit par une participation au capital, comme le fait la Société Générale de Financement en 1962 et la Caisse de Dépôt, soit par des programmes d'aide gérés par les ministères ou par la Société de développement industriel en 1972. Par ailleurs, il y a le régime d'épargne action pour faciliter l'entrée en bourse des jeunes entreprises. Un grand nombre de PME québécoises profitent de ces mesures; ce qui permet aux Québécois francophones d'accroître progressivement leur participation au développement économique de la province. La recherche de l'autonomie se poursuivra pendant les gouvernements de l'Union nationale et sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa. Mais celle-ci consiste en l'accroissement des moyens qui permettent au Québec francophone d'intégrer l'économie nord-américaine.

Après le gouvernement Lesage, en effet, Daniel Johnson tout comme son successeur Jean-Jacques Bertrand ont affirmé la volonté autonomiste du Québec, respectivement à la conférence provinciale de Toronto en 1967, puis aux conférences fédérale provinciales 1968.

¹¹⁴ RIOUX, op.cit.: 108

Même Robert Bourassa a dû refuser le projet fédéral de rapatriement de la Constitution à Victoria en 1971. Il a engagé des réformes en communications et proclamé la souveraineté culturelle. En établissant le français langue officielle par la Loi 22, ce gouvernement cassait des barrières linguistiques d'accès à l'emploi. Bien plus, grâce à la réforme scolaire, les entreprises anglophones devaient s'ouvrir de plus en plus au recrutement des Francophones, surtout à partir de 1970, d'autant que ceux-ci ont les qualifications techniques requises dans l'industrie. A l'arrivée, voici comment René Lévesque qualifie le résultat de la révolution tranquille.

Les résultats s'en trouvent dans tous les domaines. L'éducation est enfin devenue la priorité numéro un, [...] Avec l'hospitalisation, les allocations scolaires et familiales, le régime des rentes, l'ébauche de l'assurance santé, nos politiques sociales ont fait plus de progrès en quelques années que tout le siècle précédent... En économie, par la nationalisation de l'électricité, la création de la S.G.F., de Soquem, de la Caisse de dépôt, nous avons posé les premiers jalons de cette maîtrise collective d'un certain nombre d'instruments essentiels ...

René Lévesque apprécie le bilan de la révolution tranquille en termes d'éducation, de politiques sociales et de réalisations économiques, telles que la nationalisation de l'électricité, la création de la S.G.F., de Soquem, de la Caisse de dépôt.¹¹⁵ Il reconnaît donc le progrès dans les domaines de l'éducation et du social. Quant au contrôle économique, il dit que seules les bases ont été jetées.

A ce bilan Rioux ajoute:

« La révolution tranquille, c'est aussi la prise de la parole par des couches entières de la population qui jusque là, n'avaient jamais parlé et dont l'élite – le clergé et les professions libérales – s'étaient fait le porte-parole »¹¹⁶

.Sur le plan économique, les années 1960 à 1976 sont donc, pour les Québécois francophones, une occasion d'accumulation des moyens économiques maîtrisables par eux et susceptibles de renforcer l'autonomie du Québec. Les nouvelles entreprises francophones et l'accroissement de la fonction publique ont pour effet la création d'emplois, ce qui augmente les chances de revenu pour les citoyens et améliore, par conséquent, le niveau de vie des citoyens. La baisse drastique du taux de mortalité générale, à partir de 1960 jusqu'à sa stabilisation après 1970, se manifeste dans l'extension de l'espérance de vie après 60 ans. Le taux de natalité décline

¹¹⁵ LEVESQUE, R. , op.cit.: 26

progressivement aussi. Bref, les politiques réformistes de la révolution tranquille, dans la mesure où elles augmentent le pouvoir économique de Québécois francophones, renforcent les motivations des individus, ce qui s'avère une valeur ajoutée à la dynamique nationaliste. En effet, faute d'élargir ses compétences politiques par moyen des révisions constitutionnelles, le Québec dispose des moyens humains et économiques qui renforcent son autonomie. D'autre part, cette étape de moyens ajoutée à la dynamique nationaliste renforce le processus d'autodétermination. Toutefois, le niveau d'autonomie désirée par bien des groupes nationalistes pour préserver des symboles culturels n'était pas atteint.

Coleman a remarqué qu'après la révolution tranquille, les initiatives économiques, loin de contribuer à l'affirmation nationale et à l'autonomie du Québec, ont visé l'intégration des francophones dans l'économie continentale nord-américaine. En effet, une fois que l'État du Québec des années 1960 a renforcé son pouvoir, il l'a utilisé pour démanteler le modèle traditionnel des services aux citoyens. Le faisant, les gouvernements ont recherché à rattraper le modèle socio-économique nord-américain. D'où la persistance des tensions. Évoquant la critique des indépendantistes envers les gouvernements québécois de 1960 – 1976, Coleman écrit en ces termes:

They were often anti-capitalist and borrowed freely from the symbolisms and thinking of world-wide critiques of imperialism and of Third World national liberation movements. They thus were opposed to the greater integration of Quebec's francophone community in the mainstream of capitalist North-America. They rejected clearly the consumerism, hucksterism and materialism of capitalism.¹¹⁷

Les acteurs impliqués dans cette critique étaient surtout ceux du RIN et du P.Q.¹¹⁸

¹¹⁶ RIOUX, op.cit.: 104

¹¹⁷ COLEMAN, W. D.(1978): 155

¹¹⁸ COLEMAN, op.cit.

Persistance des tensions

Le développement en cours au Québec, de la révolution tranquille à la fin du gouvernement libéral de Bourassa en 1976, révèle un paradoxe: d'une part, les acquis de la révolution tranquille, la démocratisation de l'enseignement, la formation généralisée, les moyens de communication, etc., à cause de leur influence sur l'intensification de la communication sociale, contribuent à la participation politique des groupes et des citoyens. Une participation politique accrue s'avère favorable à la généralisation des représentations nationales. D'autre part, le développement économique, avec des capitaux essentiellement étrangers, favorisent l'érosion des symboles francophones.

Au plan économique, en effet, l'objectif fixé par le gouvernement Lesage en 1960, celui de remettre l'économie entre les mains des Québécois, n'a pas fait l'objet de l'application systématique d'un plan de développement du capitalisme national. La nationalisation des compagnies d'Hydro-électricité en 1962 ne fut pas suivie de contrôle d'autres ressources. Bien au contraire, l'exploitation des ressources brutes s'est poursuivie. Les institutions d'État créées en vue de favoriser l'émergence d'une classe d'affaires francophones, n'ont pas continué à assurer l'expansion de celle-ci. Selon Coleman, elles ont été réduites au néant par la concurrence de grandes entreprises.

Cette évolution est encore plus remarquable avec l'arrivée, en 1970, du gouvernement libéral de Bourassa. Sous Bourassa, en effet, même la stratégie de participation du gouvernement dans l'économie est remplacée par le primat accordé au secteur privé. Le Gouvernement de Robert Bourassa mettra l'accent sur la création des emplois et la rationalisation de l'administration.¹¹⁹ Comme ailleurs dans le continent nord-américain, c'est le privé qui est présenté comme le moteur du développement et le créateur principal d'emplois. Désormais, même le système d'enseignement remplit une fonction instrumentale ; il mettra l'accent sur la formation technique pour servir les besoins de l'industrie. La formation culturelle n'a plus de place.

¹¹⁹ BALTHAZAR, *op.cit.*: 163

Au plan social, c'est dès le début de la révolution tranquille que des groupes sociaux divers, qui suivent de près l'action des gouvernements, commencent à formuler leurs représentations de solutions à la question nationale. Les organisations ouvrières, renforcées par la syndicalisation de la fonction publique en 1966, considèrent que, sans planification économique et sans contrôle effectif des ressources naturelles par l'État, la réalisation de la sécurité et de la stabilité d'emplois attendus par les travailleurs devenait illusoire. Dans les années qui suivent la révolution tranquille, ces organisations se rendent à l'évidence que la maîtrise des ressources et les emplois attendus leur échappent toujours. Le CSN résume la déception en ces termes :

On a tout essayé pour rendre le système économique supportable. Fallait apprendre l'anglais pour travailler : on l'a appris mais ça n'a pas marché. Fallait s'instruire pour s'enrichir : on s'est instruit mais on est toujours pauvre. On a nationalisé l'électricité, mais la Baie James nous glisse entre les mains. On a fondé la SGF, mais elle ferme les usines de Sogefor dans lesquelles nous avons mis beaucoup d'espoir. On a fondé la Caisse des dépôts et placements, mais la plus grande partie de nos épargnes est toujours entre les mains des trusts financiers. On a tout essayé. Mais aucun contrôle gouvernemental n'a réussi à civiliser le système économique.¹²⁰

Au terme de la révolution tranquille, les organisations ouvrières comme la CSN, qui ont appuyé le changement libéral, ne sont pas satisfaites des résultats, par suite de la non maîtrise des ressources provinciales par des francophones et de l'instabilité consécutive de l'emploi. De même la classe moyenne traditionnelle assiste, frustrée, à l'érosion des valeurs francophones. Le niveau de contrôle d'institutions francophones capables d'asseoir la culture francophone qu'elle avait souhaité n'a pas été atteint. Les résultats des régimes libéraux et unionistes de 1960 à 1976 ont plus rassuré les milieux d'affaires que l'intelligentsia et les organisations ouvrières. Il en résulte une rupture ; les nationalistes et des organisations ouvrières se démarquent des orientations libérales.

Partant d'une interprétation commune de la situation nationale et de l'aspiration que des politiques centrées sur le Québec francophone, préconisées en 1960, étaient favorables à l'émergence des institutions francophones, des groupes sociaux du Québec, libéraux et néo-

¹²⁰ CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONALE (1971): 3

nationalistes, avaient légitimé le Gouvernement Libéral de Lesage. A l'arrivée, certains de ces groupes, des nationalistes et des organisations ouvrières, plus spécialement, ont des représentations divergentes des réformes réalisées. Les groupes nationalistes ont compris que l'orientation économique, caractérisée de plus en plus par « le matérialisme et le consumérisme », poursuivie par les gouvernements libéraux, était loin de remplir la fonction politique attendue de l'économie; à savoir la maîtrise des diverses institutions du Québec par les Québécois.

Enfin dans tous les domaines de la vie d'une nation, les gouvernements du Québec, de 1960 à 1975, n'ont pas joui du niveau d'autonomie politique souhaité par les groupes nationalistes. Bien au contraire, en poursuivant le développement économique sans accorder beaucoup d'égard à l'aspect culturel, ils ont entretenu un espace public favorable à l'aliénation de la culture francophone et donc à la résurgence des tensions culturelles. L'intégration de la communauté francophone dans l'économie nord-américaine, loin de réaliser l'autonomie du Québec, effrite davantage le fait français. En conséquence, les défenseurs des valeurs symboliques du Québec francophones se démarquent de l'orientation libérale et s'organisent en faveur de la mobilisation pour la souveraineté.

Chapitre V

Mobilisation pour la souveraineté

Le leadership nationaliste ne peut mobiliser la population que:

- Si la structure sociale est favorable (cohésion sociale, ressources humaines et matérielles).
- Si des privations ou frustrations liées aux ressources matérielles et symboliques (tensions sociales) sont perçues par le grand nombre.
- Si les représentations nationales identifient clairement la nature et les sources des tensions sociales.
- Si les solutions proposées pour éliminer ces tensions (ressources matérielles, normes, institutions, etc.) sont jugées adéquates par le grand nombre.¹²¹

De 1960 à 1968, la structure sociale conductrice d'une action collective se traduit par une identité collective présente au Québec et par des tensions qui font suite à une autonomie jugée toujours insuffisante à orienter la vie nationale. Depuis la révolution tranquille, l'État fait des réformes en vue d'amener le Québec à rattraper les autres provinces dans les domaines de l'économie, l'éducation et du social. Mais, celles-ci, bien qu'elles renforcent les moyens de l'État et des citoyens, ne permettent pas au Québec d'atteindre un niveau d'autonomie suffisant pour orienter la vie nationale suivant des valeurs propres. Les réformes de 1960 à 1976 sont interprétées par des groupes organisés et attachés aux symboles nationaux comme un ensemble de solutions inadéquates pour résorber les tensions dans leur globalité. Il s'ensuit une participation politique des groupes nationalistes qui, s'appuyant sur les acquis de la révolution tranquille, vont légitimer le Parti québécois pour représenter et défendre leurs aspirations.

¹²¹ SMELSER, op.cit. : 379-380

Motivation des groupes et répartition des rôles

Les groupes néo-nationalistes, anciens et nouveaux, vont s'engager dans un processus de mobilisation en trois étapes essentielles: ils se donnent des rôles, définissent des représentations nationales, insistant sur la préservation des valeurs symboliques, et fondent le Parti québécois (P.Q.) Le P.Q. sera appelé à modifier ou à renforcer les représentations des gouvernements précédents dans une perspective plus sécurisante pour les ressources nationales et les valeurs symboliques. Ce faisant, il doit s'appuyer sur les ressources humaines et matérielles existantes pour répandre les représentations nationales et mobiliser la population autour du projet souverainiste.

Parmi les groupes qui participent à la formulation des représentations nationales, il y a des groupes anciens et d'autres formés à partir de 1960. Avant 1960, c'est le réseau associatif qui représente le nationalisme canadien – français. Fondé en 1937 lors du rassemblement, au Québec, des dirigeants des communautés francophones du continent nord-américain, le Conseil de la Vie française en Amérique a soutenu un réseau institutionnel, à vocation nationale, destiné à promouvoir la solidarité entre les Canadiens français, et surtout entre leurs dirigeants. Il a permis à ces derniers de développer une cohésion autour d'une doctrine nationale commune. Selon Martel, le mandat du Conseil, aidé par l'Ordre de Jacques Cartier, fut d'« assurer le soutien et la défense des intérêts nationaux des populations de langue française et le maintien des traditions de l'esprit français, en Amérique du nord »¹²²

Cependant, la vision traditionnelle du nationalisme canadien français que véhicule le Conseil de la Vie française en Amérique, celle d'un nationalisme étendu sur le territoire canadien d'un océan à l'autre, réduit l'État du Québec à « un rôle supplétif », ce qui est en contradiction avec l'ère de l'intervention gouvernementale qu'inaugure le Québec à partir de 1960. Alors, les élites et le réseau institutionnel du Québec, remettant en question la conception du Canada-français comme identité nationale, optent pour un projet néo-nationaliste qui consacre l'État du Québec comme le levier du développement national au Québec.

¹²² MARTEL, op.cit.: 44

Si, comme l'affirme Martel, à l'occasion des États généraux, le projet du renforcement de l'État du Québec fut soutenu par l'ancien réseau associatif francophone du Québec, on peut établir un lien de continuité, pour ce qui est de l'allégeance aux valeurs symboliques, entre le réseau institutionnel traditionnel et l'espace de l'État moderne au Québec. A l'occasion des États généraux, en effet, le Conseil de la Vie française en Amérique, promoteur et défenseur légitime des intérêts nationaux des populations de langue française et des traditions de l'esprit français en Amérique du Nord, légitime le Québec comme foyer national francophone et son État comme le moyen pour la meilleure réalisation des symboles nationaux.¹²³

Avec le rôle que joue l'État du Québec des organisations traditionnelles, telles que l'Ordre de Jacques Cartier, le Conseil de la Vie française en Amérique, la SSJBM, etc., renoncent au leadership du mouvement nationaliste. Les élites de ces organisations légitimant le rôle central que prend l'État du Québec, considèrent que le cadre étatique du Québec est un espace adéquat pour la participation politique. Elles ont de l'audience auprès de l'État. Et comme celui-ci peut les consulter, elles peuvent exprimer leurs idées. Ce qui se passe entre les organisations traditionnelles et le nouvel État du Québec ressemble à un contrat social dans lequel le réseau associatif traditionnel consent à aliéner le statut de direction du mouvement nationaliste en retour à une meilleure participation politique.

La thèse de la participation de l'élite traditionnelle dans la construction des nouvelles représentations de l'État, apporte une nuance à celle de « l'estompement » brutal de l'ordre traditionnel, qui se limite à citer des « ardents réformistes libéraux de l'équipe du tonnerre » (Jean Lesage, R. Lévesque, Georges-Emile Lepalme, Claude Wagner, Paul-Gérin Lajoie), motivés pour la transformation de la société québécoise afin de « rattraper la rivale ontarienne »¹²⁴. La nouvelle classe, si on se réfère aux jeunes libéraux cités ci-haut, n'a pas été la seule qui a été en faveur des changements. Ensuite, l'équipe dite du tonnerre elle-même n'est pas une génération spontanée. René Lévesque et ses collègues sont des produits de l'école ancienne, elle aussi en mutation. Quant aux plus jeunes qui se forment tout au long de

¹²³ LORIOT, op.cit.: 240

¹²⁴ LORIOT, op.cit.: 240

la révolution tranquille, leur classe n'est pas encore suffisamment importante ni en nombre ni en maturité pour balayer l'ancienne classe traditionnelle. Comme on peut le voir par la participation politique des groupes sociaux, dans ce processus de modernisation, la classe moyenne traditionnelle est restée active. C'est plutôt dans le processus de généralisation des idées qui fondent l'État moderne du Québec que la nouvelle classe montante va rallier la classe moyenne traditionnelle et le mouvement national en cours. Cette nouvelle classe est constituée des cadres qui émergent progressivement dans les secteurs de l'enseignement, des communications, de l'administration publique et de l'industrie, grâce aux réformes dans le domaine politique et dans l'éducation.

La participation politique de la société civile confère une telle importance et une telle légitimation à l'État du Québec, dans la représentation des intérêts francophones, qu'on assiste au déplacement de la mission du réseau associatif francophone. Désormais, la mission des organisations civiles et politiques, aussi bien des anciennes organisations que des nouvelles qui voient le jour à partir de 1960, consiste à influencer le gouvernement dans le sens de leurs représentations nationales, à le soutenir, le critiquer ou à le changer, le moment des élections venu. Comme on peut le voir, par l'instabilité des partis qui se succèdent aux gouvernements dans la période de 1960 à 1976 et par le taux de participation électorale de plus en plus élevé, la participation des organisations, politiques et civiles québécoises, à la formulation des nouvelles représentations nationales et à la surveillance des gouvernements, paraît intense.

Entre 1966 et 1976, le Québec connaît au moins cinq premiers ministres, quatre élections et trois changements de gouvernement. Durant cette période, un grand parti politique est mort. L'Union Nationale, qui avait perdu en 1960, déjouait les analyses et les pronostics en revenant au pouvoir en 1966. Il a, certes, fini par quitter la scène mais c'est après que les électeurs se soient rassurés par l'émergence d'un nouveau parti qui canaliserait la défense du fait français et renforcerait la solution de l'autonomie nationale. Le Parti québécois, issu du mouvement souveraineté-association, fait irruption sur la scène électorale en 1970. La solution qu'il préconise à l'aliénation du fait français, l'indépendance liée à l'association avec le Canada,

reçoit l'adhésion de 35 % de la population en 1970.¹²⁵ Avec l'entrée du P.Q. sur la scène électorale, la tradition de longs règnes de partis gagnants semble remis en cause.

Cinq premiers ministres successifs (Lesage, D. Johnson, Bertrand, R. Bourassa et R. Lévesque) en dix ans, ce n'est pas peu, si l'on considère que le système de scrutin majoritaire uninominal a l'avantage de garantir la stabilité de partis gagnants. Selon Lorient, pendant les 93 ans qui précèdent la révolution tranquille, on compte trois règnes politiques et huit gouvernements. La période dite « bleue », celle de la domination conservatrice avec son intermède Honoré Mercier (1887-1891), dura de 1867 à 1897. La période « rouge » des libéraux connut 40 ans de gouvernement ininterrompus. Il faut signaler, ici, que la période du règne des libéraux au Québec correspond aux succès de Wilfrid Laurier (1841-1919), francophone, au niveau fédéral. Pendant cette période, le clergé catholique, hostile au Parti libéral pendant le règne conservateur au gouvernement fédéral, se montre neutre à l'endroit de ce Parti. Ces deux faits, le succès de Laurier et l'appui du clergé catholique au Parti libéral, s'avèrent favorables au règne politique du Parti libéral au Québec. Quant à la période Duplessiste, elle s'étend sur 20 ans (1936-1960). A voir l'instabilité des gouvernements des années 1960, avec la participation politique qui caractérise cette période, on peut penser que le projet de société à légitimer est encore à construire. En effet, l'élite nationale présente dans la société civile et dans des partis politiques s'attellent à la redéfinition des représentations nationales.

Comme pour une généralisation de leurs représentations nationales, il faut une organisation du niveau national, les élites nationalistes vont favoriser leur unification autour d'un parti politique. On veut alors réaliser la synthèse entre la préservation des symboles nationaux et la prospérité économique. La réhabilitation des valeurs symboliques devient le moyen adéquat d'assurer le développement national. Celle-ci passe par l'indépendance politique du Québec. C'est ce projet souverainiste que va défendre le P.Q., l'institution à laquelle est confié le leadership national et au profit de laquelle bien de groupes se sabordent. Dans ce processus de redéfinition des représentations, les rôles qu'assument les différents groupes correspondent à

¹²⁵ Sondage Godfarb cité par CLOUTIER, E., J.H. Guay et D. Latouche (1992): 48

une division des compétences, qui facilite le processus de mobilisation de la population. La solution préconisée par chacun d'eux est l'indépendance du Québec.

L'Alliance Laurentienne, par exemple, un mouvement patriotique canadien français, à sa fondation en 1957, proclame la souveraineté nationale, constitutionnelle et politique de l'État du Québec en vue d'obtenir la reconnaissance internationale de la République de Laurentie :

La sécession du Québec de la Confédération est ... la seule solution devant les menaces accumulées de la centralisation et de l'assimilation anglo-saxonnes. Que notre peuple en vienne à croître normalement, à se garder des pénétrations et des annexions étrangères, qu'il conquière enfin son indépendance, selon le principe de l'autodétermination, et alors le nationalisme laurentien aura atteint son objectif.¹²⁶

Le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN), de gauche, laïque et favorisant l'intervention du gouvernement, fondé en 1960 par des jeunes intellectuels, écrivains, artistes, se donne un rôle éducatif, visant à amener la population à prendre conscience des effets néfastes tant politiques et économiques que sociaux et culturels de l'aliénation nationale, et à la convaincre de la nécessité de l'indépendance politique, seul moyen d'acquérir les pouvoirs susceptibles d'orienter la société québécoise en fonction de ses intérêts fondamentaux (Archives d'André D'Allemagne). Le Front de Libération du Québec ayant opté en 1963 pour la violence, comme moyen de mettre fin à la domination étrangère du Québec, intensifie ses attaques, ciblant les symboles de la couronne britannique, du fédéralisme et des institutions capitalistes dominantes. A travers son manifeste, l'indépendance est préconisée comme moyen de reconstruction nationale.¹²⁷

Le Ralliement national, branche souverainiste du mouvement créditiste, se donne pour mission de rassembler toutes les forces indépendantistes. Cette initiative aboutit, en 1968, à la fusion entre le Ralliement et le Mouvement Souveraineté- Association fondé par René Lévesque, après son départ du Parti libéral. Dans le manifeste du Ralliement, on peut lire : « Le Regroupement National déclare qu'il fera du Québec un État souverain et démocratique, de culture française et d'inspiration chrétienne. » Le R. N. se dissoudra en faveur du Mouvement Souveraineté Association (MSA) peu après sa fondation.

¹²⁶ L'ALLIANCE LAURENTIENNE, Manifeste ..(1958) : 227-9

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la société civile traditionnelle du Québec a aussi participé au débat national et à la répartition des rôles. Lors des États Généraux du Canada français, qui, du 23 au 26 novembre 1967, réunissent près de 2500 délégués et observateurs des associations du Canada français, les délégués du Québec se prononcent presque à l'unanimité pour le rejet catégorique du fédéralisme canadien. Ils affirment que le Québec doit disposer des pleins pouvoirs et s'orienter, s'il le désire, vers son indépendance. La déclaration proposée par les délégués du Québec à l'assemblée générale est édifiante quant à l'option souverainiste comme solution à la situation de crise que connaît le Québec :

Les États généraux du Canada français, réunis en assemblée, ayant convenu que les Canadiens français constituent un peuple de près de six millions d'âmes, possédant en propre une langue, une culture, des institutions, une histoire et un vouloir vivre collectif, que ce peuple dispose dans le Québec d'un territoire et d'un État dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité, que la vie et l'épanouissement du peuple canadien français s'appuient sur l'autorité politique, l'influence économique et le rayonnement culturel du Québec, et noté que la Charte des Nations Unies exige « le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » (article 1er, par.2) ; affirment que :

1. les Canadiens français constituent une nation
2. que le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation.
3. La nation canadienne française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre.¹²⁸

Une mention spéciale peut aussi être faite de la Société Saint Jean-Baptiste de Montréal pour sa défense, depuis sa création en 1834, « des intérêts des Canadiens sans cesse menacés par le régime colonial ». En 1964, la SSJBM proposait la création d'un État souverain du Québec associé au Canada, devant le Comité parlementaire de la Constitution. En 1969, de concert avec les autres sociétés nationales qui forment avec elle le Mouvement national des Québécois, elle réclame la souveraineté politique du Québec.¹²⁹

La Confédération des syndicats nationaux (CSN), comme d'autres institutions qui s'engagèrent dans la Révolution tranquille, se démarque du syndicat confessionnel et apolitique qu'il était avant 1969 et redéfinit entièrement sa conception du syndicalisme. Elle milite désormais non seulement pour la défense des intérêts professionnels des travailleurs mais aussi pour une transformation globale de l'ordre politique, économique et social.

¹²⁷ Cognée, no.45 du 15 octobre 1965

¹²⁸ *L'ACTION NATIONALE*, vol. VII, no.6, février 1968

La Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) naquit en 1954 de la fusion de la Fédération des unions industrielles du Québec et de la Fédération provinciale du Travail du Québec, toutes deux affiliées à de puissantes centrales syndicales américaines. A partir de 1965, les prises des positions politiques de la Fédération des Travailleurs du Québec sont de plus en plus nationalistes. Celles-ci sont relatives à l'accroissement des pouvoirs au Québec, à l'unilinguisme français et à l'indépendance. Le bonheur du peuple québécois passait par ces moyens.¹³⁰

Il n'y aurait, certes, pas eu cette mobilisation des groupes n'eut été la communication qui fut assurée entre différents groupes. Divers instruments de communication disponibles dans les réseaux sociaux sont mis à contribution pour la généralisation des représentations. Revues, journaux ont servi d'espace discursif, de réflexion et de débats. Certains étaient directement associés aux organisations nationalistes. Bien plus, une mention spéciale doit être faite de Radio Canada, qui relève du contrôle de la Société Radio Canada, la branche française de la « Canadian Broadcasting Corporation (CBC) », une agence du gouvernement fédéral. Contrairement à d'autres institutions fédérales qui cherchent à neutraliser le mouvement nationaliste au Québec, la branche française de T.V. de Radio Canada, média de masse, a contribué à la généralisation rapide des idées nationalistes diffusées par des groupes francophones du Québec. Grâce à la liberté d'expression courante en démocratie, cette branche devenait un espace intéressant pour des intellectuels francophones qui voulaient exprimer leurs idées.

« Partis Pris », une revue mensuelle de gauche paraît de 1963 à 1968. Dans un éditorial publié en 1967, l'équipe rédactionnelle de cette revue, considérant l'action indépendantiste comme un objectif primordial, invitait tous les mouvements de gauche à lutter pour la réalisation de l'indépendance, posé comme pré-requis au socialisme:

Ce n'est pas une coïncidence si notre premier éditorial de l'année 1967 porte sur l'indépendance du Québec : à l'occasion du centenaire de la Confédération, nous sentons le besoin impératif de reformuler

¹²⁹ SSJBM, Procès-verbal (12 mars 1980)

¹³⁰ FTQ, Mémoire à la Commission parlementaire élargie

notre rejet irréductible de cette institution coloniale qui contient la nation québécoise dans l'aliénation, le sous-développement et la dépossession. Nous n'en resterons cependant pas à cette déclaration de rejet du colonialisme. Nous voulons l'indépendance du Québec.¹³¹

Relation reliait les Jésuites. Les cahiers de Crédit social devenu le Journal Vers Demain était l'instrument de communication de la Ligue du Crédit Social. Le journal La Cognée, était identifié au FLQ de 1963 à 1967. Pendant le temps de son existence, ce journal s'identifie comme organe de liaison, d'organisation, de formation et de combat. Son rôle est d'assurer la liaison entre des divers groupes clandestins à l'œuvre au Québec :

Nous ne devons plus demeurer esclaves des étrangers, nous ne voulons plus de chômeurs au Québec, nous voulons que le français redevienne notre langue nationale. Nous voulons être libres, et nous lutterons jusqu'au bout pour obtenir justice. ... La Cognée enseignera aux patriotes à ne plus craindre, à crier fort plus fort leur soif de justice et de liberté ... nous devons poursuivre la lutte de nos pères. Car le jour de l'indépendance, le peuple entier acclamera les patriotes qui ont su libérer leur Patrie.¹³²

Voici, à titre indicatif, des groupes d'intellectuels et des revues francophones du Québec qui, dans les années 1960-1970, se sont engagés à diffuser les idées souverainistes. La Ligue d'Action Nationale réunissait des intellectuels tels que Richard Arès, Guy Frégault, Esdras Minville, Édouard Monpetit, etc. A compter de 1965, cet organisme perd espoir dans le fédéralisme. Alors, il s'engage résolument dans la voie indépendantiste :

C'est depuis le 25 avril 1965 que la Ligue a définitivement perdu espoir dans le fédéralisme canadien. L'éditorial de la revue de la Ligue proposait les « États associés, formule d'indépendance. » Elle rêvait d'une représentation de deux nations. En octobre 1966, la revue parlait de la « marche vers l'indépendance.¹³³

La Ligue tient aussi compte des minorités vivant au Québec, pour qui elle réclame la justice : Anglais, Juifs, Grecs, Italiens, français, etc. Elle projette aussi qu'un Québec libre et fort pourrait mieux aider les Francophones hors Québec. On peut entrevoir dans sa prise de position politique contre la Loi 63, en 1969, l'élan indépendantiste de l'Union des Artistes dramatiques et lyriques de Montréal.

¹³¹ PARTI PRIS, Vol. IV, no.5-6, 1967

¹³² COMEAU, Cooper & VALLIERES, op.cit. : 20-21

¹³³ LIGUE D'ACTION NATIONALE, Mémoire ... à la Commission parlementaire élargie

Dans un ouvrage intitulé : *L'État du Québec*,¹³⁴ le Club Fleur de Lys du Québec, un cercle des réflexions, se basant sur la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des Droits de l'homme et d'autres déclarations de l'O.N.U., établissait le droit du peuple québécois de disposer de lui-même et rendait le Gouvernement du Québec responsable de l'application de ce droit. A sa fondation en 1963, le club Fleur de Lys du Québec eut pour objectifs l'information politique, l'infiltration économique et l'essor culturel.¹³⁵ Bien informé, le club pouvait s'assurer une participation politique efficace.

L'énumération non exhaustive des partis et des groupes de la société civile qui vient d'être faite nous donne une idée de l'organisation et de la répartition des rôles de la part des groupes qui perçoivent la situation du Québec, pendant la période du pouvoir libéral et de celui de l'Union nationale (1960- 1976), comme étant basée sur l'insécurité de la vie culturelle et sociale des Québécois. Ayant identifié les causes des tensions, ces groupes s'organisent, conçoivent des projets ou entreprennent des actions en guise de solution. A la crise des valeurs, il est proposé la souveraineté de la nation du Québec. Ce qui revient à se débarrasser politiquement de l'État central fédéral en faveur d'État nation du Québec. Ces représentations émises séparément par différents groupes doivent fusionner dans un projet, en vue de leur diffusion au niveau national. Alors l'évolution du mouvement débouche sur l'établissement d'une institution qui, désormais, va assumer sa direction.

Institutionnalisation du mouvement nationaliste : le Parti Québécois

C'est en 1968 que se réalise l'institutionnalisation du mouvement souverainiste. La fusion du Rassemblement pour l'Indépendance du Québec, du Rassemblement National et du MSA, donne naissance au Parti québécois. C'est aussi pendant cette période qu'on assiste au passage progressif d'appuis des nationalistes de l'Union Nationale au Parti québécois, au moment où ce dernier précise sa plate-forme nationaliste alors que celle de l'Union Nationale, après le décès de son chef Daniel Johnson en 1969. Connaissant l'importance du leadership dans la mobilisation des membres, cette donne contribue certainement à la montée fulgurante du P.Q.,

¹³⁴ CLUB FLEUR de LYS du QUEBEC (1965)

¹³⁵ CLUB FLEUR de LYS du QUEBEC (1965) : 13

de 1968 à 1976, de tiers parti (en 1970) à un parti de gouvernement.

Le Parti québécois, issu du mouvement souveraineté - association, fondé en 1968, théorise un renforcement de l'autonomie nationale. C'est la souveraineté-association qu'il popularise comme solution de réhabilitation nationale. Dès son irruption sur la scène électorale, le Parti québécois reçoit des appuis importants et diversifiés. En 1970, le P.Q. a 35 % d'adhésion populaire au sondage Goldfarb.¹³⁶ Une étude d'André Blais et Richard Nadeau nous informe que c'est « dès 1970 que le Parti québécois recueille un appui considérable chez les jeunes montréalais. Il est aussi un peu plus populaire auprès des plus favorisés sur les plans de la scolarité, mais cette tendance s'estompe à partir de 1973. Le Parti québécois a rapidement réussi à vaincre l'aliénation des défavorisés à Montréal.

Contrairement à Hamilton et Pinard qui limitent la popularité péquiste aux jeunes instruits de Montréal, Blais soutient « le Parti québécois trouve des appuis à peu près indistinctement chez tous les jeunes groupes de Montréal. » La montée des appuis péquistes est aussi observée dans la population allophone à partir de 1973, où ils sont passés de presque zéro en 1973 à 10% en 1976 et à 20 % en 1981. « C'est dans ce groupe que la montée du Parti québécois a été la plus spectaculaire ». ¹³⁷ Autant la structure sociale était favorable à une mobilisation sociale, autant, à cause des tensions persistantes après la révolution tranquille, 1976 présente un contexte social favorable à la mobilisation nationaliste qui porte le P.Q. au pouvoir. Dans les deux cas, le fait français est au centre des tensions.

Assumant le leadership du mouvement nationaliste, Le P.Q., va chercher à canaliser les aspirations des groupes qui le fondent, cristalliser et généraliser les représentations du contexte aussi bien que les solutions et maintenir la mobilisation. Ces représentations se traduisent aussi par une redéfinition des valeurs québécoises qui doivent informer les objectifs et l'espace normatif à mettre en place. Il incombe aussi au leadership la responsabilité de contrer tout contrôle social qui veut amoindrir ou anéantir le mouvement. Il s'agit, désormais, d'accommoder les effets d'institutionnalisation du mouvement avec la nécessité de sa

¹³⁶ CLOUTIER, E., ... (1992): 48

¹³⁷ BLAIS, op.cit : 312-3

permanence. Cette accommodation se traduira par l'ajustement rationnel et continu du mouvement au gré du temps. Avec le Parti québécois donc, il se consolide un système de légitimité basé sur des valeurs et qui est susceptible d'assurer la stabilité du mouvement. Cependant, en même temps que s'institutionnalise le mouvement souverainiste, les motivations des Québécois sont sollicitées par un autre nationalisme; le nationalisme canadien, dont les représentations sont construites au niveau fédéral, sous le Gouvernement Trudeau. Nous reviendrons brièvement sur ce nationalisme, à la fin de ce chapitre, dans l'examen du contrôle social fédéral.

S'agissant du leadership, il est intéressant de remarquer que, contrairement au chef charismatique qui est souvent associé au leadership nationaliste, ici, c'est une institution, le P.Q., une organisation structurée suivant des normes modernes, qu'on se représente comme étant le leader. Les individus qui en deviennent chefs peuvent passer, l'institution demeure. Le Parti québécois a la mission de convertir des objectifs statutaires du mouvement en plan d'action et de mobiliser les moyens pour leur réalisation. Ce qui revient à s'adapter aux exigences d'une existence permanente que sont la recherche des bases permanentes de financement, la production des leaders, l'institution d'une procédure de recrutement des membres, etc.

Devenu responsable de l'intégration politique de la société, le P.Q. doit en plus de viser le renversement du système politique, se conformer aux exigences de la gestion moderne d'un grand parti et assurer l'adaptation du mouvement aux diverses contraintes issues de l'évolution de la société québécoise. La représentation de la nation québécoise, par exemple, est désormais étendue aux minorités, dont la communauté anglophone du Québec. C'est par ce rôle de gestion méthodique et d'adaptation à l'évolution de la société qu'il devient possible d'assurer la persistance du mouvement. Le défi est de généraliser les représentations d'un moyen adéquat pour mettre fin à la crise, à la menace et à l'insécurité nationale. Avec le P.Q. c'est la langue qui devient la valeur principale à protéger.

Formulation des représentations par le Parti québécois

Present in all collective behaviour is some kind of belief that prepares the participants for action. [...] We refer to such beliefs ... that activate people for participation in episodes of collective behaviour as generalizes beliefs. Generalized beliefs constitute on stage in the total value added process by which we account for the occurrence of episodes of collective behaviour ... Such beliefs become significant as determinants in the value-added process only when conditions of structural conduciveness and strain are present; these beliefs are necessary to mobilize people for collective action...¹³⁸

Les groupes que nous venons de passer en revue et qui finissent par donner leur allégeance au Parti québécois, ont projeté une nouvelle société au Québec, sur la base du contexte et des tensions de l'heure. Face à la menace d'aliénation des valeurs symboliques de la majorité au Québec, par suite de l'intégration progressive de la communauté québécoise francophone à la culture nord-américaine, un projet de société devait être défini sur la base de nouvelles idées. Le Parti québécois s'assigne la tâche de canaliser, de reformuler et de généraliser les idées relatives aux solutions de rechange exprimées par les groupes nationalistes. L'idée centrale est celle du statut de l'État du Québec. Plutôt que de viser l'autonomiste au sein de la fédération, l'État du Québec doit être souverain et la langue française, la langue de tous les secteurs de la vie au Québec. Ces représentations font l'objet du ralliement national contre des éléments étrangers, qui sont aussitôt identifiés:

Le seul gouvernement contrôlé par les Québécois, c'est le Québec. Le Québec est bloqué dans presque tous les domaines par le dédoublement des structures et l'impossibilité juridique et financière de coordonner ses politiques. La langue française est menacée même au Québec. Le développement économique se fait en fonction des intérêts de l'Ontario et des provinces de l'Ouest ...¹³⁹

Il revenait au Parti Québécois de maintenir la mobilisation sur base de nouvelles représentations. D'emblée, comme en 1960, la solution demeure l'État. L'État du Québec doit être suffisamment fort pour préserver les valeurs de la majorité francophone. L'ensemble des représentations nationales ainsi construites constitue le nationalisme québécois. Ce mouvement bénéficie de l'influence des anciens groupes. Il rassemble, comme on peut le voir par l'accent mis sur le soutien de l'individu par la collectivité, les valeurs de la social-

¹³⁸ SMELSER, op.cit.: 79

¹³⁹ PARTI QUÉBÉCOIS, Programme officiel (1973) : 9-10

démocratie de l'influence créditiste et celles du capitalisme.

« Un gouvernement du Parti québécois s'engage à ...unifier la politique de sécurité sociale en établissant, après compensation des charges familiales, un régime de revenu minimum garanti [...] améliorer la santé de la population et en faire une de nos grandes priorités [...] humaniser la vie au travail, rendre réalisable la syndicalisation de tous les travailleurs et associer les organisations de travailleurs aux informations et aux décisions, tant au niveau de l'entreprise qu'à celui du rôle social et économique de l'État... »¹⁴⁰

Au plan économique, la circulation du capital étranger est limitée par l'intervention de l'État dans l'économie. Les capitaux public et privé participent à l'économie. C'est à cette condition que le gouvernement du Parti québécois peut soutenir le développement du capital local. Dans son programme officiel, le P.Q. reconnaît échanger beaucoup avec ses voisins, notamment l'Ontario et les États américains du Nord-est. Vis-à-vis de l'Ontario, il préconise l'Union douanière ; ce qui revient à maintenir la libre circulation existante. Cependant, l'investissement du capital étranger au Québec est soumis à des règles qui limitent sa liberté dans des domaines maîtrisables par des Québécois. Ainsi, un gouvernement du Parti québécois s'engage à :

1. « Reconnaître que l'activité économique est conduite par différents agents, notamment les entreprises publiques (mixtes ou non), coopératives et privées, et favoriser comme forme prioritaire d'intervention dans l'économie une extension soutenue du secteur public (entreprises d'État et mixtes).
2. Accorder à toute entreprise désirant poursuivre ou lancer des opérations au Québec une charte québécoise lui donnant une existence juridique, conformément aux critères énoncés par la loi.
3. Favoriser par une aide technique et financière le développement des entreprises de forme coopérative, particulièrement dans les secteurs touchant les biens et services de consommation courante.
4. Orienter les subventions publiques vers l'expansion du secteur coopératif ...
5. Établir un code d'investissement régissant les entreprises dont le capital actions est détenu par des non-résidents, accueillir, dans le cadre de ces règles, la participation des étrangers au développement économique du Québec en tentant de diversifier la source de ces apports extérieurs, et à cette fin :
 1. Distinguer trois catégories d'insertion du capital étranger selon les secteurs économiques concernés : exclure toute participation étrangère des secteurs considérés comme vitaux (ex : l'équipement culturel : radio, t.v., imprimés, etc.) et les secteurs industriels où il importe de modifier le comportement des entreprises pour le rendre conforme à l'intérêt public (ex : la sidérurgie primaire)
 2. Permettre une participation étrangère minoritaire (moins de 49 % variable selon les secteurs) dans:
 - a. les services publics ...
 - b. le secteur financier ...
 - c. l'industrie manufacturière quand la capacité de production, le personnel technique disponible et l'expérience acquise permettent la constitution des groupes majoritairement québécois. Par ex : l'outillage de communication et le matériel électrique.
 3. a. Permettre une participation étrangère majoritaire (jusqu'à 99 %) dans les secteurs qui n'ont aucun effet réel sur l'orientation de l'économie, qui dépendent trop largement des marchés

¹⁴⁰ PARTI QUÉBÉCOIS, op.cit. : 75-76

extérieurs pour l'écoulement de leur production et dans ceux où le Québec ne jouit pas d'une position concurrentielle ou qui relève d'une technologie inexistante au Québec.

b. Assurer que les dividendes versés par une entreprise majoritairement contrôlée par des intérêts étrangers ne représentent pas plus de la moitié des bénéfices après impôts rapportés au Québec.

c. S'assurer que de telles sociétés emploient, en majorité, des cadres québécois ...¹⁴¹

Assurer un contrôle majoritairement québécois là où le Québec dispose d'une situation solide à l'égard de la concurrence internationale (l'amiante, par exemple) »¹⁴²

Ce qui différencie le gouvernement du P.Q. par rapport au régime libéral qui le précède, c'est le fait que les diverses tendances qui adhèrent à la définition péquiste du contexte, exigent la sauvegarde du Québec comme entité autonome et francophone en Amérique du Nord. La stabilité traditionnelle doit cohabiter avec le développement industriel et technologique. Cette synthèse d'objectifs est susceptible de maintenir les motivations d'une population qui aspire à la fois à la préservation des valeurs symboliques et au progrès technologique et industriel. Voilà le moyen adéquat trouvé pour mettre fin à la crise, à l'insécurité et dont il faut généraliser la représentation.

La reconstruction de l'État du Québec sur base du français, sans perdre les avantages du progrès technologique et du développement économique pour les citoyens, se résume dans l'option de la souveraineté. Alors que bien des groupes avaient proposé l'indépendance ou les « États-associés », les libéraux de René Lévesque retenaient la souveraineté association, comme « une nouvelle option constitutionnelle ». Baptisé « l'Option Lévesque », ce projet était « une formule de compromis entre le maintien du Québec dans le régime fédéral canadien, d'une part, et d'autre part, l'indépendance complète d'un Québec unilingue français préconisé jusqu'alors par plusieurs groupes politiques »¹⁴³. Dans le contexte québécois de l'après révolution tranquille, dans la perspective de René Lévesque, ce projet devait rassurer ceux des nationalistes qui craignaient les conséquences économiques de la séparation d'avec le Canada. Crainte justifiée dans la mesure où l'industrie manufacturière du Québec dépendait aussi des marchés dans le reste du Canada, dont principalement l'Ontario.¹⁴⁴

La souveraineté association impliquait l'idée de l'indépendance politique assortie d'une union

¹⁴¹ PARTI QUÉBÉCOIS, op.cit. : 43

¹⁴² PARTI QUÉBÉCOIS, op.cit : 65

¹⁴³ LÉVESQUE, R., Option Québec : 55-56

¹⁴⁴ STEVENSON, op.cit.: 112

économique à négocier avec le Canada. Si l'on considère que la négociation a cours entre deux États souverains, on peut dire de ces deux idées qu'elles affirment, toutes, l'indépendance politique. C'est après la défaite au référendum sur cette option, que le programme du Parti québécois réaffirme de manière non équivoque la souveraineté tout court. Bien que, comme l'indiquent plusieurs sondages privés effectués en 1977, cette option n'ait pas eu l'appui de la majorité absolue de l'ensemble de l'électorat du Québec¹⁴⁵, elle était une combinaison des représentations relatives au développement industriel et technologique, d'une part, avec celles liées à la stabilité et la distinction culturelle du Québec, d'autre part. A ce titre, cette option devenait un projet d'ordre social attrayant pour deux de trois groupes sociaux qui furent identifiés par Coleman au début de la révolution tranquille, à savoir: les organisations ouvrières, les milieux d'affaires francophones et la classe moyenne traditionnelle.

- (1) Les organisations ouvrières, dont la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) et la Fédération des Travailleurs du Québec, une fusion de la Fédération des Travailleurs du Québec avec la Fédération d'Union Industrielle, pour qui, l'indépendance assurerait leur avancement dans le domaine industriel, grâce aux politiques de protection d'emplois et partant de la stabilité du revenu.
- (2) Des éléments de l'intelligentsia de la classe moyenne traditionnelle (la Société Saint Jean-Baptiste de Montréal, par exemple) voyaient dans le projet souverainiste le moyen de réaliser la stabilité du Québec francophone par le moyen des institutions francophones dans divers domaines de la vie sociale¹⁴⁶.

La représentation que ces groupes se firent du gouvernement du Québec fut celle d'un État central, capable d'assurer le contrôle de l'économie, de réaliser la justice et la stabilité sociales. Pour les organisations ouvrières, la souveraineté donnerait lieu à une expansion d'entreprises francophones susceptible de résorber le chômage. Tandis qu'une classe moyenne traditionnelle espère voir, grâce à la souveraineté, une réorientation de l'économie vers la pratique corporatiste, avec l'entreprise comme un espace de collaboration entre des partenaires qui doivent y réaliser leurs intérêts communs. Aussi bien les travailleurs que les employeurs

¹⁴⁵ LÉVESQUE, R., op.cit.: 74

¹⁴⁶ COLEMAN, op.cit. : 92-3

sont indispensables pour l'entreprise. Il n'y a pas de travail sans capital et sans entreprise, tout comme il n'y a pas d'entreprise sans travailleurs. En oeuvrant pour la prospérité de l'entreprise, les travailleurs et les employeurs servent des intérêts communs. Pour une partie de Québécois qui n'adhèrent pas au projet indépendantiste, la perception de la situation d'aliénation des valeurs québécoises est différente de celle des souverainistes.

Pour les libéraux québécois, en effet, la situation du Québec étant caractérisée par un retard économique, la solution réside dans la poursuite des politiques d'intégration économique au continent nord-américain. Pour y arriver, les politiques libérales et le maintien du Québec dans le fédéralisme demeurent la voie. Cette thèse est opposée à celle de l'aliénation économique du Québec qui procède de la domination politique de ce dernier par la communauté anglophone, thèse défendue par les indépendantistes.

Selon cette dernière perspective, dans ces conditions de domination des institutions fédérales par l'autre groupe, la prospérité est une utopie pour la nation québécoise. Cette interprétation institutionnelle appelle une mise en place d'institutions propres au Québec pour assurer son développement. Ce sont les institutions politiques qui doivent être séparées et distinctes. Celles-ci peuvent définir des mécanismes de coopération entre deux nations souveraines. Tel est le projet souverainiste: souveraineté-association, indépendance ou séparation, que véhicule le Parti québécois, en opposition au projet libéral d'intégration économique nationale, voire continentale.

Avec le Parti québécois, donc, les groupes les plus influents sur la scène politique cessent d'être les milieux d'affaires et deviennent des divers groupes sociaux, dont le «leadership» se charge de canaliser les aspirations. Ce sont les partis politiques et les associations qui deviennent les plus influents. Or, nous savons qu'avec l'apport de la révolution tranquille dans les domaines de l'éducation et de la communication de masse, les groupes ont été renforcés, leurs bases élargies par un public plus scolarisé et politisé; ce qui favorise la participation politique des citoyens. A ce changement, s'ajoute le fait que le Québec devant utiliser l'État comme moyen pour la prospérité et la promotion socio-économique des Québécois francophones en particulier, la représentation qu'on se fait de l'État est celle d'un

gouvernement central fort. D'ailleurs, dans ce contexte de participation politique croissante des groupes, qui apportent au débat national plus de préoccupations sociales et culturelles, entraînant ainsi une augmentation et une diversification du travail, la fonction publique s'accroît davantage. Les effectifs du gouvernement du Québec sont passés de 72,196 en 1968 à 102.500 en 1978.

Le budget des dépenses du Québec, en termes des dollars par tête d'habitant, est passé de 300 en 1962 à 538 en 1968 (une augmentation moyenne annuelle de 13,0 %); de 571 en 1969 à 962 en 1975 (augmentation moyenne annuelle de 8,4 %) et de 988 en 1976 à 1159 en 1982 (augmentation moyenne annuelle de 3,4%). En Ontario, pour les mêmes périodes successives, les variations du budget en dollars par tête d'habitant ont été : de 337 à 416 ; de 595 à 864; 638 ; 875 et 807¹⁴⁷, soit des augmentations moyennes annuelles successives de 10,1 %, 9,2 %, et de 0,1 %. Par rapport au Produit provincial brut, le budget –dépenses du Québec représente 9,5 % du PPB en 1962, 14,8 % en 1968, 23,6 % en 1976 et 27,7 en 1982. Alors que pour les mêmes périodes, la part du budget dépenses de l'Ontario par rapport au Produit Provincial Brut est successivement de 7,4 % ; 9,2 %, 16,3 et 15,7.

Ces statistiques sont une illustration de l'importance croissante que prenait l'État du Québec. Étant donné l'implantation des programmes sociaux du « Welfare State » inspiré par le rapport Marsh de 1943, toutes les provinces canadiennes et le Gouvernement Fédéral ont, certes, connu un accroissement des dépenses budgétaires de 1960 à 1976. Mais la part des dépenses budgétaires par rapport au produit provincial brut est nettement plus importante au Québec qu'en Ontario, le voisin du centre. La participation politique accrue des groupes et des citoyens, à partir de la révolution tranquille, a un rapport avec l'accroissement de l'État du Québec. En effet, la diversité et la quantité des problèmes que posent les groupes organisés nécessitent aussi bien un accroissement d'effectifs de la fonction publique qu'une diversification d'expertise. L'accroissement d'effectifs de la fonction publique participe nécessairement à l'extension de la classe moyenne. Ce qui est susceptible d'éviter une polarisation nationale en deux classes, les riches et pauvres.

¹⁴⁷ MASLOVE, M. A., M. PRINCE & G. DOERN (1986) : 156-7

La nouvelle classe qui émerge grâce aux effets de la révolution tranquille va se rejoindre les groupes sociaux existants dans la généralisation des nouvelles représentations auprès des citoyens. Cette tâche sera facilitée par l'accessibilité des moyens des communications de masse (radio, t.v., etc.), garantie par le système politique en place. Les effets des réformes de la révolution tranquille dans les domaines de l'éducation et de l'économie sont tels qu'une nouvelle classe moyenne participante s'organise pour influencer le gouvernement et solliciter l'appui d'un public de plus en plus scolarisé aux idées de construction nationale.

De leur côté, grâce à l'information, les citoyens opèrent un changement d'attitudes. Un regain de confiance au niveau des individus résulte de la combinaison des bénéfices de l'accroissement du revenu personnel provenant de l'emploi et de la fierté qui procède de la valorisation de la culture québécoise. Soutenus par l'État, ces deux éléments devaient contribuer positivement à l'affirmation identitaire d'un Québec francophone. Plus cette représentation identitaire se généralise dans la population, plus il se forme une base sociale capable de soutenir la souveraineté. Puisque l'affirmation identitaire nationale se développe parallèlement avec le renforcement de la différence entre « nous » et les autres qui sont à la base de notre aliénation, c'est aussi la représentation du rejet du système fédéral et de ses défenseurs au Québec qui se généralise.

Bien des groupes québécois, en effet, reprochent aux gouvernements libéraux de 1960 à 1975, leur tendance à l'américanisation et donc, leur participation à la menace d'assimilation des Québécois francophones dans la culture américaine et anglophone. Leur participation politique est déterminante dans le changement. Elle se concrétise en des appuis progressifs au projet présenté par le Parti québécois, le projet de la souveraineté du Québec.

Ce processus de généralisation de nouvelles représentations ne peut pas être détaché des valeurs qui inspirent ces dernières ni des tensions. C'est parce qu'à la base il y avait des valeurs à défendre, des tensions du fait de l'aliénation des valeurs symboliques, que la mobilisation autour du projet présenté par le Parti québécois devenait possible. Limité aux groupes nationalistes, au départ, ces appuis se sont généralisés, grâce au leadership du Parti

québécois, qui émerge à partir de 1968. Avec le concours de la cohésion des groupes et des moyens de la révolution tranquille, cette institution politique se charge de la généralisation et du renforcement effectif des représentations de la nation québécoise. C'est l'option de l'indépendance du Québec, par opposition au système fédéral, qui est présentée comme solution de stabilité. Le Québec est une nation qui doit devenir souveraine pour garder son développement propre et maintenir son caractère francophone. L'affirmation identitaire du Québec implique, dans la perspective souverainiste, la négation de l'État fédéral dans la vie politique des Québécois. Aussi bien, les valeurs sur lesquelles se fondent la cohésion des Québécois francophones, les tensions par suite de la menace d'aliénation de celles-ci et le leadership sont liés et interviennent dans un processus tel qu'une valeur s'ajoute sur l'autre et contribue à déterminer à son tour la suivante.

Une fois au pouvoir, en 1976, le Parti québécois, a une représentation du Québec comme nation sur la base d'éléments tels que la concentration sur un territoire, la langue et une culture communes, des institutions propres, et un projet collectif du développement. Les Francophones constituant la majorité du Québec, soit le 4/5 de la population¹⁴⁸, doivent former le pouvoir d'un Québec pluraliste, dans lequel les droits des minorités sont pris en compte et protégés. C'est sur ces bases que le P.Q. va allier le « rattrapage économique » avec le renforcement d'une nation québécoise souveraine et francophone. Ce programme est une synthèse des aspirations économiques et du désir de stabilité sociale, exprimés par divers groupes québécois. L'influence de ces divers groupes sur le gouvernement du Parti québécois ne manque donc pas de contribuer au renforcement des représentations nationalistes.

En effet, pour remédier à la faiblesse économique persistante dans la communauté francophone du Québec, le programme d'action du Gouvernement québécois vise à redonner aux francophones le contrôle de leur économie. Pour ce faire, l'État doit contrôler certains secteurs-clé de l'économie, tel que l'amiante, et animer d'autres secteurs. Concrètement, il est aussi question que l'État soutienne et renforce le secteur coopératif existant, par l'octroi des moyens financiers, autrefois réservés aux entreprises et institutions du secteur privé. La petite

¹⁴⁸ BERNARD, op.cit.: 60

et moyenne entreprise (textile, chaussure, etc.), la forme de l'économie la plus aisée à maintenir par des Québécois, va connaître une consolidation grâce au soutien financier de l'État. Ce soutien se traduit aussi par un contrôle des capitaux étrangers et de la vente des entreprises québécoises. Un code d'investissement filtre l'entrée des capitaux. Tandis que le rachat des entreprises francophones par des organismes d'État empêche la cession de celles-ci aux capitalistes étrangers. Cette dernière stratégie, combinée avec le code d'investissement, se pose comme une manière d'encourager la formation du capital local.

Bien plus, le gouvernement du Québec favorisera l'achat « chez nous ». Question, pour l'État, de donner aux entreprises québécoises francophones plus de chances à accéder à des moyens financiers que nécessite leur développement. La stratégie économique ne pouvait être appliquée sans penser à la mobilisation des ressources fiscales, dont l'État devait nécessairement disposer. Les contributions pour pensions et les taxes qui, jusque là, échappaient au contrôle de l'État du Québec, devenaient nécessaires à la constitution d'un capital national. Celles-ci devaient aussi financer les réformes de l'enseignement et les programmes sociaux dans la province. La concrétisation effective du programme économique devait aussi se traduire par des politiques d'autonomie nationale en matière de contrôle de l'assiette fiscale. C'est alors que dans les négociations fiscales fédéral- provinciales, le Québec exige son autonomie fiscale et sociale.

Outre le « rattrapage économique », la stabilité que requérait la communauté francophone concentrée au Québec appelait un Québec francophone. Avec le Gouvernement du PQ, au Québec, il faut vivre en français. Avant le Parti québécois, il y avait, certes, eu au Québec les lois 63 et 22 destinées à assurer la protection du français. La Loi 63 (1969) fit du français la langue nationale du Québec. Mais, en laissant le libre choix aux parents de la langue de scolarisation, la possibilité d'assimilation était intacte, compte tenu de la propension à l'intégration des immigrants à la culture anglophone, qui détient alors la force économique.

Quant à la Loi 22 (1974) elle fit du français la langue prioritaire d'usage au Québec. Par le terme « prioritaire », le gouvernement libéral qui avait institué cette loi, avait considéré le

français comme la langue de l'administration publique sauf là où une majorité anglophone devait justifier une administration en langue anglaise. Avec la Loi 22, les entreprises pratiquant le français comme langue du travail pouvaient avoir des contrats du gouvernement en priorité. De même l'usage du français, comme langue de travail, était exigé des groupes professionnels pour pratiquer au Québec. Encore une fois, au niveau des écoles, le principe de choix était maintenu, si les enfants avaient une connaissance suffisante des deux langues. Dans la perspective nationaliste, en raison de l'influence de l'anglais, la menace d'assimilation et partant l'instabilité demeuraient que toutes ces lois linguistiques n'écartaient pas le bilinguisme institutionnel.

« Affirmer que la population entière du Québec devait être bilingue pour des raisons économiques, ce serait affirmer, du même coup que, pour gagner sa vie dans ce pays, à n'importe quel poste et dans n'importe quel travail, il faille parler l'anglais. »¹⁴⁹

C'est la loi 101 adoptée en 1977 sous le pouvoir du Parti québécois qui rejette le bilinguisme institutionnel. Avec cette loi, la stabilité peut être assurée de deux manières: d'abord, bien qu'elle paraisse seulement une norme destinée à la protection de langue française, la Loi 101 vient donner au Québec sa distinction. Ensuite cette loi a des répercussions favorables sur les plans du développement économique, social et culturel. L'institutionnalisation du français dans le secteur économique permet un accès plus accru des Québécois francophones aux postes de cadres et de commandement dans des entreprises, même à capital anglophone. Cette présence nombreuse des Québécois à tous les niveaux permet à ces derniers de s'organiser et de défendre leurs droits ; ce qui rend difficile toute pratique de discrimination et contribue, par ce fait, à la stabilité de l'emploi.

Bien plus, le fait du français comme critère de qualification accroît l'ambition personnelle des Québécois francophones, ouvre des débouchés aux diplômés francophones¹⁵⁰; ce qui contribue à l'épanouissement personnel des Québécois francophones. La combinaison de la valorisation de la langue française avec l'accroissement du revenu personnel, du fait de la stabilité de l'emploi, devaient redonner confiance aux citoyens et contribuer, de ce fait, à l'affirmation identitaire des Québécois francophones. Bref, en faisant du français la langue nationale du

¹⁴⁹ LAURIN (1977) , op.cit. : 32

¹⁵⁰ BERNARD, op.cit.: 64

Québec, la Loi 101 apporte une certaine sécurité sociale et une stabilité culturelle au Québec.

Enfin, quant à l'autonomie politique qui permette à l'État d'agir dans tous les domaines de la vie nationale, la perspective péquiste, fondant toujours sa critique sur la centralisation du pouvoir central fédéral canadien, préfère ignorer celui-ci et demande la souveraineté politique, ce qui doit permettre à l'État du Québec d'agir sans interférences d'Ottawa. Les demandes de révision constitutionnelle ne sont plus à l'ordre du jour, c'est plutôt l'autodétermination que l'on veut concrétiser grâce à l'adhésion des citoyens à l'idée souverainiste. L'appui de certains militants souverainistes, et notamment du Parti Québécois, aux accords nord-américains de libre-échange est plus récent. Il se manifeste principalement après 1976.

Conclusion

La révolution tranquille est une période décisive dans la dynamique du nationalisme québécois. Non seulement on assiste aux changements qui aboutissent à l'étatisation mais cette dernière s'avère, en plus, un espace politique favorable pour la participation politique des groupes sociaux. Non seulement l'interaction sociale entre l'État et les groupes des citoyens renforce l'État, mais elle permet aussi à ces derniers de surveiller l'État, de le modifier ou de l'infléchir, le cas échéant, à leur avantage. Entre 1960 et 1966, les appuis des citoyens pour les deux grands partis sont restés maintenus; ce qui indique des allégeances partagées entre les deux objectifs défendus par ces partis, à savoir le progrès économique et technologique et la sauvegarde des valeurs symboliques et spécifiques du Québec francophone.

L'institutionnalisation du P.Q. traduit une mobilisation majoritaire autour de la synthèse entre ces deux objectifs. Celle-ci se fonde sur une structure sociale favorable qui puise des éléments de motivations et de cohésion sociale dans l'histoire, aussi bien que dans des moyens qui s'ajoutent à la dynamique nationaliste et dans des tensions persistantes après la révolution tranquille. Entre 1960 et 1976 se trouvent réunis une structure sociale conductrice, des tensions, les motivations et l'organisation des groupes, les moyens, le leadership et des éléments du contrôle social, tous des facteurs nécessaires à la mobilisation pour la

souveraineté. S'agissant des appuis aux idées souverainistes, Blais et Nadeau¹⁵¹ identifient non seulement un accroissement mais aussi une diversification d'appuis péquistes entre 1970 et 1976. Ceux-ci se retrouvent aussi bien chez des jeunes, les syndiqués, que chez les travailleurs du secteur public. Ces auteurs signalent toutefois une différence manifeste entre les hommes et les femmes quant aux appuis péquistes à Montréal.

La généralisation des idées et l'ouverture du Parti aux aspirations des divers groupes de la société sont des clés qui peuvent maintenir sa popularité. Quelle que soit la stratégie que le Parti québécois adopte, on ne peut perdre de vue que le contrôle social, selon qu'il est flexible ou hostile, contribuera à la stabilité ou à la décroissance des appuis péquistes. Toutefois, la part du Parti québécois est un élément déterminant dans le maintien de la mobilisation des groupes et des citoyens. Aussi bien par l'ajustement des représentations et des stratégies qu'il opère au gré du temps que par le contrepoids qu'il constitue par rapport aux forces extérieures, le P.Q participe à la persistance du nationalisme québécois.

¹⁵¹ BLAIS, op.cit.: 314-5

Chapitre VI

Contrôle social et orientation souverainiste

"...social control refers to the minimization of the effects of any of the stages of value-added, A value-oriented belief, once crystallized, has a potential for moving in many directions – it may come to a naught; it may form into a cult, a sect, or eventually a denomination; it may become an underground conspiracy; it may secede from the parent body that spawned it; it may grow into a revolutionary attempt to overthrow constitutional authorities. Even at an advanced stage of the development of a value-oriented belief, then, considerable indeterminacy remains as to the direction in which the movement may turn. A major determinant of the course of the movement lies in the behavior of agencies of social control in response to the movement"¹⁵²

Faisant partie du système fédéral canadien et du continent nord-américain, la société du Québec subit des pressions aussi bien des autorités politiques fédérales et provinciales que des institutions continentales américaines. Le Québec n'est pas non plus à l'abri de l'influence internationale. Le nationalisme québécois n'échappe pas à toutes ces pressions. Cependant, dans l'espace consacré à cette étude, nous nous limiterons au contrôle social fédéral. Car, au plan politique, il est le plus direct, étant donné le lien constitutionnel du Québec avec le Canada. La flexibilité du contrôle social fédéral avant 1968 coïncide avec l'affirmation de l'autonomie provinciale. Hostile à partir de 1968, le contrôle social fédéral contribue à l'orientation souverainiste du nationalisme québécois.

La flexibilité fédérale et l'orientation autonomiste

Les demandes relatives à l'accroissement des pouvoirs en faveur de l'État du Québec et les représentations d'autodétermination courantes au Québec dans les années 1960 et 1970 ne peuvent être dissociées du contrôle social fédéral. Si des réformes d'ordres économique et culturel qui accompagnent la révolution tranquille ne perturbent pas le système fédéral canadien, il n'en est pas de même des initiatives nationales qui affirment la souveraineté de l'État du Québec. Au moment où les demandes nationalistes se cristallisent, la nouvelle

¹⁵² SMESLSER, N., op.cit.: 364

culture politique sous le Premier Ministre Pierre Trudeau, focalisé sur le nationalisme canadien, se pose comme une négation du nationalisme québécois. L'idéologie qui informe les positions fédérales, à partir de 1968, se caractérise par l'hostilité vis-à-vis des demandes nationalistes, un contrôle social qu'il faut mettre en rapport avec l'orientation séparatiste que prend le nationalisme québécois.

Jusqu'en 1967, en effet, même si des déclarations d'indépendance étaient faites par des groupes sociaux, les nationalistes croyaient encore en la possibilité de résoudre les demandes du Québec à l'intérieur du régime fédéral. Dans le contexte fédéral flexible du gouvernement Lester Pearson, le nationalisme québécois n'avait pas une orientation séparatiste. D'ailleurs, à cette époque, René Lévesque n'avait-il pas théorisé :

« Toute notre action dans l'immédiat doit tenir compte de deux données fondamentales:
 La première: le Canada français est une nation véritable; il renferme les éléments essentiels à la vie nationale et possède une unité des ressources humaines et matérielles, [...] que l'autonomie de l'État du Québec en matières législatives, fiscales et administratives, est supportable dans un système fédéral. La deuxième: c'est que nous ne sommes pas un peuple souverain politiquement. Il ne s'agit pas d'examiner pour l'instant si nous pourrions l'être ou non; nous ne le sommes pas. Donc une nation authentique, mais une nation qui ne possède pas la souveraineté. Nous devons travailler en fonction de ces deux réalités »¹⁵³

Expression démocratique au sein du système fédéral, les revendications exprimées par des nationalistes québécois jusqu'en 1968, étaient susceptibles d'être réglées par une révision constitutionnelle. L'accroissement des pouvoirs en faveur de l'État du Québec ainsi que le rapatriement constitutionnel, de manière à institutionnaliser des modifications relatives à la répartition des pouvoirs, constituaient l'essentiel de ces revendications. Des initiatives québécoises de 1960 à 1968 illustrent bien une recherche de plus d'autonomie politique pour l'État du Québec dans le cadre fédéral. Elles touchent les domaines de la fiscalité, de la politique, de sécurité de retraite, des programmes conjoints et des relations internationales. Ces demandes ont été faites dans le cadre fédéral. Leur règlement administratif a contribué à l'apaisement des tensions au Québec.

¹⁵³ PROVENCHER, J. (1977): 173

Au plan fiscal, au cours de la conférence fédérale-provinciale de 1963, c'est dans un cadre fédéral que le Premier ministre québécois d'alors reprenait des « demandes qu'il avait déjà faites aux sessions de 1960, 1961 ainsi que dans les discours du budget de 1961 et 1962 mais qui sont demeurées insatisfaites. Il se donnait un délai d'un an pour que soient entérinés de nouveaux arrangements fiscaux permettant au Québec de contrôler 25 % des impôts sur les revenus des particuliers, 25 % des impôts sur les revenus des compagnies et 100 % des impôts sur les successions. »¹⁵⁴ C'est en vue d'améliorer le cadre fédéral que Lesage critiquait le régime fédéral canadien et non dans celui de le rejeter: « Pour en arriver à réaliser l'objectif d'un sain fédéralisme ou d'un fédéralisme coopératif comme on aime parfois à le dire, c'est tout le régime confédératif canadien et son fonctionnement actuel qui ont besoin d'être repensés ... »¹⁵⁵

En ce qui concerne le régime des rentes, en 1963, alors que le Gouvernement canadien promettait un régime canadien des pensions universelles et contributives, ce qui élargirait le pouvoir d'intervention du gouvernement fédéral dans le champ de juridiction provinciale, le gouvernement du Québec prenait l'engagement d'instituer son propre régime de pension, public et universel, le seul qui s'appliquerait aux citoyens du Québec. A la conférence fédérale-provinciale de 1964, le gouvernement central de Lester Pearson finit par consentir de laisser au Québec son régime des rentes. La crise dénouée, les nationalistes ont continué à formuler d'autres demandes dans le cadre fédéral. La recherche de l'autonomie de l'État du Québec devait ébranler le cadre des programmes conjoints alors en cours, comme l'intervention directe du gouvernement fédéral dans le cadre de ces programmes, affecte l'autonomie de l'État provincial. Sous le gouvernement de L. Pearson, même lorsque ce problème fut posé par le Québec, il fut envisagé la possibilité, pour les provinces, de se retirer des programmes conjoints et de recevoir une compensation équivalente aux débours qu'aurait pu encourir le gouvernement fédéral.

¹⁵⁴ ROY, J.L. (1978): 29

¹⁵⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Conférence fédérale-provinciale (1964): 18

Bien plus, lorsque l'État du Québec cherche à intervenir au plan international, c'est une modification des compétences constitutionnelles qu'il sollicite, toujours dans le cadre fédéral, entre le pouvoir exclusif fédéral en la matière et la juridiction provinciale. La déclaration des fondements de l'action internationale de l'État du Québec que développa le ministre Gérin-Lajoie le 12 avril 1965, devant le Corps consulaire de Montréal, sollicitait un partage de compétence en matière des relations internationales, alors détenue exclusivement par le gouvernement central. Plutôt que rejet du système fédéral, cette déclaration réclamait un fédéralisme coopératif.

« Face au droit international, en effet, le gouvernement fédéral canadien se trouve dans une position unique. S'il possède le droit incontestable de traiter avec les puissances étrangères, la mise en œuvre des accords qu'il pourrait conclure sur des matières de juridiction provinciale échappe à sa compétence législative. Pourquoi l'État qui met un accord à exécution serait-il incapable de le négocier et de le signer lui-même? Une entente n'est-elle pas conclue dans le but d'être appliquée, et n'est-ce pas à ceux qui doivent la mettre en œuvre qu'il revient d'abord d'en préciser les termes? Il n'y a, je le répète, aucune raison que le droit d'appliquer une convention internationale soit dissocié du droit de conclure cette convention. Il s'agit de deux étapes essentielles d'une même opération unique. Il n'est plus admissible, non plus, que l'État fédéral puisse exercer une sorte de surveillance et de contrôle d'opportunité sur les relations internationales du Québec. »¹⁵⁶

Concrètement, entre 1960 et 1966 les initiatives du gouvernement québécois dans le domaine international, qu'il s'agisse de l'ouverture des représentations générales à Paris, New York et à Londres ou d'un bureau économique à Milan, n'ont pas provoqué une crise majeure du système fédéral canadien. Bien au contraire, la flexibilité du gouvernement fédéral d'alors a été telle que les relations franco-québécoises ont été ratifiées et intégrées dans le cadre fédéral, grâce un accord cadre signé entre le Canada et la France, visant à légitimer les ententes entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement français.

Dans un contexte de contrôle social flexible, les néo-nationalistes ont formulé leurs revendications dans l'espace public fédéral que permettaient les consultations fédérale - provinciales. Un réel débat public pour étudier un problème facilite la compréhension des aspirations des groupes et une prise de décision fondée sur la vérité. Dans le cas d'espèce,

¹⁵⁶ GÉRIN-LAJOIE, Paul, discours devant le Corps consulaire de Montréal, le 13 avril 1965

alors qu'au Québec les représentations nationales se cristallisaient avec les États généraux des compromis résultant des discussions fédérale - provinciale ont apaisé des frustrations au Québec, prévenant ainsi leur accumulation.

La cristallisation des représentations nationales au Québec

Deux importantes initiatives de nature consultative ont été prises au Québec, pendant cette période; le Comité parlementaire constitutionnel et les assises des États généraux. Elles n'ont pas abouti à un rejet absolu du régime fédéral, même si, avec la généralisation des représentations nationales qu'elles favorisent, les allégeances nationales se renforcent chez les nationalistes.

Le Comité parlementaire constitutionnel, créé en 1963, fut un espace de consultations publiques, qui a permis aux groupes divers et aux citoyens de s'exprimer sur la question des relations entre le Québec et le Canada. Pendant trois ans (1963 –1966), ce comité a consulté divers groupes sociaux de tendances qui se dégageaient au Québec sur la question des rapports du Québec avec l'État fédéral, à savoir : les fédéralistes, les partisans des États associés et les indépendantistes. Comme l'écrit Jean-Louis Roy, de ces consultations, il s'est dégagé un désir commun de réformes constitutionnelles dans le sens de donner plus de pouvoirs et plus d'autonomie à l'État du Québec dans les domaines social et culturel.

Selon Roy, il y avait unanimité sur la nécessité du contrôle, par le Québec, des politiques telles que « la sécurité sociale, l'extension des échanges culturels avec les pays d'expression française, la nécessité d'un véritable tribunal constitutionnel ainsi que sur l'importance, pour le Québec, de se donner une politique de la main d'œuvre, de l'immigration et de la langue. »¹⁵⁷ Parlant du Comité Parlementaire Constitutionnel, Daniel Johnson reconnaît que « ses travaux ont grandement facilité la tâche de son gouvernement lors des Conférences de

¹⁵⁷ ROY, J.L.(1978), op.cit.: 106

Toronto...et d'Ottawa en 1968 »¹⁵⁸ En effet, la recherche a cet avantage méthodologique de se préoccuper de l'identification du problème, de dégager une synthèse de plusieurs avis et de proposer des solutions appropriées. Du fait d'une recherche systématique et de la pertinence de ses propositions, on peut donc dire que le travail du Comité parlementaire constitutionnel a contribué à une définition claire de la position du Québec aux conférences constitutionnelles de 1967 à 1971. Les travaux des États généraux, une autre occasion d'expression démocratique et de cristallisation des aspirations nationales au Québec, n'ont pas abouti à un rejet ferme du fédéralisme.

En effet, aux États généraux du Canada français, les nationalistes québécois ont défini le Québec comme territoire national du Canada français et le problème posé a été celui des compétences constitutionnelles qui permettent à l'État du Québec de réaliser l'épanouissement de la nation du Québec. Elles furent exprimées en termes des pouvoirs exclusifs que devait contrôler l'État du Québec en vue d'accroître son autonomie, dans divers domaines:

- Le domaine culturel, dont : l'enseignement, la recherche, la culture, la radiodiffusion.
- Le secteur économique, notamment la législation financière et commerciale et le contrôle de toute la politique agricole. L'exclusivité législative dans ce domaine implique aussi le refus de se soumettre à toute politique de planification du gouvernement fédéral.
- Le secteur social; compétence exclusive en matière de sécurité sociale et de santé, de syndicalisme, de politique de la main d'œuvre, des transports, des communications et de revenus. Ce domaine comprend aussi les pouvoirs exclusifs en matière du peuplement et de l'immigration.
- Secteur politique; le contrôle implique le rejet des pouvoirs fédéraux; déclaratoire, de dépenser et de la compétence résiduelle. Le Québec dit aussi désirer maîtriser sa politique étrangère et sa politique de défense.

Par les demandes de compétences exclusives ci-dessus énumérées, le Québec venait de rejeter devant la fédération canadienne son statut de minorité parmi d'autres au Canada, sans pour autant se prononcer pour une rupture avec le système fédéral. Ces demandes affirment, néanmoins la liberté de choix du régime politique qu'a le Québec francophone, comme nation. Si les activités du Comité parlementaire sur la constitution ont contribué à la généralisation du débat constitutionnel, c'est avec les assises des États généraux que les idées constitutionnelles des groupes sociaux du Québec sont synthétisées et précisées. Avec la mobilisation d'une importante élite autour de celles-ci, le Québec devenait l'incitateur des réformes constitutionnelles. C'est dans la foulée de ces deux initiatives québécoises que John Robarts, le Premier ministre de l'Ontario, proclamait identifier les deux problèmes majeurs du fédéralisme canadien, à savoir :

1. le problème des Canadiens français dans la société canadienne, sous ses trois dimensions:

- La place du Québec au sein de la confédération;
- La place et les droits des Canadiens français par rapport aux institutions canadiennes;
- La place et les droits des minorités francophones dans des provinces du Canada.

2. L'examen de la nature des relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, de telle manière que la structure fédérale contribue au développement du Canada plutôt qu'elle n'en constitue un obstacle. Ce qui revient à reconnaître la diversité régionale, la particularité du Québec et la dualité linguistique, sans oublier d'autres apports culturels.¹⁵⁹

C'est sur base de cette définition du problème que John Robarts prit l'initiative de convoquer ses pairs à la « conférence sur la confédération de demain ». Dans la perspective de John Robarts, les solutions aux deux problèmes identifiés appelaient une réforme constitutionnelle, sans laquelle le régime politique canadien resterait menacé. La conférence fédérale-provinciale sur « la confédération de demain » qu'il initie en 1967, devait rechercher des modalités d'une révision constitutionnelle. Cette compréhension de la situation rejoignait celle

¹⁵⁸ LA PRESSE (4 juillet 1968).

¹⁵⁹ L'ACTION NATIONALE, Vol. LVII, no. 6 (février 1968

du Premier ministre québécois qui, une année plutôt, avait exprimé, au nom du Québec, la nécessité d'une révision constitutionnelle devant accroître l'autonomie du Québec :

Nous vivons à l'heure actuelle dans un pays divisé, à la recherche de son identité et tiraillé par des tensions internes. Pourquoi en est-il ainsi? ...Que s'est-il donc passé...?

Il s'est passé que le Québec, point d'appui du Canada français, 1) remet en question la structure politique du pays, 2) demande un nouveau partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernements et exige, pour le Canada français, la reconnaissance concrète des droits égaux à ceux dont jouit le Canada de langue anglaise.¹⁶⁰

Dans la perspective des nationalistes du Québec à cette époque, la remise en question du fédéralisme canadien équivalait à une révision du partage des compétences prévue aux articles 92 et 93 de la Constitution de 1867, de manière à permettre l'épanouissement de la nation québécoise. D'ailleurs, les demandes du Québec présentées lors de la conférence sur la « Confédération de demain » par Daniel Johnson, le Premier ministre du Québec, furent effectivement relatives à la révision constitutionnelle. Dans la perspective des nationalistes québécois, la révision constitutionnelle, dans la mesure où elle reconnaîtrait l'égalité politique et juridique de « deux communautés nationales », était capable de maintenir le Québec au sein du fédéralisme canadien.¹⁶¹

Cependant, à cette conférence, il était, certes, difficile de dégager une entente sur les demandes du Québec, tant les divergences entre les provinces furent importantes autour de la question de la révision constitutionnelle et du principe de la reconnaissance d'un traitement spécial pour le Québec. Le principe de l'égalité des provinces et des droits individuels présentés par les provinces des prairies et de l'Ouest, était bien en opposition avec les demandes du statut particulier et de droit collectif présenté par le Québec. Cependant, l'espoir d'une solution dans le cadre fédéral ne pouvait s'estomper de la part des nationalistes québécois dans la mesure où une commission des premiers ministres reçut le mandat de poursuivre l'étude de la question constitutionnelle.

En résumé, le processus d'autonomie du Québec pendant la période de 1960 à 1967 se réalise

¹⁶⁰ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Conférence de demain (1967): 1

¹⁶¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Allocution d'ouverture de M. D. Johnson, Conférence sur la « Confédération de demain », (1967) : 8

dans un contexte de contrôle social fédéral caractérisé par la flexibilité. En effet, les initiatives du Québec pendant cette période, même si elles n'ont pas été toutes satisfaites, ont été écoutées et comprises par le Gouvernement fédéral dirigé par Lester Pearson. Des compromis ont été trouvés en matières de la fiscalité et du régime des pensions. Les initiatives du Québec en relations internationales ont été tolérées, ratifiées et intégrées dans le cadre fédéral. Alors que des représentations nationales étaient formulées, généralisées et renforcées au Québec, le gouvernement fédéral est resté attentif, tolérant et flexible à bien des demandes des nationalistes québécois.

Dans le reste du Canada, même si, faute d'études locales approfondies, les dirigeants politiques anglophones n'ont pas tous bien compris les fondements des représentations nationales formulées par des élites du Québec, ils n'ont pas été indifférents à des aspirations québécoises, perçues comme d'ordres économiques et culturels et compréhensibles d'une perspective de décentralisation du système fédéral.

Dans ce contexte de contrôle social fédéral, caractérisé par la compréhension et la flexibilité, le nationalisme québécois a pris une orientation d'autonomie provinciale au sein du système fédéral. D'ailleurs, au plan constitutionnel, lorsque, à partir de 1967, le Québec exprime clairement des demandes de révision et du rapatriement constitutionnels, c'est un homme politique anglophone, John Robarts, le Premier Ministre de l'Ontario, qui prend l'initiative de convoquer une conférence fédérale-provinciale destinée à examiner les demandes du Québec et à y donner une suite. C'est le début des conférences constitutionnelles qui aboutiront à la Charte de Victoria.

L'hostilité fédérale et l'orientation séparatiste

Si, comme nous l'affirmons plus haut dans ce chapitre, la conférence sur « la confédération de demain » fut initiée pour examiner et éventuellement résoudre le problème de la répartition des pouvoirs au sein du fédéralisme canadien que posait le nationalisme québécois, les conférences fédérale-provinciale de 1968 à 1971, qui aboutissent à la Charte de Victoria,

comptent parmi des initiatives d'une autorité fédérale hostile par rapport à cette question de réforme constitutionnelle pour satisfaire aux revendications du Québec. La vision du fédéralisme de Pierre Trudeau, qui affirme la nation canadienne, avec l'autorité centrale comme garant de la citoyenneté, est une négation du nationalisme québécois. En 1968, plus précisément, l'arrivée de Pierre Trudeau, un francophone originaire du Québec, au pouvoir fédéral, succédant à L. Pearson, coïncide avec la création du Parti québécois (P.Q.), l'institution politique qui va canaliser le mouvement nationaliste dans son volet le plus revendicateur. En réalité, les deux institutions, le P.Q. et le gouvernement Trudeau, vont s'atteler, chacune, à l'élaboration du projet de développement, la première pour le Québec, l'autre pour le Canada, y compris le Québec.

Les initiatives fédérales vont alors chercher à détourner l'attention des Canadiens vis-à-vis des demandes particulières de l'État du Québec. Opposé aux objectifs des nationalistes au Québec, la vision de l'unité canadienne du Premier Ministre Trudeau ignore la définition du Québec comme nation sous la direction de l'État du Québec. En conséquence, aussi bien les débats constitutionnels de 1968 à 1971 que la Charte de Victoria, la résolution finale des conférences constitutionnelles de 1967 à 1968, ne traitent ni ne résolvent le problème du Québec. Bien au contraire, dans d'importantes initiatives qu'il prend à partir de 1968, le gouvernement Trudeau va chercher à esquiver les revendications des nationalistes ou utiliser la force pour réprimer des actes de violence.

A partir de quatre importantes initiatives fédérales, entre 1968 et 1971, au moment où les représentations nationales se cristallisent au Québec, on peut illustrer les attitudes d'hostilité du gouvernement fédéral vis-à-vis du nationalisme québécois : la loi sur les langues officielles de 1969, les initiatives et concertations qui aboutissent à la Charte Victoria, les mesures de guerre et le Comité mixte Sénat / Chambre des communes.

A sa création, la commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, créée en 1963, avait pour mission de procéder à une analyse de la crise générale que suscitaient les demandes d'autonomie de l'État du Québec et de proposer des solutions. Spécifiquement, elle devait

proposer le moyen de préserver la langue et la culture francophone dans le cadre fédéral existant. Sous l'influence du nationaliste québécois Laurendeau, son co-président, les travaux de la commission devaient prendre en compte les demandes relatives au statut de l'État du Québec, notamment un accroissement des pouvoirs qui devaient permettre à ce dernier de promouvoir et de préserver les valeurs nationales québécoises. Ces demandes traduisaient de la part des nationalistes québécois, les attentes de réformes constitutionnelles, en vue d'accroître le pouvoir du gouvernement du Québec et partant l'autonomie de la province.

Après la mort subite de Laurendeau en 1968, au moment où, au niveau fédéral la nouvelle philosophie affiche de l'hostilité aux demandes collectives, il manque dans la commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme une représentation du nationalisme québécois, capable de maintenir l'orientation du rapport consistant à proposer des solutions aux aspirations du Québec. Le rapport que la Commission dépose en 1969 se limite aux recommandations d'ordre linguistique, plutôt qu'à la répartition des pouvoirs constitutionnels, ce qui revient à ne pas résoudre le problème tel qu'il est posé par les nationalistes du Québec.

En effet, la Loi sur les langues officielles qui résulte des recommandations de la commission est une promotion de la langue française, dans la mesure où le statut égal de deux langues officielles qu'elle proclame s'étend à toutes les institutions du gouvernement du Canada, par rapport à sa limitation aux débats en chambres et devant les tribunaux fédéraux, instituée par l'AANB de 1867. Grâce à cette loi, le gouvernement fédéral dispose d'un instrument qui lui permet de réaliser la justice pour les citoyens francophones et par ce fait, un moyen de s'attirer l'allégeance des citoyens québécois. Par contre, de la perspective nationaliste au Québec, on peut voir dans le fait pour le gouvernement fédéral de légiférer sur la langue française un affaiblissement de l'ambition de l'État du Québec d'être le seul législateur en matières linguistiques au Québec.

Le bilinguisme conçu comme droit des citoyens de s'adresser aux institutions fédérales dans la langue de leur choix, donne plus d'occasion d'intrusion fédérale dans les provinces. En effet,

dès lors que le Gouvernement fédéral légifère sur les droits linguistiques des citoyens, il gêne le droit de l'autorité provinciale de légiférer dans le même domaine. Pour cette raison, il entre en conflit avec l'aspiration québécoise de consolider le réseau de communication au Québec, grâce à la langue française. En fait les Québécoises francophones sont désormais sollicitées sur cette question à la fois par l'État fédéral et par l'État du Québec. En conséquence il y a une division qui affecte la possibilité d'adhésion collective au nationalisme québécois. Quant aux citoyens, ils peuvent tirer profit des efforts de deux États qui cherchent à satisfaire leurs besoins. La Loi sur le bilinguisme, en servant les aspirations individuelles des citoyens au Québec et hors Québec, renforce le pouvoir de contrôle de l'autorité fédérale, au détriment du renforcement du pouvoir législatif de l'État du Québec sur la langue française.

D'une part, la présence massive des Québécois dans les institutions fédérales ainsi que leur mobilité qu'elle facilite dans les années qui suivent sa proclamation, sont autant d'occasion d'emplois qui accroissent les revenus des Québécois francophones et leur niveau de vie. D'autre part, la poursuite des politiques socio-économiques qui favorisent la francisation nationale et le développement du capital francophone, entreprises par le gouvernement du Québec, sont telles que les allégeances québécoises doivent rester partagées entre le fédéralisme canadien et le nationalisme québécois. Le rapport de forces est tel que le gouvernement fédéral peut maintenir son contrôle social sur les citoyens du Québec. Quant au nationalisme, en tant que mouvement de revendications collectives, il perd une bonne partie de sa force. La confrontation entre les deux États sera coûteuse tant que chacune de ces forces en présence restera convaincue de la cause qu'elle défend.

Si, avant la cristallisation des représentations d'autodétermination, les propositions constitutionnelles qui émanaient des représentants du nationalisme québécois avaient été prises en compte, l'accumulation des frustrations qui contribue à l'orientation séparatiste du mouvement aurait pu être prévenue. De la perspective des nationalistes, la Loi sur le bilinguisme renforce le contrôle du gouvernement central. Elle ne résout pas le problème tel que l'ont défini les nationalistes québécois. On peut considérer la série de conférences constitutionnelles convoquées à l'initiative fédérale et qui aboutissent à la Charte Victoria en

1971, comme une autre illustration de l'hostilité fédérale vis-à-vis des revendications précises posées par les nationalistes québécois.

Lorsque, récupérant l'initiative du Premier ministre de l'Ontario, le gouvernement fédéral convoque la conférence fédérale-provinciale en 1968, les objectifs changent. Ces réunions vont se poursuivre sous le contrôle de Pierre Trudeau, le nouveau Premier fédéral. Plutôt que la préoccupation des modifications constitutionnelles permettant au Québec et aux autres provinces d'accroître leurs compétences, c'est un processus d'approbation des droits individuels et du rapatriement constitutionnel qu'engage le gouvernement fédéral jusqu'à la conclusion de la Charte de Victoria en 1971.

En effet, le projet de la Charte de Victoria, un condensé de procédures techniques destinées à rapatrier la constitution de l'Angleterre au Canada, n'introduisait pas une discussion de fond sur des modifications constitutionnelles comme le demandaient les nationalistes québécois. De ce fait, les conférences fédérale-provinciales de 1968- 1971, relatives à la révision de la constitution du Canada, sont une déviation d'objectifs par rapport à la conférence sur la confédération de demain. Le rapatriement constitutionnel était devenu la priorité. Dans la perspective des nationalistes québécois, l'adoption d'une formule de rapatriement constitutionnel ne devait pas précéder mais plutôt suivre et concrétiser un compromis sur une nouvelle répartition des pouvoirs entre le Fédéral et les provinces.

L'accent mis sur le rapatriement constitutionnel obstruait la possibilité d'aboutir à un accord constitutionnel satisfaisant pour le Québec. En conséquence, sous la pression des nationalistes au Québec, le projet de la Charte de Victoria n'obtient pas la ratification définitive de la province du Québec mais accroît plutôt la méfiance vis-à-vis de l'État fédéral et des provinces anglophones. Lorsque, au terme de tant d'efforts engagés et du temps mis par le Québec dans la définition du problème que posait le Québec et dans des propositions de règlement, l'absence de résolution est imputée à l'hostilité fédérale, on doit s'attendre à une exaspération des tensions. Le Comité Spécial Mixte du Sénat-Chambre des communes, qui reçut le mandat de ré-examiner la Charte de Victoria, est une autre initiative fédérale qui illustre l'hostilité du

gouvernement fédéral envers les demandes des nationalistes québécois.

Constituée par suite d'une résolution du Parlement en 1970, le Comité Spécial Mixte du Sénat-Chambre des communes, de par sa fonction consultative, est l'initiative fédérale correspondante au Comité parlementaire constitutionnel créé par l'assemblée législative du Québec en 1963. Comme par sa nature un comité parlementaire, est un moyen de résolution démocratique d'un problème, à cause de la diversité de membres qui le composent et de la pluralité qu'il est sensé consulter, on peut s'attendre qu'il fasse des propositions qui répondent aux enjeux réels. Cependant, le Comité parlementaire n'est pas le gouvernement. En effet, contrairement au gouvernement du Québec qui n'avait pas attendu le rapport final pour être éclairé par l'investigation du Comité parlementaire constitutionnel, le gouvernement Trudeau se montre indifférent à l'étude du comité mixte parlementaire pendant les conférences constitutionnelles qui aboutissent à la Charte de Victoria.

Alors qu'au départ, le comité avait un mandat consistant en « l'examen de la charte Victoria y compris l'esprit de l'autodétermination (self détermination), - la division des pouvoirs législatifs – droits fondamentaux et droits linguistiques »¹⁶², à la fin des travaux, on s'aperçoit, comme le montre son rapport, qu'il a traité essentiellement des questions fédérales, dont les institutions (le Chef de l'État, le Sénat, la Chambre des communes et la Cour suprême), la division des pouvoirs législatifs entre le gouvernement fédéral et les provinces, des droits fondamentaux, des droits linguistiques.¹⁶³ En fait, le rôle du pouvoir fédéral est accru, avec la confirmation des nominations des sénateurs par le gouvernement fédéral et le maintien de l'influence que celui-ci exerce sur les lois votées par la Chambre des communes. Même si plus tard une liste de candidats sénateurs peut être soumise par chaque province pour combler la moitié du nombre de sénateurs de la province, seul le gouvernement fédéral décide des nominations. Le renforcement du pouvoir central que défend le rapport procède en partie du défaut de consentir au dépôt du rapport dissident de deux membres du comité, lequel reprenait des préoccupations du statut particulier pour le Québec, dont :

¹⁶² WHITNEY, op.cit : 51

¹⁶³ WHITNEY, op.cit.

La reconnaissance de l'existence au sein du Canada du Québec comme société distincte
 La reconnaissance du droit à l'autodétermination de cette société
 La limitation précise des juridictions fédérales aux seuls domaines qui lui seraient expressément réservés dans la constitution¹⁶⁴

Avec la non - recevabilité réservée au rapport dissident de deux députés du Québec, membres du Comité, le comité parlementaire n'a pas intégré les préoccupations des nationalistes québécois qui étaient à la base de la crise du fédéralisme. En esquivant les aspirations des nationalistes québécois, les recommandations du Comité avaient peu de chance de contribuer à l'arrêt de la crise. Bien au contraire, dans la perspective des nationalistes, l'ensemble du rapport constituait une preuve d'hostilité fédérale vis-à-vis des aspirations québécoises, ce qui a exacerbé les frustrations dans ce camp. D'ailleurs, c'est cette même année que les mesures de guerre, une action répressive de la part du gouvernement fédéral, sont prises pour réprimer les actes de terrorisme que posent des nationalistes du FLQ en 1970 au Québec.

En effet, les initiatives fédérales d'hostilité ou de répression au moment où les revendications nationales se cristallisent, sont des occasions d'accroissement des frustrations chez les nationalistes au Québec. Il en résulte deux réactions extrémistes: l'une violente, menée par le FLQ et l'autre, pacifique consistant en l'intensification des demandes d'autodétermination.

Au fur et en mesure de l'hostilité fédérale, les frustrations se sont accumulées, au point qu'en 1970, le F.L.Q. (Front de Libération du Québec) et l'A.L.Q. (Armée de la Libération du Québec), « volent des armes, pratiquent le « hold up » et perpètrent plusieurs attentats à la bombe. »¹⁶⁵ Le terrorisme québécois même si, à cause de son caractère violent, n'a pas été réclamé par les représentants officiels du nationalisme québécois, ne peut pas être détaché de celui-ci. L'interprétation que le FLQ se fait du contexte, en 1970, repose sur la continuation de la domination politique et économique du Québec. On peut voir par la représentation qu'il se fait de son identité aussi bien que par le but qu'il s'assigne que le FLQ est une conséquence des frustrations dans les milieux nationalistes. L'accumulation de frustrations a conduit à une prise de position violente:

Le Front de Libération du Québec n'est pas un mouvement d'agression, mais la réponse à une

¹⁶⁴ ROY, J.L. (1978), op.cit: 289

¹⁶⁵ RIOUX, M., (1978) : 207

agression, celle organisée par la haute finance par l'entremise des marionnettes des gouvernements fédéral et provincial (le show de la Brinks, le Bill 63, la carte électorale, la taxe dite de « progrès social » (sic), Power Corporation, l'assurance médecins, les gars de Lapalme ...) Ils déclarent vouloir [...] l'indépendance totale des Québécois, réunis dans une société libre et purgée à jamais de sa clique de requins voraces, les « big boss » patronneux et leurs valets québécois qui ont fait du Québec leur chasse-gardée du cheap labour et de l'exploitation sans scrupules.¹⁶⁶

Qu'un groupe nationaliste ait appliqué le terrorisme comme moyen de se faire entendre et qu'une forte répression militaire ait été appliquée pour le neutraliser, ne peuvent surprendre dans la dynamique d'un mouvement social qui repose sur des valeurs. Cependant, si la répression ne se fait pas de manière à écraser le mouvement, la radicalisation des positions nationalistes devient possible.¹⁶⁷ Les mesures de guerre qui se soldent par des arrestations dans le rang des nationalistes, sont perçues comme une riposte adressée à des symboles nationalistes. Une fois celle-ci arrêtée, les nationalistes se sont montrés plus déterminés. Que des aspirations relatives à la répartition des compétences, qui auraient pu être entendues et traitées dans le cadre fédéral, on en soit arrivé au terrorisme et aux mesures de guerre, cela est dû au contrôle social peu flexible vis-à-vis des demandes exprimées les élites nationalistes du Québec. La répression ou la résistance au changement, comme l'écrivent Sorokin et Adams, est bien souvent à la base de la révolution:

One of the major « causes » of revolution is repression of major instincts in the population [...] the second cause consists of the ineptitude of the ruling classes in repressing these instincts
Most of the worst catastrophes of history have been caused by an obstinate resistance to change when resistance was no longer possible.¹⁶⁸

Dans le cas canadien, lorsque, après 1970, les mesures de guerre s'estompent, le nationalisme québécois prend une orientation vers l'autodétermination. Celle-ci implique que l'État du Québec agit, désormais, comme un État autonome pour régir la vie sociale, économique et culturelle. Il s'ensuivra une détermination pour la souveraineté, un projet d'indépendance du Québec que nourrit le gouvernement du Parti québécois formé en 1976. Celui-ci s'assigne l'objectif de réaliser la prospérité du Québec, par le moyen de la francisation nationale. En effet la Loi 101, qui renforce la Loi 22, en instituant la francisation du Québec doit aider à la réalisation de la vision de René Lévesque :

¹⁶⁶ RIOUX, M., op.cit.: 209-210

¹⁶⁷ SMELSER, N. (1963): 367

¹⁶⁸ ADAMS, B. (1914) : 133

Un État économiquement libre, socialement juste, culturellement progressif, politiquement souverain; voilà ce que doit être le Québec et dont il doit assurer les fruits à ses citoyens. » Le Québec « ne saurait le faire que dans la plénitude de l'indépendance, assortie de multiples modalités de coopération organique avec ses voisins.¹⁶⁹

La souveraineté proclamée par René Lévesque dans son projet d'indépendance suppose une rupture avec le système fédéral. C'est une radicalisation des positions nationalistes.

Cette orientation souverainiste s'explique par l'ensemble de la dynamique du nationalisme québécois. Le but poursuivi par le mouvement se résume en l'autonomie provinciale, ce qui implique que le gouvernement du Québec dispose des compétences politiques nécessaires pour régenter la vie sociale en harmonie avec les valeurs nationales. Le Québec pouvait accéder à cet accroissement des compétences par des arrangements constitutionnels entre le gouvernement fédéral et les provinces. Si les demandes exprimées ont été entendues et des accommodements trouvés par le gouvernement Lester Pearson, il n'en pas été de même sous le gouvernement Trudeau. En effet, alors que les demandes nationalistes pour plus d'autonomie dans plusieurs domaines de la vie nationale étaient bien cristallisées, un contrôle social inflexible sous le gouvernement Trudeau contribue à la radicalisation des positions nationalistes. Ces frustrations font que les nationalistes québécois ne se contentent plus des demandes d'autonomie au sein de la fédération. C'est l'indépendance politique du Québec qu'ils veulent. L'option séparatiste est bien en rapport avec le contrôle social fédéral sous le gouvernement Trudeau.

¹⁶⁹ LEVESQUE, R. (1968)

CONCLUSION

Pour répondre à la question posée par la persistance du nationalisme québécois, nous avons porté un intérêt à la théorie des mouvements sociaux de Neil Smelser. Dans la mesure où cette théorie offre un cadre d'analyse au mouvement social complexe, son utilisation devait nous permettre de relier des éléments historiques et nouveaux qui interviennent comme déterminants du mouvement souverainiste au Québec, pourvu que le nationalisme réponde aux critères des mouvements sociaux établis par N. Smelser. D'emblée, le nationalisme répond à la description que N. Smelser fait des mouvements sociaux axés sur des valeurs.

D'abord, ce nationalisme se construit sur une longue période et vise une réhabilitation des valeurs. Au plan de sa conductibilité, il se fonde sur une identité collective, les Québécois francophones. Une identité collective conservée depuis 1763, lorsque, avec la conquête qui amène la présence anglaise, les habitants de la Nouvelle-France commencent à se préoccuper de leur identité culturelle par rapport à l'autorité politique coloniale qui est britannique. Les premières tensions sociales proviennent des tentatives d'assimilation de l'autorité coloniale, plus spécialement le serment du test, un pacte de loyauté à la langue anglaise et à la culture britannique. Cette mesure est un premier test de la cohésion nationale au Québec. La résistance collective en faveur de la sauvegarde de l'identité culturelle ne tarde pas. Le refus collectif de se conformer aux exigences du serment de test, combiné avec la menace d'adhésion du Québec aux Etats-Unis, aboutit à l'Acte du Québec en 1774, qui rétablit l'usage de la langue française et les normes civiles au Québec. Sans conscience de cette identité collective dans la communauté francophone, les tensions structurelles n'auraient pas été perçues dans une perspective culturelle. Cette cohésion nationale, favorisée par le contexte structurel, constitue la base conductrice du nationalisme québécois, le fondement d'autres facteurs déterminants qui interviennent dans la dynamique nationaliste.

Quant à leur interrelation, les facteurs qui déterminent le nationalisme québécois interviennent dans un processus de valeurs ajoutées. L'identité collective qui soutient le processus permet que les tensions soient perçues dans une perspective nationaliste. Il résulte de ce contexte une

prise de conscience et des motivations des groupes sociaux qui se déterminent à agir en vue de résoudre les tensions. La mobilisation de ceux-ci se fait, d'abord, en vue de réunir les moyens au plan politique, économique et social, destinés à résoudre les tensions. Lorsque le niveau d'autonomie politique n'atteint pas le niveau désiré par les groupes nationalistes, les tensions persistent. Elles sont renforcées par le contrôle social fédéral dès lors que celui-ci passe de la flexibilité du gouvernement Pearson à l'inflexibilité et à l'hostilité du régime Trudeau. Faute d'accommoder ses demandes, bien cristallisées, dans le cadre constitutionnel existant, le mouvement se radicalise et prend une orientation souverainiste. Tous les Québécois n'adhèrent, certes, pas à cette dimension du mouvement nationaliste, mais les adhérents sont motivés et se rallient autour d'une représentation généralisée : l'affermissement d'une société francophone par le moyen de l'autodétermination.

Dans son cours, en effet, le nationalisme québécois est un ensemble d'efforts collectifs sur la base d'une représentation généralisée, l'autonomie politique du Québec. Celle-ci est présentée comme la solution adéquate pour résoudre, de manière globale, les tensions structurelles diverses ressenties dans la communauté francophone. En effet, lorsque les tensions affectent la culture, définie comme ensemble de valeurs de la communauté, leur résolution exige une solution globale, susceptible d'apaiser les tensions à tous les niveaux. Aussi bien les valeurs que la solution à la crise de celles-ci s'inscrivent dans une dynamique. Ces valeurs et la solution préconisée sont en évolution constante. Les valeurs québécoises francophones défendues par le régime Duplessis sont la religion catholique, inspiratrice des normes et des institutions, la langue française, l'économie agricole et la vie rurale. Tandis que dans la société pluraliste et séculière qui, au plan idéologique, voit le jour à partir de la révolution tranquille, la langue française se pose comme le symbole de la culture québécoise. Qu'il s'agisse de l'ère duplessiste ou du régime libéral de Lesage, l'autonomie en vue de la sauvegarde des valeurs, demeure au centre; avec la différence que dans le Québec pluraliste, le ralliement autour de l'autonomie, surtout dans son aspect souverainiste, n'est plus absolu. Certains Québécois se définissent comme fédéralistes et d'autres comme des nationalistes.

En effet, un nationalisme libéral succède au nationalisme conservateur de Duplessis en 1960. Avec la naissance de l'aspect souverainiste que canalise le P.Q., on parle encore du « Parti libéral qui adhère officiellement au crédo du nationalisme libéral mais qui s'adonne sans pudeur à une forme de pragmatisme électoraliste qui le vide rapidement de son idéologie nationale et même de son idéologie sociale originelles.»¹⁷⁰ Rioux, qui oppose le nationalisme au fédéralisme, considère que les libéraux du Québec sont des fédéralistes par opposition aux nationalistes. Notre lecture du nationalisme québécois trouve conciliable le nationalisme avec le fédéralisme si un contrôle social flexible s'attelle au processus d'intégration des demandes nationalistes en temps opportun. Si l'on considère que la division entre fédéralistes et nationalistes résulte du contrôle fédéral, il devient difficile de soutenir la thèse du nationalisme libéral au Québec. Retenons, en effet, que certains Québécois francophones s'identifient comme fédéralistes, ce qui effrite la légitimation commune d'une idée du ralliement. Toutefois, certains de ceux qui s'identifient fédéralistes précisent qu'ils sont nationalistes mais pas souverainistes. Cette division est en rapport avec le sens accordé au concept d'autonomie du Québec.

Sous le régime Duplessis, l'autonomie vise la préservation des valeurs québécoises francophones. Elle se situe en opposition aux intrusions du gouvernement fédéral dans les affaires du Québec. Mais, comme elle ne s'oppose pas à l'influence économique et culturelle américaine, la préservation d'une culture distincte est difficilement réalisable dans un contexte de plus en plus industrialisé et urbanisé. Cette contradiction entre les valeurs défendues et le contexte réel du Québec, dans la période de l'après deuxième guerre mondiale, attirera au régime Duplessis des critiques internes de la part des néo-nationalistes et des libéraux. La libération de 1960 est une occasion de l'affirmation du rôle central de l'État du Québec dans le développement local. Alors, la recherche de l'autonomie politique implique l'acquisition des compétences qui permettent au gouvernement du Québec de régenter la vie nationale. Sous le régime péquiste, la représentation de l'autonomie implique la souveraineté politique.

¹⁷⁰ DION, L. (1975)

La dynamique des représentations de l'autonomie suggère une évolution vers une radicalisation idéologique. La représentation de l'autonomie est passée du gain des compétences constitutionnelles pour l'État fédéré du Québec à l'indépendance. Cette évolution de l'autonomie est aussi en rapport avec le contrôle social fédéral. Moins sont flexibles les agents du contrôle social aux demandes des nationalistes, plus les chances de celles-ci de se radicaliser sont fortes. Le passage de l'idée de l'autonomie du Québec au sein de la fédération à celle de la séparation du Québec n'est donc pas le fait du hasard. Il est en rapport avec la manière dont les tensions sont gérées. Si avant leur cristallisation une solution constitutionnelle satisfaisante avait été donnée aux demandes d'autonomie du Québec, la radicalisation souverainiste aurait pu être évitée.

Car, comme on peut le voir sous le gouvernement fédéral dirigé par Lester Pearson, l'ouverture aux demandes exprimées permet que celles-ci continuent à s'exprimer dans le cadre fédéral existant. Par contre, l'hostilité affichée par le gouvernement Trudeau, au moment où les représentations de l'autonomie de l'État du Québec étaient suffisamment popularisées, contribuent à la radicalisation du mouvement nationaliste. La dimension souverainiste est une conséquence de la persistance du mouvement nationaliste, qui s'explique par le fait que l'objectif visé, à savoir l'autonomie susceptible de réhabiliter le fait français, n'a pas été atteint, alors que les facteurs de conductibilité du mouvement demeuraient. A ces facteurs se sont ajoutés, avec la révolution tranquille des moyens qui facilitent l'autodétermination.

Les moyens réunis, à partir de la révolution tranquille dans divers domaines, économie, éducation, technologie, immigration, communications, etc., ont accru aussi bien le pouvoir de l'État du Québec que celui des groupes et des citoyens. En effet, avec le processus de sécularisation et de déconfessionnalisation qui accompagne le système éducatif, les idées ont été libérées et la participation politique s'est accrue. Dans ce contexte, l'organisation politique qu'on se représente comme canalisant le mieux des aspirations populaires captive l'intérêt des groupes et des citoyens et connaît une légitimation substantielle. Après la popularité éphémère du gouvernement libéral de Lesage, les gouvernements de l'Union nationale et celui de Robert Bourassa, qui se succèdent, n'amènent pas le Québec à atteindre le niveau d'autonomie

souhaité par les groupes nationalistes. L'orientation vers l'intégration de la communauté francophone dans l'économie nord-américaine, d'une part, et les interventions fédérales au sein des provinces, d'autre part, minent encore l'autonomie politique de l'État du Québec, et partant, la possibilité d'affermir le fait français. C'est au Parti québécois qu'échoit, à partir de 1976, la légitimation des groupes nationalistes, lorsque celui-ci présente un programme électoral qui réconcilie la préservation des valeurs symboliques (la langue française) et le progrès économique.

Depuis 1976, le nationalisme québécois, du moins dans son aspect souverainiste, est identifié au Parti québécois. Fort de ce leadership institutionnel ajouté à sa dynamique, le nationalisme québécois peut s'adapter aux contextes changeants de la société. Le leadership, grâce à l'expertise dont il dispose, peut adapter ou maintenir son idéologie, en contrant les idéologies opposées. Selon les sondages de *The Toronto Star* reproduits dans Fletcher et Drummond (1979), l'idée de la souveraineté-association promue par le P.Q. à partir de 1976 obtenait des intentions favorables substantielles, soit 32 % en février 1977 contre 19 % pour le fédéralisme renouvelé, défendue par des fédéralistes, et 7 % pour l'indépendance. A moins que l'idéologie fédéraliste accroisse substantiellement, et de manière permanente, ses appuis au Québec, ce qui n'est pas évident, le nationalisme québécois pourrait amener le Québec à l'indépendance. Car, la solution de la souveraineté projetée par le Parti québécois paraît adéquate pour des nationalistes.

Elle est une recherche de réhabilitation du fait français en neutralisant ou en réduisant les influences étrangères. Dans la perspective souverainiste, la souveraineté mettrait un frein définitif aux intrusions fédérales dans les affaires du Québec et permettrait la mise en place d'un espace public favorable à l'épanouissement francophone. Elle promet ainsi un épanouissement permanent de la langue française. Celui-ci est assuré avec la Loi 101. En imposant le français dans tous les secteurs de la vie au Québec, la Loi 101 réhabilite des valeurs diverses véhiculées par la langue. L'éducation en français n'est pas qu'une acquisition d'aptitudes linguistiques mais elle est aussi une assimilation de l'histoire et des mœurs québécoises à travers l'étude des textes, de la musique et de l'histoire québécoises. La lecture

de « Je me souviens » sur une plaque de voiture, me pousse à demander sa signification. Lorsqu'on me l'explique, je comprends et assimile un peu de l'histoire québécoise. Je peux pousser ma curiosité plus loin. L'épanouissement du français au Québec est bien plus qu'une réhabilitation linguistique; la langue elle-même exprime une culture.

La solution souverainiste serait aussi une promesse d'accroissement de pouvoir de l'État du Québec par la neutralisation de toute intervention fédérale, au nom du pouvoir de dépenser ou de la clause résiduelle de la constitution fédérale actuelle. Elle permettrait à l'État du Québec de disposer de ses ressources et de tout son pouvoir fiscal. Toutefois, il n'est pas acquis que la solution souverainiste est ce qui mobilise les plus d'appuis au Québec. Les sondages menés en février 1977, juillet 1977 et juin 1978 montrent que la souveraineté-association et le fédéralisme renouvelé obtenaient plus d'intentions favorables que la séparation. En effet, à notre époque où le nationalisme semble se traduire par la formation d'ensembles multinationaux exprimant à la fois un désir de se protéger contre des effets pervers de la mondialisation du capitalisme américain et une volonté d'intégration à l'économie mondiale, le nationalisme québécois doit-il encore se poser comme antidote au fédéralisme? Des exemples de micro-fédéralismes européens et de l'Union européenne suggèrent une réponse négative. La Belgique et la Suisse nous offrent des exemples d'intégration multinationale sur une base culturelle ou linguistique.

L'expérience belge est un effort de traiter des problèmes liés à l'identité nationale avant même qu'un mouvement séparatiste ne se développe. Comme au Canada, en Belgique, la pression pour la décentralisation est venue traditionnellement du groupe menacé au plan linguistique. Le Flamand, la langue de la majorité, a un statut inférieur dans la mesure où elle s'identifie à un seul groupe ethnique par rapport à l'expansion du français. Dans la période de la deuxième guerre mondiale, le conflit entre les deux groupes ethniques (Flamands et Wallons) étaient si intenses qu'on a tenté une résolution politique, moyennant la création d'une frontière linguistique et géographique en 1962-63. Résultat : le flamand est la langue unique de la Flandre et le français, celle de la Wallonie, avec Bruxelles, la capitale fédérale comme ville bilingue, où cohabitent les Bruxellois flamands et les Bruxellois français. La Belgique

fonctionne donc comme un système «quasi-fédéral» bilingue, une solution qui paraît satisfaisante pour les deux groupes.

En Suisse, les identités linguistiques et ethniques ont été bien intégrées dans l'identité suisse par le moyen d'une constitution fédérale, qui combine le contrôle cantonal de politiques linguistiques avec le droit pour chaque citoyen suisse de s'adresser à son gouvernement dans sa propre langue; c'est à dire dans une des trois langues officielles. À cause du traitement égal qu'il donne à tous les groupes, dans le respect de chacun, ceux-ci développent la foi dans le système, ce qui prévient une accentuation de revendications nationalistes.

Ces systèmes multinationaux qui ont réussi l'intégration des aspirations nationalistes sont intervenues au commencement de l'incertitude, avant le rejet du système fédéral par des dissidents. Alors, dans la mesure où les solutions sont venues du système fédéral même, celui-ci a été légitimé. Bien plus, la manière dont ces deux pays, la Belgique et la Suisse, ont résolu le problème culturel par le respect des frontières linguistiques donne aussi une indication du rôle joué par la langue dans la symbolisation de l'identification nationale. La Belgique et la Suisse sont des exemples d'intégration nationale en harmonie avec le respect des frontières culturelles. L'Union européenne semble suivre ces exemples. Elle se réalise dans le respect des souverainetés nationales. Quid du Canada, les initiatives font-elles défaut?

Il n'a pas manqué d'initiatives pour résoudre la question du Québec. Le multiculturalisme, l'Accord du Lac Meech et l'Entente de Charlottetown sont des initiatives récentes pour accommoder le Québec. Pour commencer par les plus récentes, l'Accord du Lac Meech et l'entente de Charlottetown auraient pu intégrer le caractère distinct du Québec dans la constitution canadienne, une manière asymétrique de traiter le Québec. Ces propositions ont été rejetées par d'autres provinces et d'autres groupes sociaux qui préfèrent considérer le Québec comme une province comme les autres. Si le Québec est une province comme les autres, qu'est-ce qui fait qu'il y ait des demandes continues de reconnaissance ici et non ailleurs? Et lorsque les demandes sont exprimées, n'est-ce pas la responsabilité de l'État de chercher à les comprendre et à les traiter efficacement? Les demandes continues dans la

mesure où elles mobilisent des efforts soit pour les traiter, soit pour les neutraliser, peuvent s'avérer onéreuses pour l'État.

Pierre Trudeau, dans sa détermination de réaliser une nation canadienne affranchie des revendications nationalistes, considérant lui aussi le Québec une province comme les autres a promu le multiculturalisme. Le romancier Neil Bissoondath voit en cette politique une mesure opportuniste et politicienne qui donne un rôle de légitimation à diverses cultures de la société canadienne pour esquiver les demandes du Québec. Le multiculturalisme convient, certes, comme politique de prévention des conflits sociaux non encore exprimés. Créer d'autres groupes culturels qui entrecroisent la communauté québécoise était un moyen de contrôle social pour réduire le nationalisme québécois. Le multiculturalisme n'est pas la réponse adéquate aux demandes précises du Québec. L'État ne devait-il pas faire face aux conflits sociaux réels exprimés en société et concilier des intérêts divergents ?

Charles Taylor conseille tout justement cette conciliation entre la diversité de second degré que représente le multiculturalisme canadien et la diversité profonde qui est celle de grandes communautés d'origine au Canada. Sa solution est une reconnaissance de ces deux diversités. C'est dans le Canada du passé qui avait réussi à intégrer la diversité que Alain Cairns voit la réalisation d'une communauté nationale canadienne. Quant au Canada d'aujourd'hui, il est fragmenté du fait que notre fédération est une union non légitimée par les nationalistes au Québec. Will Kymlicka abonde dans le sens de Charles Taylor lorsqu'il recommande la réconciliation entre le libéralisme et le communautarisme. C'est en laissant sa tendance à considérer le Canada comme une communauté nationale que le fédéralisme canadien peut parvenir à la coexistence des cultures exprimées au Canada et donc à l'intégration sociale.

Dans la mesure où les perspectives d'avenir ne semble annoncer ni la lassitude du mouvement nationaliste ni sa fin par suite de la victoire d'une idéologie qui s'y oppose, le temps devrait être à la recherche d'une formule d'union canadienne légitime pour les nationalistes québécois, qui par arrangements asymétriques ou par une confédération de nations laisserait à l'État du Québec suffisamment d'autonomie politique pour régenter la vie nationale.

Sur la base de l'influence qu'exercent à l'heure actuelle aussi bien le phénomène d'érosion du pouvoir des États-nation modernes que celui qui lui est opposé, à savoir l'émergence des nationalismes, les perspectives d'avenir du nationalisme sont difficiles à prédire. De nos jours, en effet, la mondialisation se traduit par des interrelations diverses et de plus en plus larges qui affectent les souverainetés nationales. Ces relations entretenues par des organisations supranationales dans divers domaines se moquent bien des valeurs nationales, des traits culturels ou ethniques. Elles promeuvent plutôt des valeurs universelles. Les règles développées par l'Union économique européenne, par exemple, spécifient des valeurs continentales plutôt que nationales. De même les normes judiciaires du Tribunal international de la Haye ne traduisent pas les valeurs d'une nation, mais bien des valeurs légitimes à un niveau supranational. De plus, les médias, à cause de la grande influence qu'exercent sur eux les multinationales, véhiculent une culture de consommation de masse. Même la production scientifique traduit des analyses d'intérêt universel (économie mondiale, l'environnement, la démocratie, etc.). Enfin, l'Internet, moyen de communication bon marché et rapide, se moque des normes et des restrictions nationales. On dirait que, de nos jours, le contexte n'est pas favorable aux manifestations nationalistes. Et pourtant, en même temps que les interconnexions supranationales défient les souverainetés nationales, on assiste, comme le montrent des protestations anti-mondialistes de ces dernières années, à une émergence d'intérêt pour la protection nationale contre les effets néfastes de la mondialisation économique, sans préoccupation pour la solidarité mondiale.

Des aspirations pour la protection des citoyens et des nations sont canalisées par des organisations supranationales et nationales. Mais, c'est au plan national que les citoyens ont le pouvoir de participer aux décisions politiques. Dans ce contexte de fragilisation des nations, l'institution nationale qui canalise les aspirations nationalistes a bien des chances de bénéficier des appuis des groupes sociaux et des citoyens, pourvu que ses représentations de solutions aux problèmes de la paupérisation et de l'aliénation culturelle soient suffisamment popularisées. Même sans préoccupation culturelle, bien des Québécois trouvent que le nationalisme répond au besoin de sécurité et de protection car, il leur donne un sentiment d'appartenance à un groupe rassurant.

La disparition du nationalisme québécois du fait de l'usure n'est pas évidente. En effet, la mondialisation qui s'oppose aux souverainetés nationales ne s'accompagne pas d'un élan de solidarité internationale susceptible d'apporter des solutions aux problèmes de pauvreté, de chômage, de maladies et du développement durable pour les nations. Bien au contraire, nombre de ces maux lui sont imputables. En l'absence de solidarité internationale donc, les citoyens conscients seraient prêts à exiger des institutions nationales des solutions aux problèmes nationaux. Dans ce contexte d'incertitudes causées par la mondialisation du capital, une cohésion nationale peut se maintenir autour d'une institution nationaliste comme le Parti québécois.

Concluons par la confirmation que le nationalisme québécois se fonde sur plusieurs facteurs indissociables. Il y a un lien entre les facteurs de base, à savoir la cohésion sociale sur la base des valeurs communes et de l'histoire, les tensions, les représentations qu'on se fait de l'identité, de l'autonomie québécoises, du contrôle social fédéral et du leadership. Ces facteurs constituent une dynamique et, suivant le principe de valeur ajoutée, soutiennent le nationalisme québécois. Tant que cette dynamique demeurera en place et que la solution de l'autonomie de l'État du Québec sera légitimée par des groupes sociaux, le nationalisme québécois pourrait persister. On ne peut donc éluder la complexité du mouvement souverainiste. Son explication par un facteur serait une erreur méthodologique qui ne facilite pas la compréhension du mouvement souverainiste dans sa globalité. Une résolution de la crise fédérale dont ce mouvement est à la base impliquerait au préalable l'intégration constitutionnelle des aspirations exprimées par les représentants du nationalisme québécois. On privilégierait pour ce faire des constructions politiques négociées, qui ont l'avantage de permettre des allégeances communes à l'entité supranationale.

Puisque l'intégration sociale est une responsabilité de l'État, la théorie des mouvements sociaux se prête bien à la compréhension des demandes d'intégration sociale en cours dans notre société. Nous pensons, par exemple, aux demandes d'intégrations des groupes immigrants ou celles d'autodétermination exprimées par les autochtones. Si les demandes exprimées par des groupes sociaux sont bien étudiées au moment de leur formulation et si des

compromis sont trouvés, on peut prévenir des perturbations sociales onéreuses. En effet, des solutions apportées aux demandes réelles des groupes sociaux aboutissent à une intégration sociale satisfaisante qui prévient la radicalisation des positions et l'extrémisme violent. Alors, peut-être que la théorie de Neil Smelser permet-elle qu'on jette un regard nouveau sur les revendications sociales dans notre société. Au moins, grâce à leur meilleure compréhension, on pourrait rechercher des compromis ou de meilleures politiques d'intégration sociale en temps opportun et nous prévenir des actes de violence ou de terrorisme.

Bibliographie

Sur le nationalisme

- BALTHAZAR Louis, LAFOREST Guy, LEMIEUX Vincent, (sous la dir.), *Le Québec et la restructuration du Canada: 1980 - 1992: enjeux et perspectives*, Les éditions de Septentrion, Québec, 1991
- BERGERON, G., *Incertitudes d'un certain pays: le Québec et le Canada dans le monde (1958 -1978)*, Québec, les Presses Universitaires de Laval, 1979.
- BERGERON, G., *Le Canada-français : après deux siècles de patience*, Édition du Seuil, Paris, 1967
- BERGERON, G., *Les tensions actuelles du système politique canadien dans F. Rocher " Bilan québécois du fédéralisme "*, Montréal, VIB Editeur, 1992
- BERNIER, A., *enjeux: L'intégration dans le sens de l'histoire*, Les Éditions du Savoir, Saint Eugène, 1992
- BOURQUE et A. LÉGARRÉ, *Le Québec : la question nationale*, Français,
- BOURASSA, H., *Patriotisme, nationalisme, impérialisme*, Conférence donnée à la salle académique du Gesu, sous les auspices de l'association catholique des voyageurs de commerce, le 23 novembre 1923, Montréal, 1923.
- BOUTHILLIER, G., *Le mal canadien: essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Éditions Fides, Québec, 1995
- Bulletin de la SSJBM VIII no. 5 (1959)
- BURELLE, A., *le mal canadien: essai de diagnostic et esquisse d'une thérapie*, Ed. Fides, québec, 1995
- CCPQ, (Chambre de commerce de la province du Québec) *Politiques d'action*, Montréal, 1975
- CHAPUT, M., *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Éditions du jour, 1961
- CLOUTIER, E., J.H. GUAY et D. LATOUCHE, *Le virage : l'évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960 : ou comment le Québec est devenu souverainiste*, Québec/ Amérique, Montréal, 1992.

- CLUB FLEUR DE LYS DU QUÉBEC, *L'État du Québec*, les Éditions de l'homme, Montréal, 1965, p.13-92
- COLEMAN, D. W., *The independence movement in Quebec: 1946-1980*, University of Toronto Press, Toronto, 1984.
- COMEAU, R., D. COOPER et P. VALLIERES, *Le FLQ, un projet révolutionnaire*, Montréal, VLB éditeur, 1990.
- COUTURE, C., *Le Mythe de la modernisation du Québec : les années 1930 à la révolution tranquille*, Montréal, 1992
- CRETE, *Comportement électoral au Québec*, Chicoutimi, Gaetan Morin, 1984, p. 289- 318
- DEUTSCH, W.K., *nationalism and social communication: an inquiry into the foundations of nationality*, the M.I.T. Press, 1966
- DION, L., *Nationalismes et Politique au Québec*, Éd. Hurtbise, HMH Ltées, Montréal, 1975
- DU PAYS, J., *Ni oui, ni non: bien au contraire!* Éditions Hurtbise, Québec, 1995
- DUBUC, A., *The decline of confederation and the new nationalism dans Russell " Nationalism in Canada "*, McGraw-Hill Co. Ltd., Toronto, 1966
- DUFOUR Christian, *La rupture tranquille*, Boréal, Québec, 1992
- FIDLER, R., *Canada, Adieu ? Quebec debates its future*, Oolichan Books and the Institute for Research on Public Policy, Halifax, 1991
- FERRETI, A., & G. MIRON, *Les grands textes indépendantistes: écrits, discours et manifestes québécois; 1774 - 1992*, Hexagone, Montréal, 1992
- FRENETTE, L., *Production de l'État et Formes de la Nation*, les Éd. Nouvelle Optique, Montréal, 1978
- FRENETTE, Y., *Brève histoire des Canadiens français*, Boréal, 1998
- FTQ (Fédération des travailleurs du Québec), *Mémoire présenté à la Commission parlementaire élargie sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec*
- GAULIN, A., *Les grands textes indépendantistes: écrits, discours et manifeste québécois*, les Éditions de Septtrion, Québec, 1994.
- GELLNER, E., *Nations et nationalisme*, traduit par Bénédicte Pineau, Paris, Payot, 1989
- GRANT, G., *Lament for a nation: the defeat of Canadian nationalism*, McClelland & Stewart Ltd., Toronto, 1970
- GÉRIN-LAJOIE, Paul, *discours devant le Corps consulaire de Montréal*, le 13 avril 1965

- GRIFFIN, A., *The challenge of independence*, Associated university presses, Mississauga, 1984
- GROULX, L., *Paroles à des étudiants: Conférences...*, 1974
- GROULX, L., *Pourquoi nous sommes divisés*, les Éditions de l'action nationale, Montréal, 1943
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Déclaration de l'Honorable Jean Lesage, Premier ministre, ministre des Finances et des Affaires fédérales-provinciales, Conférence fédérale-provinciale, Québec, le 31 mars 1964, p. 18
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Allocution d'ouverture de M. D. Johnson, Conférence sur la Confédération de demain , (1967): 8
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Exposé préliminaire, conférence sur la confédération de demain, Toronto, 1967
- HORTON, J.D., *André Laurendeau: la vie d'un nationaliste*, Bellarmin, Québec, 1995
- JACOBS, Jane, *The question of separatism : Quebec and the struggle over sovereignty*, New York, Vintage Books, 1981
- JOLY, R., *quand on prend sa langue pour sa culture: réflexion sur les cultures de la langue française au Canada*, les Éditions Le Livre du Pays, 1991
- LALLIER, A., *sovereignty association: economic realism or...*, Mosaic Press, London, 1991
- L'Action Nationale*, vol. LVII, no.6, février 1968.
- LA RÉFORME* du 13 avril 1955
- LAURENDEAU, A., *Ces choses qui nous arrivent*, Éditions HMH, Ltée., Montréal, 1970
- LEGER, Jean-Marc, *Vers l'indépendance?: le pays à portée de main*, Leméac ed., inc., Montréal, 1993
- LÉVESQUE, R., *Option Québec*, Édition de l'Homme, Montréal: p. 55-63
- LETOURNEAU, J. (dir.), coll. de Roger Bernard, *La question identitaire au Canada francophone*, Sainte Foy, Les Presses de l'Université de Laval.
- LE DEVOIR* du 4 novembre 1969
- LIGUE D'ACTION NATIONALE, Mémoire déposée à la Commission parlementaire élargie sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.
- JOHNSON, D., *Égalité ou Indépendance*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1966

- KENNETH D. McRAE, The structure of Canadian History dans Louis Hartz " *the Founding of the new societies*" New York, Harcourt Brace and World, 1964: p.220-21
- MANIFESTE QUÉBÉCOIS, tome 3 : 1960-1976, Montréal, les Éd. Du Boréal Express, 1979, p.81
- MATHEWS Georges, *L'accord: comment Bourassa fera l'indépendance*, Le Jour, éditeur, Québec, 1990
- MASLOVE, M. A., M. PRINCE & G. DOERN, *Federal and provincial budgeting, Ministry of Supply and Services Canada*, 1986, table 7-7, p 156-157
- MICHAUD, N., *L'énigme du sphinx: regards sur la vie politique d'un nationalisme: 1910 - 1926*, les Presses Universitaires de Laval, 1998
- MONAHAN, P., *The sounds of silence*, dans McRoberts, " *the Charlottetown Accord, the referendum and the future of Canada* ", p. 222 - 246.
- MONIERE, D., *L'indépendance*, les Éditions du Québec / Amérique, Montréal, 1992.
- MONTGOMERY, M., *L'Accord du Lac Meech*, Marjorie Montgomery Bowker, Ottawa, 1990
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Un gouvernement du Parti Québécois s'engage...*, programme officiel du Parti Québécois, les Éditions du Parti Québécois, Montréal, 1973
- PARTI PRIS, Vol. IV, no.5-6, 1967
- PORTES, J., *Le Canada et le Québec au XXe siècle*, Armand Colin, Paris, 1994
- RICHLER, M., *Oh Canada, Oh Québec: requiem pour un pays divisé*, les Éditions Balzac, Montréal, 1992
- ROCHER, G., *Le Québec en mutation*, Montréal, Hurtbise, HMH, 1973
- ROCHER, F., *Bilan québécois du fédéralisme*, 1992: 36
- ROY, J.L., *L'choix d'un pays: le débat constitutionnel*, Québec, 1960- 76, Leméac, Québec, 1978
- RYAN, C., *Regards sur le fédéralisme canadien*, Boréal, Québec, 1995.
- SEGUIN, M., *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Guérin, Montréal, 1997
- SIMARD, L., *Fédéralisme dominateur: le Québec français en péril, le Canada bientôt en faillite*, les Presses d'Amérique, Québec, 1992.
- SMITH, D., *Le choc des identités au Canada: du rejet de la dualité à la quête d'une identité plurielle* dans ROCHER (sous dir.), « *Bilan québécois du fédéralisme* », 1992

- SSJBM (Société Saint Jean-Baptiste de Montréal), Procès-verbal de la séance du 12 mars 1980 du conseil général de la Société Saint Jean Baptiste de Montréal
- SSJBM (Société Saint Jean-Baptiste de Montréal), *Bulletin de la SSJBM*, 1959
- TROFIMENKOFF, S. M., *Quebec and the great war II: Bumsted interpreting Canada's past post confederation*, Toronto, Oxford University Press, 1993
- THÉRIAULT, J.Y., *L'identité à l'épreuve de la modernité*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1995
- post confederation*, Toronto, Oxford University Press, 1993
- TRUDEAU, E. P., *Against the current: selected writings 1939- 1996*, McClelland & Stewart, inc., Toronto, 1996.
- TRUDEAU, E. P., *The essential Trudeau*, McClelland & Stewart, inc., Toronto, 1998
- TRUDEL, P., *Autochtones et Québécois: la rencontre des nationalismes, Recherches amérindiennes au Québec*, 1995
- YOUNG, A. R., *The secession of Quebec and the future of Canada*, Institute of Intergovernmental Relations, Queens Park, Kingston, Mc Gill-Queen's University, 1995

Autres

- AJZENSTAT, J. & J.P. SMITH, *Lberal - republicanism: the previsioninst picture of Canada's founding* Allport, and Postman, L., the psychology of rumor, New York, Henry Holt, 1947.
- AUGUSTIN, J.P (sous dir.), *L'institutionnalisation du territoire au Canada*, Les Presses Universitaires de Laval, Québec, 1996.
- BARBIE, E., *The practice of social research*, Woodworth Publishing Company, Belmont, 1986
- BERTHOUD, G. & GIOVANNI, B., *Pratiques sociales et théories : les discordes des universitaires*, Librairie Droz, S.A., Genève, 1995
- BISSOONDATH, N., *Le marché aux illusions: la méprise du multiculturalisme*, Montréal, Boréal , 1995
- BLAIS, A. et R. NADEAU, *A l'appui du Parti québécois : évolution de la clientèle de 1970 à 1981* dans CRETE (s.dir.), « *comportement électoral au au Québec* », Chicoutimi, Gaetan Morin, 1984, P.279-318

- BOURQUE, G., J. DUCHASTEL & J. BEAUCHEMIN, *La société libérale duplessiste: politique et économie canadiennes*, les Presses de l'Université de Montréal, p. 97-200
- BROUILLETTE, B., dans l'Actualité économique, 1961, p. 68-104
- BROWN, R.W, *Mass Phenomena* in Lindzey, G. (ed.), *Handbook of Social Psychology*, Cambridge, Mass, 1954, vol. II, p. 833-876
- BOUVIER, A., *Philosophie des sciences sociales*, Presse Universitaire de France, 1999
- BRUNET, M., *Le Québec à la minute de la vérité*, Montréal, Guérin, 1995, p.3-36
- CAIRNS, A., *The electoral system, the party system and the Canadian constitutional crisis*, University of British Columbia
- CCPQ (Chambre de commerce de la province du Québec), *politiques d'action*, 1973
- COTE, R.(s. dir.), *Québec 2000*, Québec, Fides, 2000, p.17-58; 97-110
- CREIGHTON, D., *Towards the discovery of Canada*, Toronto, McMillan, 1972
- DICK, R., *Canadian politics: critical approaches*, Nelson Thomson Learning, Canada 2000.
- DION, L., *Le Québec et le Canada: les voies de l'avenir*, Éditions Québecor, Montréal, 1980
- DOBBIN, M., *The Myth of the good corporate citizen*, Toronto, Stoddard Publishing Co. Ltd, 1998
- FORSEY, E., *A life on the fringe: the memoirs of Eugene Forsey*, Toronto, Oxford University Press, 1990
- GAGNON, A., (sous dir.), *Québec: État et société*, Montréal, Québec- Amérique, 1994
- GAUTHIER, B.(s.dir), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, Sainte Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997
- GINGRAS, F.P., & J. LAPONCE, *A la recherche des sentiments d'appartenance* (texte inédit).
- GINGRAS, F.P., NAUD & TESSIER (sous dir.) « *Multiple identities and public policy* » (à paraître).
- GRAWITZ, *Méthodes des Sciences sociales*, Dalloz, 1972.
- HARTZ, L., *The liberal tradition in America*, New York, 1955
- HARTZ, L., *The Founding of new societies*, New York, 1964
- HOROWITZ, G., *Canadian labour in politics*, University of Toronto Press, 1968

- JHAPPAN, R., *Inherency, three nations and collective rights: the evolution of aboriginal constitutional discourse from 1982 to the Charlottetown Accord*, Revue Internationale d'Études Canadiennes
- KENNETH M. & P.J. MONAHAN, *The Charlottetown Accord, the referendum and the future of Canada*, University of Toronto Press, 1993
- KYMILCKA, *Le fédéralisme multinational au Canada: un partenariat à repenser dans*
G. LAFOREST & R.GIBBINS: « *Les voies de la réconciliation* », Institut de recherche en politiques publiques, 1998
- KYMLICKA, *Finding our way: rethinking ethnocultural relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1998
- LACHAPELLE G. TREMBLAY P. & J. TRENT, *L'impact référendaire*, PUQ, Québec, 1995
- LAFOREST, G., *L'esprit de 1982*, dans BALTHAZAR, LAFOREST & LEMIEUX, *Le Québec et la restructuration du Canada, 1980 - 1983: enjeux et perspectives*, Seption, Québec, 1992
- LAFOREST, G., *Trudeau et la fin d'un rêve*, McGill - Queen University Press, Montreal, 1995
- LAFOREST, G., & R. GIBBINS (sous dir.), *sortir de l'impasse: Les voies de la réconciliation*, Montréal, IRPP, 1998
- LAFOREST, G., *De la prudence: textes politiques*, Boréal, Québec, 1993
- LALIBERTÉ, G.R., *Une société secrète: l'Ordre de Jacques Cartier*, Montréal, Éd. Hurtbise, HMH, 1983
- LASELVA, S., *The moral foundations of Canadian federalism: paradoxes, achievements and tragedies of nationhood*, McGill-Queen University Press, Montreal, 1996
- LASELVA, Samuel V., "Re-imagining confederation: moving beyond the Trudeau-Levesque Debate", *Revue Canadienne de science politique*, XXXVI: 4 (décembre), 1993
- LAXER, J & LAXER, R., *le Canada des libéraux : Pierre Trudeau et la survivance de la confédération*, Ed. Quebec Amérique, Montréal, 1978.
- L'Association canadienne des éducateurs de la langue française: *l'éducation patriotique*, Québec, 1957.

LAURIN-FRENETTE, N., *Production de l'État et formes de la nation*, Nouvelle Optique, Montréal, 1978

L'Association canadienne des éducateurs de la langue française : l'éducation patriotique, Québec, 1957

Les États Généraux du Canada français. *Assises nationales tenues à la place des Arts de Montréal du 23 au 26 novembre 1967*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1968.

LORIOT, G., *La démocratie au Québec : origines, structures et dynamisme*, ville Mont-Royal, Québec, Décarie Éditeur, Inc., 1998

MALONE, Marc, «*Une place pour le Québec au Canada*», Montréal, Québec: l'Institut de recherches politiques, c1996

MARTEL, M., *Les États généraux du Canada français : trente ans après, actes du colloque*, Centre de recherche en civilisation-canadienne de l'Université d'Ottawa, 1997

MASICOTTE, L., & A. BERNARD, *Le scrutiny au Québec: un miroir déformant*, ville de LaSalle, Hurbise, 1983, p.173-197

MERTON, R.K., *Social theory and social structure*, Glencoe, III., the Free Press, 1957

MAUSS, M., *The Gift*, Glencoe, III., The Free Press, 1954

McROBERTS, K., & P. MONAHAN, *The Charlottetown Accord, the referendum and the future of Canada*, University of Toronto Press Inc., Toronto, 1993.

McROBERTS, K., *Quebec: Social change and policy crisis*, Kenneth McRoberts, Toronto, 1988

McWHITNEY, E., *Quebec and the Constitution, 1966-1978*, Université de Toronto Press, 1979

MELANCON, *Retard de croissance de l'entreprise canadienne-française*, L'actualité économique 31, jan-mar 1956, p. 503-522

MONIERE, D., *Le développement des idéologies au Québec: des origines à nos jours*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1977.

NEVITTE, Neil, *The decline of deference: Canada value change in cross-cultural perspective*
 Pape JEAN XXIII, *Master et Magistra dans les encycliques et autres messages de Jean XXIII*, 1961, 303-310

- PARTI LIBERAL DU QUEBEC, *Document de travail pour les membres du Parti Libéral du Québec*, Parti Libéral, 1979
- PARTI QUÉBÉCOIS, *Un gouvernement du Parti Québécois : programme officiel*, les Éditions du Parti Québécois, Montréal, 1973.
- PELLETIER, R., *Constitution et fédéralisme* dans TREMBLAY et PELLETIER, *Le système parlementaire canadien*, les Presses de l'Université Laval, Québec, 1996.
- PELLETIER, R., *Le Québec et le Canada: asymétrie des pouvoirs et logique d'égalité* dans OMINAMI, C., *Le tiers monde dans la crise, Paris: la découverte*, 1986: p.21
- PROVENCHER, J. *René Lévesque*, la Presse Montréal, 1977
- ROSEN, P., *Democracy with justice*, Carleton University Press, Ottawa, 1992
- RUSSEL, P., (sous dir.), *Nationalism in Canada*, Toronto, McGraw-Hill, 1966
- SAUL, R. John, *Reflections of a siamese twin: Canada at the end of the twentieth century*, Penguin Books Ltd, Middlesex, 1997.
- SINGLETON, J.R., STRAITS B. & STRAITS, M. & McALLISTER, R., *Approaches to social research*, Oxford University Press, 1988
- SMELSER, N., *Theory of collective behaviour*, New York, The Press of Glencoe, 1963
- STEVENSON, G., *Unfulfilled union: Canadian federalism and national unity*, Toronto, Gage, 1982, chap.3 "two concepts of Canadian federalism".
- TAYLOR, Charles, *Convergences et divergences à propos des valeurs entre le Québec et le Canada*, dans *Rapprocher les solitudes: écrits sur le fédéralisme et les nationalités au Canada*, Ste. Foy, Presses de l' Université Laval, 1992, pp. 179-214.
- TRENT, J., *Les origines du fédéralisme sont ses principes*, texte présenté à la conférence "la Wallonie et le fédéralisme", Liège, déc., 1998.
- VACHET, A., *L'Idéologie libérale : l'individu et sa propriété*, les Presses de l'Université d'Ottawa, 1988, p.15-244
- VON SCHOENBERG, B. & F. FENAUD, *Une analyse des affaires sociales du Québec* dans Rocher (s.dir.) « *Le système politique québécois* », ville de laSalle, Québec, Hurtbise, 1978, p.143-166
- WEINROTH, M., *Les apories de la propagande communiste* dans *Discours social*, vol.4 nos 1-2 - hiver - printemps, 1992.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1:	Problématique	1
	Revue de littérature	3
	Définition des concepts	12
	Cadre conceptuel	16
Chapitre II:	La cohésion nationale	20
	La Constitution (AANB)	20
	Le « Self Government »	23
	L'idéologie cléricale	25
	Réseau associatif	27
	Territoire commun et valeurs partagées	29
Chapitre III :	Tensions et Interprétation nationaliste	34
	Au niveau culturel	34
	Niveau politique	40
	Niveau économique	45
	Base de revendications nationalistes	52
Chapitre IV :	Moyens de la révolution tranquille	57
	Le courant néo-nationaliste	59
	Le courant libéral	62
	Coalition des nationalistes	65
	Réformes politiques	73
	Contrôle de la sécurité sociale	77
	Contrôle de l'immigration	81
	Contrôle sur les communications de masse	82
	Réforme de l'éducation	83
	Réformes économiques	90
	Persistance des tensions	96

Chapitre V :	Mobilisation pour la souveraineté	99
	Motivation des groupes et répartition des rôles	100
	Institutionnalisation du mouvement nationaliste : le P.Q.	108
	Formulation des représentations par le Parti Québécois	111
	Conclusion	121
Chapitre VI :	Le contrôle social et l'orientation nationaliste	123
	La flexibilité fédérale et l'orientation autonomiste	123
	La cristallisation des représentations nationalistes	127
	L'hostilité fédérale et l'orientation souverainiste	131
Conclusion		140
Bibliographie		151
Table des matières		160